



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

16789

Distr. RESTREINTE

IC/R.69
8 avril 1968

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FRANCAIS

ASSISTANCE AUX ORGANISATIONS SOUS-REGIONALES DANS LA
PROMOTION ET LA GESTION DE LA MISE EN OEUVRE
DE PROGRAMMES ET PROJETS SOUS-REGIONAUX

XA/RAF/86/628

Rapport technique : Coopération économique et
développement industriel intégré dans la CEEAC -
Propositions pour une première phase*

Etabli pour le Secrétariat général de la
Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) par
l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Par M. Robert Giry,
conseiller industriel à la CEEAC

Fonctionnaire chargé de l'appui : F. Richard,
Service de la planification industrielle

572

* Ce document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

V.88-23761

Table des matières

	Pages	Paragraphes
<u>Avertissement</u>	2	
<u>Introduction</u>		
Objectifs de la mission et conception d'ensemble	3	001
Plan du rapport	5	008
<u>Première partie</u>		
Situation industrielle et, plus généralement, économique de chaque pays et difficultés particulières qu'y rencontre la coopération économique régionale		
Chapitre Ia) Guinée équatoriale	7	009
Chapitre Ib) Cameroun	10	019
Chapitre Ic) Tchad	13	030
Chapitre Id) Centrafrique	16	048
Chapitre Ie) Congo	19	069
Chapitre If) Zaïre	24	081
Chapitre Ig) Rwanda	37	138
Chapitre Ih) Burundi	43	170
Chapitre Ii) São Tomé et Príncipe	47	182
Chapitre Ij) Gabon	53	204

.../...

Deuxième partie

Politique industrielle de chaque pays : examen critique, orientations concrètes possibles et suggestions pour la coopération régionale

Chapitre IIa) Guinée équatoriale	57	220
Chapitre IIb) Cameroun	60	232
Chapitre IIc) Tchad	65	253
Chapitre IId) Centrafrique	72	282
Chapitre IIe) Congo	76	296
Chapitre II f) Zaïre	82	325
Chapitre IIg) Rwanda	96	394
Chapitre IIh) Burundi	104	343
Chapitre IIIi) São Tomé et Príncipe	109	458
Chapitre IIj) Gabon	116	483

Troisième partie

Synthèse et propositions par secteur

Chapitre IIIa) Obstacles aux échanges, phénomène de réseau	125	519
Chapitre IIIb) Produits agricoles	129	537
Chapitre IIIc) Transports	136	573
Chapitre IIId) Energie	142	603
Chapitre IIIe) Produits phytosanitaires et engrais	150	641
Chapitre III f) Autres industries	157	680

.../...

Quatrième partie

Programme de travail :

Chapitre IVa) Objectifs	169	737
Chapitre IVb) Voies et méthodes	171	746
Chapitre IVc) Moyens	177	760

* * *

AVERTISSEMENT

Le présent rapport rend compte d'une mission financée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) dans le cadre du projet XA/RAF/86/628; mais il ne reflète pas nécessairement le point de vue de cette organisation.

Par ailleurs, adressé au secrétariat général de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) et aux Gouvernements des Etats membres, ce rapport n'exprime évidemment pas l'opinion de ses destinataires, mais celle de son auteur qui en assume la pleine et entière responsabilité.

Il présente le résultat de six mois et demi de travail : d'abord quatre mois dans la Région, partie à Libreville au siège du secrétariat général de la CEEAC, et partie dans les neuf autres pays membres : 4 j en Guinée équatoriale, 8 j au Cameroun, 4 j au Tchad, 5 j à Bangui - RCA et secrétariat général de l'UDEAC -, 4 j au Congo, 4 j au Zaïre, 2 j à Gisenyi - secrétariat exécutif de la CEPGL et Mulpo -, 2 j à Kigali - Rwanda -, 2 j au Burundi, et 3 j à São Tomé, puis deux mois et demi en France pour l'élaboration et la mise en forme du présent rapport.

L'auteur tient à remercier les ministres et hauts fonctionnaires des dix Etats membres, ainsi que les hauts fonctionnaires des trois organisations sous-régionales qui ont bien voulu le recevoir et l'aider de leur documentation et de leurs conseils.

.../...

Il exprime également sa gratitude au Président de la Chambre de commerce du Cameroun et à ses collaborateurs qui ont organisé ses contacts avec les opérateurs économiques de ce pays, ainsi qu'à ses collègues de l'ONUDI, conseillers techniques principaux au Tchad, au Congo, au Zaïre et au Rwanda et conseiller hors siège à Kinshasa qui se sont mis à sa disposition pendant son passage dans leurs pays d'affectation respectifs.

INTRODUCTION

Objectifs de la mission, conception d'ensemble et plan du rapport

001- La mission qui m'avait été confiée par l'ONUDI était d'assister le secrétariat général de la CEEAC pour :

- le diagnostic du secteur industriel dans la sous-région et l'identification des forces et faiblesses relatives au développement de la coopération industrielle,

- la préparation d'un plan d'action pour la mise en oeuvre des aspects industriels du Traité instituant la CEEAC,

- l'organisation du travail et la détermination des besoins en personnel pour permettre à la direction de l'agriculture et de l'industrie de mettre en oeuvre le plan d'action mentionné ci-dessus.

002- Le premier et le troisième éléments de ces termes de référence n'appellent pas d'observation majeure. Le premier fait l'objet de la première partie ci-après et le troisième est traité dans la quatrième partie "Programme de travail".

003- Par contre, le second a nécessité un élargissement des perspectives pour être mis en oeuvre.

004- En effet, d'une part, depuis le 18 décembre 1970, (Acte 13/70 UDEAC-100 bis), l'UDEAC a défini "le Plan général d'industrialisation de l'Union comme une programmation liée portant sur des ensembles industriels de dimension régionale par leur capacité, à caractère communautaire par leur financement et tendant à la fabrication non seulement de produits finis mais aussi de biens intermédiaires" et créé une "Commission permanente d'industrialisation", qui s'est réunie pour la première fois à Bangui en avril 1972.

.../...

005- Cette approche globale, très ambitieuse, poursuivie depuis quinze ans n'a pas encore débouché sur des réalisations concrètes en dépit des dimensions restreintes de l'UDEAC et de l'union monétaire. Il serait irréaliste de la reprendre, dès maintenant, à l'échelle des dix pays (bientôt onze) de la CEEAC dont quatre pays ont encore une monnaie autonome non convertible avec celle des six autres, avant d'avoir amorcé un réseau cohérent de transports et d'échanges.

006- Ma mission devait donc s'assigner un objectif plus modeste : proposer un ensemble d'opérations constituant un réseau d'échanges limité certes, mais réalisable dans les quelques mois à venir, en quelque sorte un premier pas vers la coopération économique entre les dix pays dont chacun des dix Etats membres devrait tirer un certain bénéfice. Au stade actuel et compte tenu du caractère de démarrage de l'opération, il serait présomptueux de parler d'avantages équilibrés. Mais il est bien évident que c'est aux moins pauvres que l'effort principal est demandé pour amorcer le mouvement, c'est le principe même de toute communauté; la tradition africaine de solidarité familiale devrait nous aider à faire accepter ce principe.

007- D'autre part, on ne peut pas isoler artificiellement la coopération industrielle des autres secteurs de l'économie. Très peu de pays de la Région ont la possibilité d'exporter des produits industriels. Or il n'y a pas de commerce unilatéral : un flux de marchandises doit en payer un autre et les transports doivent avoir un taux de charge raisonnable dans les deux sens; les "retours à vide" ruinent l'économie. Je devais donc envisager tout le spectre des échanges : produits agricoles, produits industriels, énergie et matières premières et, dans ce but, examiner la politique de chaque pays avant de reprendre la perspective régionale secteur par secteur. Ce sont les objets respectivement des deuxième et troisième parties ci-après.

008- De ce qui précède résulte le plan du rapport :

.../...

Introduction

Objectifs de la mission, conception d'ensemble et plan du rapport.

Première partie

La situation industrielle et, plus généralement, économique de chaque pays et les difficultés particulières qu'y rencontre la coopération économique régionale.

Deuxième partie

La politique industrielle de chaque pays : examen critique, orientations concrètes possibles et suggestions pour la coopération régionale.

Chacune de ces deux parties est subdivisée en dix chapitres, a) à j), les pays membres étant rangés dans l'ordre où je les ai visités.

Troisième partie

Synthèse et propositions par secteur.

- a) Obstacles aux échanges, phénomène de réseau,
- b) Produits agricoles,
- c) Transports,
- d) Energie,
- e) Produits phytosanitaires et engrais,
- f) Autres industries.

.../...

Quatrième partie

Programme de travail :

- a) Objectifs,
- b) Voies et méthodes,
- c) Moyens,

*
* * *

.../...

I

Situation industrielle et, plus généralement, économique
de chaque pays et difficultés particulières
qu'y rencontre la coopération économique régionale

a) Guinée équatoriale

009- Dans l'île de Bioko, les 40 000 ha de cacaoyères qui faisaient la richesse de l'île ont été abandonnées et sont retournées à la forêt. Le cacao continue à être récolté comme un produit de cueillette; sur le plan qualitatif, alors que le cacao de Bioko était, jadis, considéré par les chocolatiers comme un des meilleurs du monde, du fait, en particulier, des conditions de son séchage, il subit aujourd'hui une décote par rapport au cours du marché du produit standard.

010- Dans la zone de Moka, à 1 200 m d'altitude, sur des sols volcaniques d'excellente qualité, on peut produire la plupart des légumes des climats tempérés : pommes de terre, poivrons, poireaux, salades, choux, petits pois, haricots, melons, fraises, etc. Toutefois, pour l'heure, du fait du très petit nombre de maraîchers, la production est quantitativement très faible et n'approvisionne même pas régulièrement le marché de Malabo. Il semble néanmoins que les terrains disponibles soient largement suffisants pour que, si on y établissait des maraîchers expérimentés, comme, par exemple, des Rwandais, et si on organisait rationnellement les transports vers le continent, cette zone pourrait approvisionner en pommes de terre à des conditions très concurrentielles tous les Etats côtiers de la CEEAC.

011- Au point de vue industriel, le seul établissement existant dans l'île est une minoterie neuve qui vient d'être inaugurée le 4 août dernier, mais qui n'a encore jamais fonctionné. Je l'ai visitée le 16 septembre; les bâtiments semblent convenables; mais le matériel paraît assez

.../...

hétéroclite : en partie neuf, en partie récupéré. Un point en particulier m'a laissé perplexe : les six ou huit petits moulins identiques, placés en parallèle, qui constituent le coeur de la minoterie sont actionnés par un seul moteur électrique, qui fait tourner un axe qui court dans le sous-sol de l'usine sous les moulins, auxquels il est relié par un système de poulies et de courroies en cuir.

012- Je croyais ce système, très fréquent il y a un demi-siècle, complètement abandonné aujourd'hui. Il est, en tous cas, totalement inadapté au cas en cause, car, outre les pertes de puissance liées à ce système de transmission de force, soit le moteur est dimensionné pour faire tourner les huit moulins, et alors il travaillera le plus souvent en sous-puissance, soit il est dimensionné pour une partie seulement des moulins, et il grillera quand on mettra tous les moulins en service.

013- Par ailleurs, le dirigeant de la "Mobisa" que j'ai rencontré après la visite et à qui j'ai présenté ma mission et demandé de me faire parvenir une note précisant la capacité de l'usine à 5 000 h/an et le marché national, en distinguant Bioko et la province continentale, a fait déposer à mon hôtel une note très succincte :

Capacité totale	8 000 t/a
Marché national	8 000 t/a
Investissement total	1 183 MFCFA,

me signifiant ainsi qu'il n'envisageait aucune exportation. Je crois d'ailleurs qu'il n'envisage même pas un fonctionnement correct de son établissement.

014- Sur le continent, les grandes plantations de palmiers à huile situées au sud de Bata ont, elles aussi, été abandonnées. D'ailleurs, en l'absence de renouvellement, les arbres risquent d'être trop grands pour être récoltés. Une rénovation de ces plantations suppose le remplacement des variétés traditionnelles par des variétés hybrides dont la croissance plus lente facilite la récolte.

.../...

015- La principale, sinon la seule, exportation officielle de la province semble être le bois, soit en grumes, soit en sciages, soit en placages déroulés. Il y a deux usines de déroulage, l'une très moderne à direction italienne, et une autre plus ancienne, mais qui fonctionne correctement. Pour les scieries, il y en a également deux, l'une plus moderne que l'autre.

016- La cinquième usine est une briqueterie qui vient d'être installée. Mais, comme elle ne comporte pas de four, elle ne produit que des briques crues.

017- En dehors de ces activités agro-industrielles ou industrielles, la province produit en abondance les fruits et légumes traditionnels : ananas, mangues, bananes douces, plantains, patates douces, makabo (voisin du tarot), manioc, ignames etc. Un courant d'exportation clandestin alimente le Gabon. Malheureusement, les difficultés matérielles, administratives et humaines de ce commerce maintiennent un grand écart entre les prix payés à Bata aux paysans producteurs, et ceux qu'ils atteignent sur le marché de Libreville. L'amélioration des conditions de ce commerce devrait permettre une réduction de cet écart, c'est-à-dire à la fois une augmentation de la rémunération des producteurs et une réduction des prix sur le marché de Libreville.

018- Par ailleurs, les liaisons entre Bioko et la province continentale sont assurées par un bateau dont la gestion, publique, est fortement déficitaire et grève lourdement le budget. Cette liaison, qui est en cours de privatisation, est essentielle à la vie du pays du fait que nombre d'habitants de Bioko, originaires du continent, y ont conservé des attaches familiales et que beaucoup de familles sont donc partagées entre les deux provinces.

*
* *

.../...

b) Cameroun

019- L'industrie camerounaise est relativement diversifiée et elle fonctionne; elle comporte :

- un secteur lourd avec la SONARA (raffinage de pétrole, distillation simple - capacité de traitement actuelle 1,8 Mt/an de brut, portée à 2Mt/an en 1988) ALUCAM et SONATRAL (respectivement production d'aluminium-lingot, 80-85 kt/an, et laminage de bandes et disques, 30 kt/an) et CIMENCAM (une unité de broyage de clinker importé à Douala, 1 Mt/an, et une cimenterie intégrée à Figuil, 100 kt/an),

- des industries de première transformation de matières premières locales pour l'exportation : cacao, huile de palme, sciages, tranchage et déroulage de bois et congélation de crevettes,

- et des industries de consommation pour le marché local : non seulement textile, confection, bière, boissons gazeuses, tabac et chaussures, comme partout ailleurs, mais aussi du chocolat et de la confiserie, des pâtes alimentaires, des produits laitiers élaborés à partir de poudre de lait importée, des meubles, de la sacherie en diverses matières, des emballages, de la papeterie, des produits de parapharmacie, hygiène et parfumerie, des savons et détergents, des produits de ménage, de la transformation de matières plastiques (injection, extrusion, moulage et mousses), des articles de voyage, des lubrifiants, des piles, des allumettes, du verre creux, des matériels scolaires divers, des imprimeries, de la construction métallique, de l'outillage à main, de chantier et agricole, du matériel agricole, des pompes à main, de la quincaillerie, du mobilier métallique, une unité de montage de bicyclettes et de cyclomoteurs etc.

020- Si les entreprises des deux premiers groupes ouvrent leurs portes facilement, celles du troisième groupe sont plus réservées et il semble difficile de les visiter, ce qui eût été nécessaire pour les évaluer correctement. Il aurait d'ailleurs fallu beaucoup plus de temps que celui dont je disposais.

.../...

021- A part mes entretiens dans les ministères du plan, du commerce, de l'industrie et des mines où toutes les autorités ont eu l'extrême obligeance de me recevoir presque immédiatement, sans préavis, tous mes contacts ont été organisés au fur et à mesure par la Chambre de commerce grâce à l'amicale compréhension du Président P. Tchanqué. Toutefois le mauvais fonctionnement du réseau téléphonique a lourdement handicapé ces contacts. En dépit de ces difficultés, j'ai pu rencontrer une trentaine d'opérateurs économiques, dont les responsables des principaux secteurs.

022- De ces entretiens, il se dégage un certain nombre de constatations. Cette industrie fonctionne correctement. Le marché est mou, mais les capacités de production semblent utilisées à 60-70 % voire plus, à l'exception de certaines entreprises nouvellement installées qui ont encore à conquérir leur marché.

023- Il y a eu, certes, au cours des dernières années quelques grandes unités comme SOCAME et CELLUCAM, créées et maintenues pendant quelques années à grands frais par l'Etat, qui ont dû fermer leurs portes. Mais il s'agissait d'études préalables mal faites et de matériels mal adaptés : soit des matériels de récupération vendus pour neufs, dans le premier cas, soit de matériels classiques non adaptés au problème particulier en cause, dans le second cas. La page est tournée et la situation semble maintenant assainie.

024- Sur le plan d'ensemble de l'industrie, la crise économique a été amortie par la politique gouvernementale de maintien du pouvoir d'achat en dépit de la conjoncture internationale, grâce à laquelle la consommation privée n'a pas sensiblement baissé jusqu'à présent. Toutefois, comme partout ailleurs, cette politique a ses limites et les caisses de l'Etat sont vides. Une politique d'austérité s'impose qui se répercutera inévitablement sur les débouchés intérieurs de l'industrie camerounaise.

025- Le développement de l'exportation vers le reste de la CEEAC devrait permettre de compenser globalement cette contraction passagère du marché intérieur, tout au moins

.../...

pour les produits qui ne sont pas encore fabriqués dans les autres pays membres, et nous verrons qu'ils sont nombreux. Comme partout, cette crise entraînera des "reclassements" : certaines entreprises -les plus dynamiques, notamment celles qui exporteront- se développeront pendant que d'autres disparaîtront. Mais c'est la "règle du jeu".

026- Le centre industriel de Douala est maintenant suffisamment structuré et dynamique pour faire face à cette mutation à condition que les problèmes externes qui le handicapent aujourd'hui soient résolus, notamment, outre les difficultés générales aux échanges que nous verrons plus loin au chapitre IIIa, les trois problèmes ci-après :

- le non fonctionnement du téléphone,
- la dégradation du réseau routier,
- les difficultés des relations entre les industriels et l'administration.

Nous verrons plus loin au chapitre IIb les solutions que l'on peut envisager pour résoudre ou, au moins, pallier ces difficultés spécifiques.

027- Mais je crois devoir insister sur la qualité de beaucoup des opérateurs économiques que j'ai rencontrés, notamment ceux de la classe d'âge 30-45 ans.

028- Par exemple, suggérant à un entrepreneur de bâtiment et travaux publics que le Cameroun serait un excellent terrain d'application pour les techniques de construction mises au point par le "groupe de l'Isle d'Abeau" (près de Lyon), j'ai eu la surprise d'apprendre que mon interlocuteur avait été l'un des fondateurs de ce groupe et qu'il avait déjà réalisé un certain nombre de maisons par cette technique, dans les environs de Yaoundé. Plus généralement, chaque fois que j'ai présenté à un interlocuteur celles des suggestions du présent rapport qui correspondaient à sa profession, j'ai constaté son intérêt et son désir d'essayer de les mettre en oeuvre.

.../...

029- Nous sommes donc, au Cameroun, en présence d'un milieu industriel dynamique qui dispose de capacités de production inemployées qui peuvent alimenter un courant d'exportations intra-régionales pour peu que les trois obstacles ci-dessus soient, au moins partiellement, aplanis.

*
* *

c) Tchad

030- Le Tchad est en pleine reconstruction pour effacer les traces de la guerre, civile et étrangère, qui a endommagé substantiellement la capitale et le nord du pays.

031- L'appareil industriel, encore peu développé, n'a pas beaucoup souffert. Par contre, le réseau routier, négligé pendant les événements, est en très mauvais état.

032- En compensation, de nombreuses assistances étrangères tant bilatérales que multilatérales, offrent une aide substantielle pour la reconstruction et le démarrage de l'économie tchadienne.

033- Corrélativement, les autorités tchadiennes sont assaillies par des charlatans qui viennent leur proposer des usines "clés en main", les plus variées et les plus insolites.

034- Le handicap principal du Tchad reste son enclavement à plus de 1 500 km de la mer. Pour ses échanges extérieurs, la "Voie transéquatoriale" est pratiquement abandonnée. La plus grande partie du commerce officiel passe par le Cameroun : "Transcamerounais" entre Douala et Ngaoundéré et route entre Ngaoundéré et les différents centres tchadiens N'djaména, Moundou et Sahr.

.../...

035- Mais une part très importante, quoique en grande partie clandestine, du commerce tchadien s'effectue avec ou à travers le Nigéria, notamment la plupart des exportations de bétail et les importations les plus diverses. Ce commerce est faussé par la double parité du naïra -officielle et pratique- qui entraîne une subvention, très involontaire, du Trésor nigérian, à la réexportation vers le Tchad des produits importés au Nigéria avec du naïra au taux officiel.

036- Pour l'économie tchadienne, les quelques inconvénients de cette situation sont probablement en partie compensés par des bénéfices indirects. Par contre, la charge correspondante est lourde pour le Trésor nigérian et il est probable que le Gouvernement nigérian devra, tôt ou tard, adopter un cours plus réaliste pour le naïra. Il serait donc imprudent de baser la politique commerciale tchadienne sur la permanence de cette situation artificielle.

037- L'appareil industriel comprend essentiellement cinq entreprises relativement importantes :

- Cotontchad qui couvre l'égrenage du coton, l'huilerie de coton et d'arachide, et la savonnerie,

- la Société tchadienne de textile (STT) qui produit dix à quinze millions de mètres de tissu de coton par an, dont environ 20 % exportés,

- La Sonasut qui produit une vingtaine de milliers de tonnes de sucre par an,

- et, comme partout, une brasserie, la Brasserie du Logone qui produit également des boissons gazeuses, et une manufacture de cigarettes, la MCT.

038- Les trois premières étant situées dans le sud du pays avec lequel les relations routières étaient coupées par la saison des pluies, je n'ai pas pu les visiter.

039- La plupart des renseignements ci-après ont donc été obtenus des administrations tchadiennes visitées, notamment les directions générales du plan, de l'industrie, de l'agriculture et de l'élevage.

.../...

040- Je dois noter plus particulièrement le Bureau de promotion industrielle du Tchad, son directeur Monsieur Manacet Gualbaye et son conseiller technique Monsieur J.P. Maillot, dont l'aide m'a été très précieuse.

041- J'ai pu bénéficier également de l'expérience et des conseils du Centre d'études et de formation pour le développement qui est rattaché au ministère du plan.

042- La principale entreprise est Cotontchad dont près de trois quarts du capital appartiennent à l'Etat tchadien, le reste étant partagé entre la CFDT (établissement public français) 19 % et des privés tchadiens 9 %. A partir d'une production nationale de coton-graine qui varie selon les années entre 90 et 150 kt, elle produit entre 35 et 60 kt/an de coton-fibre. En dehors des variations aléatoires dues à la conjoncture climatique, on constate une réduction progressive des surfaces cultivées en coton qui n'est que partiellement compensée par une amélioration lente des rendements. Cette réduction des surfaces est une conséquence de la baisse, en francs constants, des prix payés aux producteurs, qui résulte elle-même de la baisse des cours mondiaux. La plus grande partie de la production de coton-fibre est exportée; seuls 4 % sont traités sur place par la STT.

043- Les principales productions de la Cotontchad pour le marché local sont, d'une part, l'huile soit de coton, 4 à 6 kt/an, soit d'arachide, 1 à 3 kt/an, et, d'autre part, le savon, 2 à 3 kt/an.

044- En dehors du coton, le Tchad exporte des petites quantités de gomme arabique et de noix de karité, dont la production pourrait être utilement développée.

045- En outre, le marché du sorgho est actuellement excédentaire, le prix payé aux producteurs tombant souvent entre 10 et 20 FCFA/kg, ce qui risque de dégoûter les paysans de cette culture, entraînant une pénurie (cycle classique). Un dispositif de stabilisation semble nécessaire.

.../...

046- En ce qui concerne l'énergie, le problème le plus angoissant est celui de la consommation des foyers domestiques qui brûlent 625 kg de charbon de bois par personne et par an (cf. Plan intérimaire 1986-1988, p.56, tableau 3.2) soit, pour N'djaména, environ 200 kt/an. Celui-ci se paie sur les marchés environ 1 000 FCFA le sac de 25 kg soit 40 FCFA/kg, ce qui correspond à un chiffre d'affaires au détail de l'ordre de 8 GFCFA/an (huit milliards de francs CFA).

047- En face, la seule ressource potentielle d'énergie est constituée par les gisements de pétrole : celui reconnu à Sédigui, dans le Kanem, dont le niveau des réserves n'est pas connu, mais dont le rythme d'exploitation aurait été fixé (par qui ?) à 100 kt/an et surtout ceux du sud où des recherches sont en cours, toujours avec la "CONOCO" comme opérateur.

*
* *

d) République centrafricaine

048- L'économie centrafricaine semble, plus que d'autres, articulée en secteurs distincts ayant leur vie propre et entre lesquels les échanges sont relativement faibles.

049- Le secteur agricole traditionnel, principalement auto-consommateur, reste le plus important dans ce pays peu peuplé où l'urbanisation reste limitée; il fournit également le café et le coton pour l'exportation.

050- Trois autres secteurs primaires spécialisés s'y juxtaposent :

- l'élevage bovin, avec deux millions de têtes détenues par des éleveurs peuhls, en partie refoulés du Sahel par la sécheresse,

.../...

- le secteur minier, diamant et or, contrôlé par quelques sociétés d'achats, principalement israéliennes. La production de ce secteur est mal connue, incontrôlée et probablement incontrôlable comme partout en Afrique. Les statistiques varient en sens inverse du taux des taxes sur le diamant et l'or,

- le troisième secteur est l'exploitation forestière qui a souffert récemment de la crise internationale et des difficultés d'évacuation dues à l'augmentation des tarifs et à la baisse de la productivité du chemin de fer Congo-Océan.

051- D'après les statistiques officielles, et compte tenu des réserves ci-dessus, les quatre principales exportations sont le café, les diamants, le bois et le coton. Mais les statistiques douanières semblent sous évaluées dans les deux sens. Le commerce avec le Cameroun et le Zaïre n'est que très partiellement enregistré; en particulier, la traversée de l'Oubangui au niveau de la capitale semble active de jour comme de nuit.

052- Le décalage entre les cours officiel et parallèle du Zaïre n'y est probablement pas étranger, quoique cet écart soit bien moindre que pour le naïra. Le renforcement du contrôle des douanes, qui est actuellement prévu, devrait accroître le rendement des taxes.

053- C'est dans ce cadre que l'on doit apprécier la situation industrielle.

054- Dans le domaine des produits d'exportation, les scieries, et les usines de tranchage et de déroulage sont en crise pour les raisons vues ci-dessus; deux entreprises ont dû fermer récemment.

055- La Société centrafricaine de développement agricole gère vingt ateliers d'égrenage et deux huileries de coton et d'arachide.

056- La taillerie de diamant, gérée par un privé israélien pour le compte de l'Etat, alimente seulement le marché local, c'est-à-dire essentiellement les militaires de la base française; sa visite laisse une impression assez médiocre.

057- En dehors d'une brasserie, d'une manufacture de cigarettes et d'une manufacture de cigares, les industries de substitution sont peu nombreuses :

- une usine textile intégrée (filature, tissage et impression) qui vient d'être rénovée et semble bien marcher. Elle produit 9 Mm/an de tissu écru (1,4 kt). L'unité de teinture, impression et apprêts a une capacité du même ordre mais elle travaille en fonction du marché. Le marché national absorbe environ la moitié de cette capacité (4,5 Mm/an) et l'exportation, surtout vers le Congo, environ 1,5 Mm. Elle a donc une capacité disponible pour l'exportation d'environ 3 Mm/an,

- Centrapalm est une société d'économie mixte qui a repris une plantation d'Etat, la plantation de Bossongo. Celle-ci a été remise en état; une usine moderne récemment installée fonctionne bien. En régime de croisière, la production est prévue pour atteindre 7 kt/an, que le marché national, estimé à 25 kt/an, devrait largement absorber. Toutefois, elle rencontre actuellement quelques difficultés d'écoulement dues à la concurrence des huileries zaïroises voisines. Un équilibre devrait pouvoir être trouvé,

- Colalu produit des articles ménagers en aluminium avec des tôles découpées en provenance des laminoirs de la Sonatral à Douala. Certes, Colalu est concurrencé par des importations en provenance du Cameroun qui, du fait des fraudes, échappent à la taxe; mais, en revanche, il exporte vers le Zaïre voisin,

- le CICI (Centre industriel centrafrico-israélien) dérive d'un ancien centre de formation de la coopération bilatérale israélienne; il fonctionne actuellement comme une entreprise d'économie mixte entre l'Etat centrafricain (50 %) et un entrepreneur privé israélien (50 %). Les activités théoriques de cet établissement sont assez disparates et peu productives. L'entreprise, et l'Etat à travers elle, semblent largement déficitaires.

.../...

058- A côté de cette entreprise fantôme, un grand garage privé, sans lien avec la précédente, assure l'entretien du parc de camions et effectue la plupart des activités de mécanique générale; il semble prospère.

*
* *

e) Congo

059- L'économie congolaise a connu, depuis l'indépendance, des fortunes diverses :

060- Durant la période coloniale, Brazzaville, capitale de l'Afrique équatoriale française, avait attiré l'essentiel de l'industrie de l'A.E.F., d'autant plus que le Congo était la base de la "Voie transéquatoriale", voie multimodale qui reliait le Centrafrique (alors l'Oubangui-Chari) et le Tchad, à la mer et au monde extérieur.

061- Pendant la première décennie de l'indépendance le développement des industries de substitution et les bénéfices de la "Voie transéquatoriale" avaient permis un taux de croissance de l'ordre de 7 à 8 %/an malgré certaines difficultés financières.

062- Puis, la décadence de la "Voie transéquatoriale", consécutive à la scission de l'Agence transéquatoriale de communications et à la dégradation du fonctionnement du Congo-océan, ainsi que certains problèmes dans l'industrie ont amené une stagnation de l'économie pendant la décennie suivante.

063- Au début de la décennie 1980, le développement de l'exploitation pétrolière, jointe à l'envolée des prix du

.../...

pétrole brut, a permis une expansion de 38 % en deux ans. Mais, avec la retombée des prix du pétrole, cette expansion s'est essoufflée, et, depuis 1985, elle a été remplacée par une récession de plus de 3 %/an.

064- La manne pétrolière des années 1981 et 1982 a été gérée comme si elle devait durer toujours. Des investissements immobiliers, plus ou moins somptueux, ont surgi dans Brazzaville où les hôtels de luxe se sont multipliés. Les remises en ordre nécessaires dans les industries d'Etat ont été ajournées puisque le budget comblait les déficits. Au contraire, les effectifs et les salaires ont continué à croître. En 1984, le niveau des charges salariales (salaire + charges sociales) dans les entreprises d'Etat atteignait un niveau moyen de 103 000 FCFA/mois.homme pour l'ensemble des agents du secteur parapublic et 273 600 FCFA/mois.homme dans les assurances (ARC), ce qui est excessif, compte tenu du niveau moyen de qualification et de productivité des agents concernés.

065- Avec le reflux de la rente pétrolière, la situation des entreprises est devenue catastrophique, d'autant que, pour un certain nombre de ces "industries", la valeur ajoutée est nulle, voire négative.

066- C'est dans ce cadre, qui explique la situation actuelle, que nous examinerons successivement les deux principaux secteurs :

- les industries de première transformation des matières premières locales,
- et les industries de substitution.

067- La production de bois en grumes, qui était tombée de 800 000 m³ en 1970 à 320 000 m³ en 1975, a repris et, depuis 1980, elle oscille entre 500 et 600 000 m³/an dont environ 40 % sont livrés aux usines locales.

068- Il y a en effet : quinze scieries, quatre usines de placages tranchés et une usine de contreplaqué. La

.../...

production la plus importante est celle de placages avec plus de 60 000 m³; la production de sciages est presque du même ordre en volume, quoique peut-être moins bien appréhendée sur le plan statistique, mais moindre en valeur; celle de contreplaqué est de l'ordre de 6 à 7 000 m³. Toutefois, ces statistiques ne semblent pas exhaustives car elles ne rendent compte que de 125 000 m³ de production alors que les livraisons de grumes aux usines locales sont de l'ordre de 250 000 m³ et que la mise au mille n'est certainement pas de 50 %. Les effectifs de la branche sont d'environ 3 000 à 3 500 personnes dont deux tiers dans le secteur privé et un tiers dans le secteur public. Les principales sociétés sont la Société nationale d'exploitation des bois (SNEB) au capital de 2 GFCFA, la Société industrielle de déroulage et de tranchage (SIDETRA) au capital de 0,95 GFCFA et la Société congolaise des bois (SOCOBOIS) au capital de 0,4 GFCFA.

069- Dans un secteur voisin opère l'Unité d'afforestation industrielle du Congo (UAIC) qui a réalisé dans la région de Pointe-Noire des plantations d'eucalyptus, dont 20 000 ha arrivent maintenant à maturité. Un projet de pâte au sulfate blanchie de 290 kt/an était prévu. En raison des difficultés rencontrées dans le financement du projet, sa taille a été réduite, ce qui est probablement raisonnable, et sa réalisation effective repoussée, les bois disponibles étant actuellement commercialisés sur le marché mondial, ce qui est certainement dommage. Car, celui-ci est le seul projet de pâte à papier viable dans l'ensemble de la CEFAC, en effet il s'appuie sur une technique éprouvée, une ressource en bois disponible et des ressources en énergie bon marché : électricité d'Inga et fuel lourd de la raffinerie locale; En outre, l'usine peut être implantée à Pointe-Noire, à la fois à proximité du port et reliée au chemin de fer et, à travers lui, au réseau fluvial du Congo-Zaïre.

070- La production de pétrole brut, de l'ordre de 2 à 2,2 Mt entre 1974 et 1978, est passée à 3,3 Mt en 1980 puis aux environs de 6 Mt depuis 1984, dont plus de 90 % sont exportés. Environ 0,4 à 0,5 Mt est traité par la raffinerie de Pointe-Noire, la CORAF, dont la capacité nominale est de 0,8 Mt. La consommation intérieure est de 280 à 300 kt/an. Mais, le brut congolais étant lourd son raffinage produit une proportion importante de fuel qui doit être exportée à bas prix vers les pays tempérés.

.../...

071- C'est pourquoi il y a intérêt à développer, dans la région de Pointe-Noire, des industries grosses consommatrices de fuel lourd, comme la pâte à papier et les engrais potassiques, qui ne seront d'ailleurs viables que si elles paient le fuel à un prix voisin du prix d'exportation.

072- Les industries de substitution comprennent, outre, comme partout ailleurs, deux brasseries et fabriques de boissons gazeuses et une manufacture de cigarettes :

- des huileries,
- une minoterie, fabrique d'aliments du bétail,
- une sucrerie,
- une unité de préparation de farine de manioc,
- une unité textile intégrée et un atelier d'impression travaillant sur écrus importés,
- divers ateliers de travail des métaux (clous, grillages, tôles ondulées, mobiliers métalliques...),
- un atelier de production de gaz comprimés,
- un atelier de transformation de matières plastiques,
- divers ateliers de produits chimiques : lubrifiants, peintures, savon, eau de javel, mousses plastiques...,
- une papeterie,
- une cimenterie,
- et un atelier de broyage de calcaire.

073- L'huilerie congolaise comprend la Régie nationale des palmeraies du Congo et l'huilerie de Nkayi (Huilka). La production d'huile de palme varie actuellement entre 2 000 et 2 500 t/an. La première phase (2 500 ha) d'un nouveau programme de plantation de 10 000 ha de palmeraies a été

.../...

réalisée de 1982 à 1985 dans la région de la Sangha. La mise en oeuvre des phases ultérieures devrait comporter la construction d'une huilerie sur le site et d'une raffinerie à Brazzaville. L'huilerie de Nkayi, huilerie d'arachide, n'est pas encore en fonctionnement, dans l'attente d'un complément d'équipement.

074- Une minoterie couplée avec une usine d'aliments du bétail emploie 200 personnes et a réalisé en 1987 un chiffre d'affaires de l'ordre de 13 GFCFA dont près de 90 % pour la farine. Une autre usine d'aliments du bétail, beaucoup plus petite est en difficultés graves.

075- L'unité de fabrication de farine de manioc de Matsoumba est approvisionnée partie par une exploitation agricole intégrée et partie par des contrats de culture avec les paysans des environs. Ses installations techniques semblent convenables. Il faudrait donc analyser en détail son compte d'exploitation pour comprendre pourquoi ses prix sont trop élevés pour l'exportation, notamment vers l'agglomération de Kinshasa.

076- La sucrerie du Congo, à Nkaya, produit 40 à 50 kt/an de sucre, mais, si l'on en croit le rapport de 1985 du contrôle d'exécution du Plan quinquennal, sa gestion semble catastrophique, les pertes étant du même ordre que le chiffre d'affaires. D'ailleurs l'ACI du 24 septembre 1987 signalait "l'irrégularité du versement des salaires de SUCO".

077- Les deux usines textiles semblent, elles aussi, en situation difficile.

078- La Cimenterie domaniale de Loutété (Cidolou) a été mise en service en 1968 avec une capacité de 80 kt/an; puis, compte tenu d'une analyse sérieuse du marché congolais, sa capacité a été portée à 130 kt/an. Au début de la décennie, trompées par une pénurie passagère de ciment, les autorités ont fait porter la capacité de l'usine à 250 kt/an en même temps qu'un contrat à long terme avec la Société congolaise

.../...

d'importation et d'approvisionnement en ciment, autorisait cette dernière à importer une part non négligeable des besoins du pays. En outre, un incendie ayant interrompu pendant quelques mois la production de la Cidolou, la SCIAC en a profité pour s'établir sur le marché. Lorsque, au milieu de 1985, la Cidolou est revenue sur le marché avec sa capacité rénovée de 250 kt/an, elle s'est heurtée à la concurrence des importations. Or, ses propres prix de revient sont artificiellement alourdis, non seulement par le sous-emploi de ses installations, mais aussi par le niveau élevé de certains prix intérieurs, notamment celui du fuel qu'elle paie 112 FCFA/l alors que la CORAF exporte ses excédents vers les pays tempérés au tiers de ce prix.

079- L'usine de broyage de calcaire de Madingo paraît, à première vue, avec ses 66 salariés, un établissement important. Mais il s'agit d'un simple broyeur de 6 t/h situé à 2 km de la carrière de calcaire et à 7 km du chemin de fer, autour duquel on a construit un certain nombre de bâtiments et de services. Le plus typique est le bâtiment prévu pour deux groupes électrogènes dont l'un a été vendu et l'autre est à l'abandon couvert de poussière, sans que personne, dans le personnel d'entretien inoccupé, ne pense à le nettoyer et à le maintenir en état. Le seul débouché de cet établissement est la verrerie qui pourrait être approvisionnée en calcaire broyé, à bien meilleur prix, par la Cidolou dont les broyeurs sont très loin d'être saturés.

080- La présente analyse est évidemment trop rapide. C'est pourquoi un consultant de l'ONUDI va venir trois mois (avril à juin 1988) pour approfondir cette analyse-diagnostic, sélectionner les filières prioritaires, revoir le système incitatif et faire des propositions pour la restructuration et/ou la réhabilitation des entreprises existantes.

*
* *

.../...

f) Zaire

081- La population du Zaire constitue plus de la moitié (environ 55 % selon les statistiques officielles) de la population totale de la Région. Ses problèmes sont donc à une autre échelle que ceux de chacun des autres Etats membres.

082- D'autre part, du fait des conditions des transports intérieurs, les problèmes de coopération régionale se présentent différemment selon les régions du pays : celles de Kinshasa, du Bas-Zaire, du Bandudu et de l'Equateur sont plus intéressées à la coopération avec le Congo et la RCA auxquels les relie le réseau du fleuve, le Kivu est solidaire des deux autres pays des grands lacs, et le Haut-Zaire, avec Kisangani, est appelé à devenir une des charnières du réseau de surface de la Région, en reliant le réseau du fleuve avec l'ensemble de la zone des grands lacs.

083- Par contre, le Shaba, dont plus de la moitié des exportations passe actuellement par les voies est et sud, est moins concerné par la coopération au sein de la CEEAC. Il le deviendra lorsque la paix revenue en Angola permettra à ce pays de prendre sa place au sein de la Communauté; en effet, le chemin de fer du Benguela fait de Lobito la porte normale du Shaba vers le monde extérieur.

084- C'est dans ce cadre que l'on doit analyser la situation de l'industrie zairoise et sa place dans la CEEAC.

085- Le principal acteur de l'économie du pays est la Société générale des carrières et des mines (GECAMINES). En effet, cette société d'Etat, qui a pris la suite de l'Union minière du Haut-Katanga, intervient directement pour 15 % dans la formation du PIB, elle fournit 20 % des rentrées du budget de l'Etat et plus de 60 % des recettes en devises de la Banque centrale.

.../...

086- La base de son activité est sa concession minière qui s'étend de Lubumbashi à Kolwesi, dans le sud du pays. Non seulement la société assure la première transformation de la plus grande partie des minerais extraits et la commercialisation des demi-produits obtenus, mais, en outre, en amont, à travers la "Gécamines développement", elle anime et contrôle nombre de productions industrielles, agro-industrielles et même agricoles, pour couvrir ses besoins et ceux de son personnel.

087- Depuis toujours, le secteur minier joue un rôle déterminant dans l'économie du pays. La production de cuivre oscille depuis une douzaine d'années autour de 500 kt/an, dont plus de 90 % sont exportés sous la forme de métal et le reste sous forme de concentré, celle de cobalt autour de 10 kt/an et celle de zinc autour de 80 kt/an dont plus de 80 % sont traités à Kolwesi et le reste est exporté sous forme de concentré.

088- Les autres productions métalliques sont de moindre importance : la production de concentré de manganèse de Kisenge, de l'ordre de 30 kt/an, s'entasse en attendant la réouverture du chemin de fer Dilobo-Lobito; la production d'or a plusieurs origines : l'orpillage artisanal dont la "production statistique" varie en fonction des prix de reprise et de la fiscalité au Zaïre et dans les pays voisins comme nous l'avons vu plus haut, au chapitre Id Centrafrique (cf. para 050), et la production industrielle, celle des mines de Kilomoto dans le Haut-Zaïre, actuellement autour de 700 kg/an, celle de la Sominki, environ 450 kg/an, et, enfin, 50 kg/an récupérés en Belgique au cours du raffinage du cuivre de la GCM.

089- En matière de "minerais non métalliques" : le diamant, dont la "production statistique" artisanale varie entre un et treize millions de carats par an en fonction des "conditions de reprise" comme pour l'or, et la "production industrielle" de l'ordre de sept millions de carats, essentiellement des diamants industriels, surtout du "bort". En ce qui concerne le charbon, la Gécamines exploite à Luéva, au nord de Kolwezi, une carrière de lignite, 100 à 110 kt/an, essentiellement pour ses besoins. Un petit charbonnage produit à Makala, près de Kalémié, entre 15 et 20 kt/an de houille.

.../...

090- La production de pétrole est de l'ordre de 1,9 Mt/an qui proviennent actuellement, pour deux tiers des gisements marins et pour un tiers des gisements terrestres du Bas-Zaïre; mais cette proportion a tendance à s'équilibrer.

091- Par ailleurs, des prospections sont en cours dans la plaine de la Ruzizi et dans le lac Tanganyika par la société "Amoco" qui travaille également au Burundi. Il semble, de source non officielle, que ce gisement, qui s'étend des deux côtés de la frontière, fournisse du brut léger, voisin du brut lybien. Son exploitation pourrait relancer l'économie des pays des grands lacs. Elle serait également précieuse pour l'expansion du sud du Zaïre. Mais on ne peut s'empêcher de trembler pour les risques écologiques que comportent, pour le lac Tanganyika, des forages dans la vallée de la Ruzizi, et surtout dans le lac lui-même.

092- Une raffinerie de pétrole de 750 kt/an avait été installée en 1967-1968 à Kinlao, sur la côte atlantique, par une société mixte 60 % Etat zaïrois - 40 % AGIP. Unité de simple distillation, elle avait été conçue pour traiter des bruts légers, dont elle devait d'ailleurs exporter à bas prix les fuels résiduaux. Elle s'est révélée peu rentable et, en tous cas, inapte à traiter le brut zaïrois, assez lourd; elle est actuellement arrêtée. Son adaptation à la matière première nationale, par l'installation d'unités de conversion et d'une unité de production de bitume est actuellement à l'étude.

093- Le lac Kivu, qui est commun au Zaïre et au Rwanda, possède, dissous dans ses couches profondes au dessous de 270 m, environ 60 km³ de gaz méthane : Nous étudierons dans le chapitre suivant, celui du Rwanda, cette ressource.

094- Pour la potasse et le phosphate, les gisements du Bas-Zaïre sont les prolongements de ceux de la région de Holle au Congo.

095- Les cultures traditionnelles, celles des "denrées tropicales" classiques sont assez stables depuis dix ans, la baisse constatée pendant la première partie de la décennie ayant été généralement rattrapée depuis.

.../...

096- La production de café évolue autour de 90 kt/an, celle d'huile de palme devrait se stabiliser à nouveau autour de 95-100 kt/an, de même que celle de palmiste autour de 20 kt/an. La production de cacao oscille entre 4 et 4,5 kt/an, celle de thé autour de 3,5 kt/an et celle d'écorce de quinquina autour de 4,5 kt/an, dont la plus grande partie est transformée sur place. Seul le caoutchouc a régressé nettement, de 21 kt/an à 13-14 kt/an.

097- La production de bois est également assez stable : les grumes entre 350 et 400 000 m³/an, les sciages entre 100 et 120 000 m³, les contreplaqués entre 12 et 15 000 m³, les déroulages autour de 6 000 m³/an. Seuls les placages tranchés ont progressé de 4 à 10 000 m³/an.

098- Ces denrées d'exportation lointaine interviennent assez peu dans la coopération régionale.

099- Du fait de l'augmentation considérable de la population des villes, de la dégradation des transports intérieurs, et, par voie de conséquence, de l'isolement croissant des campagnes, les populations urbaines consomment de plus en plus de produits importés, plus de 200 kt/an de blé et une quantité croissante de soja. Ce dernier a l'avantage, au moins théorique, de pouvoir être cultivé dans la plupart des régions du pays. Toutefois, il y a encore beaucoup à faire pour introduire cette plante, aux exigences un peu particulières, dans les jardins potagers des villages. Aussi, la promotion de son utilisation est beaucoup plus efficace que celle de sa culture, et les importations correspondantes croissent rapidement.

100- En vue d'approvisionner son personnel et de se libérer quelque peu de la sujétion des importations alimentaires, la Gécamines a lancé, en 1974, sur près de 5 000 ha, aux environs de Likasi, au centre de son domaine minier, un programme de culture mécanisée de maïs qui fournit entre 20 et 25 kt/an de grain.

101- Parallèlement, sous couvert du "Centre d'exécution des programmes communautaires", elle s'efforce de faire

.../...

progresser l'agriculture villageoise. Le CEPC aide les populations rurales de la zone de travail de la Gecamines, en leur fournissant les intrants agricoles, en encadrant les agriculteurs, en entretenant leurs matériels un peu compliqués, comme les égreneuses, les moulins..., et en leur rachetant leur production.

102- C'est ainsi qu'on a pu atteindre 15 kt/an de maïs, dont environ la moitié est autoconsommée, une partie sert à payer les intrants et presque un tiers est commercialisé. Ce même dispositif a permis le démarrage d'une production de pommes de terre avec des rendements de l'ordre de 20 t/ha.

103- Un autre programme de développement rural a été lancé dans le nord de Shaba, avec un financement extérieur, qui a permis la production de 80 à 100 kt/an de maïs, dont la moitié commercialisée et le reste autoconsommé.

104- Par contre, dans le Bandudu, la culture du maïs est en régression du fait de la réduction des débouchés dans les provinces du sud due aux développements ci-dessus et de la concurrence du blé d'importation sur le marché de Kinshasa.

105- C'est dans ce cadre que l'on doit examiner la situation et les perspectives des industries manufacturières de substitution.

106- Comme tous les autres pays de la Région et d'ailleurs, le Zaïre a ses brasseries et ses fabriques de cigarettes; mais, étant plus important que ses voisins, il en a plus : quinze brasseries et trois manufactures de tabac qui produisent ensemble plus de quatre cent millions de litres de bière et quatre milliards de cigarettes par an.

107- La production de boissons gazeuses est moindre, environ quatre vingt dix millions de litres par an environ.

108- La production de lait est encore plus modeste : 1 à 1,2 millions de litres dont 90 % à Kisanga et Lubumbashi, dans

.../...

le Shaba, les principaux clients étant la Gécamines et, à un moindre degré, la SNCZ.

109- Une petite conserverie produit du jus d'ananas et du concentré de tomate; mais ce dernier est très concurrencé par les importations.

110- L'industrie agroalimentaire la plus importante est la minoterie, minoterie de blé à Kinshasa, puisque, maintenant, la capitale est presque entièrement convertie au pain, et minoterie de maïs dans le Shaba. Actuellement, la consommation de blé du Zaïre, essentiellement celle de la région de Kinshasa, est de l'ordre de 200 kt/an de froment, provenant à 80 % des Etats-Unis et à 20 % d'Europe. Cette farine est transformée en pain par les quatre boulangeries industrielles de Kinshasa. C'est, avec la sucrerie, la seule activité en expansion nette au Zaïre. Elle a pratiquement doublé en dix ans. Toutes les autres activités ont stagné voire, pour la plupart, régressé.

111- Les principales minoteries de maïs sont situées au Shaba, les deux plus importantes étant celles de la Gécamines dont l'ensemble des capacités installées dépasse 200 kt/an.

112- Dans le passé, l'essentiel de leur approvisionnement en grains provenait de l'extérieur : Afrique australe, Thaïlande et Etats-Unis. Du fait de l'effort ci-dessus de promotion des cultures de maïs, ces minoteries peuvent maintenant s'approvisionner au Zaïre pour la moitié de leur capacité. Mais leur production est très concurrencée par les importations de farine de maïs en provenance de Zambie, où elle est subventionnée. Ceci n'aurait pas grand inconvénient si ces importations ne déplaçaient que les importations de grains d'origines plus lointaines. L'inconvénient est que, maintenant, les minoteries ont du mal à vendre la farine provenant du maïs zaïrois.

113- L'industrie du sucre se développe rapidement et déplace les importations qui avaient augmenté au début de la

.../...

décennie 1980. La production devrait atteindre 70-80 kt cette année et environ 100 kt en 1990, couvrant alors l'essentiel des besoins.

114- Une levurerie, installée à Kinshasa, a connu quelques difficultés ces dernières années. Toutefois, si sa qualité et ses prix étaient compétitifs, elle pourrait desservir l'ensemble de la Région. Sa capacité de 6t/j soit 2 kt/an est largement suffisante.

115- Pour l'industrie textile, la production des tissages de coton semble, d'après "Conjoncture économique", osciller depuis une dizaine d'année autour de cinquante cinq millions de mètres carrés (55 km²) sans faire de progrès. L'industrie textile zaïroise rencontre à la fois des problèmes d'approvisionnement et de concurrence. En ce qui concerne les approvisionnements, les filatures de Kinshasa et de Kisangani ont actuellement besoin d'importer 10 à 12 kt/an de coton-fibre qu'elles pourraient facilement trouver en République centrafricaine en attendant d'améliorer les rendements des planteurs zaïrois de coton.

116- Deux usines de fibres dures produisent environ cinq millions de sacs par an, 0,8 à 1 Mm/an de toiles, une centaine de tonnes de ficelle, et 25 t/an de cordages.

117- Un certain nombre d'entreprises font de la confection et des articles de bonneterie. Mais comme ce sont les mêmes négociants qui fabriquent et importent ces articles, les arbitrages entre fabrication locale et importation ne sont pas toujours très clairs.

118- La production et la consommation de chaussures se sont développées rapidement ces dernières années, parallèlement à l'urbanisation. Elles atteignent actuellement 12 à 13 millions de paires, dont 90 % environ de chaussures de plastique. Par contre, la production de chaussures en cuir a régressé de moitié au cours des dix dernières années, revenant d'un peu plus d'un million de paires par an à moins de la moitié aujourd'hui.

.../...

119- L'industrie du papier n'est représentée que par la branche transformation du papier : emballages en carton ondulé, en carton léger et en papier kraft (sacs à ciment), et papeterie scolaire.

120- La grande industrie chimique se limite à la production d'acide sulfurique dans l'usine de Shituru de la Gécamines, qui produit plus de 170 kt/an d'acide sulfurique industriel. Une nouvelle unité de 100 kt/an est prévue à Kolwesi, également par la Gécamines.

121- L'industrie parachimique est plus diversifiée :

- gaz comprimés : environ 200 000 m³/an d'oxygène et 40 à 50 t/an d'acétylène,
- peintures et vernis : 3 kt/an,
- alcool : 1 kt/an,
- savon : 45 à 50 kt/an,
- allumettes : 200 000 cartons/an,
- pneumatiques : 130 à 140 000 pneus de voiture par an et 90 à 100 000 pneumatiques de vélo,
- transformation de matières plastiques : 9 à 10 kt/an,
- verrerie : 25 à 30 millions de bouteilles par an.

122- Un établissement sidérurgique a été installé en 1972-1974 à Maluku, sur le Zaïre à 80 km en amont de Kinshasa, à laquelle il est relié par une bonne route. Cet établissement est constitué par deux unités distinctes et sans lien technique entre elles : un laminoir à fil et à petits profilés de 100 kt/an et un laminoir à froid de 150 kt/an.

123- Considérée isolément, chacune de ces unités semble convenable; mais l'étude de leurs approvisionnements et de leurs débouchés semble avoir été négligée.

.../...

124- En effet, la production d'un laminoir à fil et à petits laminés du type de celui de Maluku n'est rentable que si on peut disposer de ferrailles de récupération à bas prix. Or il semble que la quantité de ferraille récupérable au Zaïre ne dépasse pas 10 kt/an alors que les besoins de l'usine sont dix fois supérieurs. Les possibilités de collecte dans les pays voisins bien reliés à Maluku, le Congo et la RCA, sont très limitées, d'autant que les forgerons de village récupèrent déjà une partie de la ferraille pour faire des outils. Certes, techniquement, on peut faire fonctionner l'usine avec des billettes importées. Mais, le prix des billettes sur le marché mondial étant peu inférieur à ceux du fil machine et du rond à béton, la transformation de billettes marchandes en fil machine est l'exemple type d'opération industrielle à valeur ajoutée négative. En outre, l'isolement à plus de 450 km du port, auquel l'usine n'est reliée que par une route, rend tous les approvisionnements lourds hors de prix. Sa production n'a jamais dépassé 8 % de sa capacité et on ne voit pas comment ses approvisionnements et ses débouchés pourraient dépasser 10 kt/an, même en couvrant les marchés du Congo et de la RCA.

125- Quant au laminoir à froid, il a besoin d'être approvisionné en coils d'importation. Le transport de ces coils par camions sur 450 km aboutirait à des prix aberrants, d'autant que le marché zaïrois est de l'ordre de 10 à 15 kt/an, et qu'on ne peut pas faire fonctionner rentablement une unité à moins de 10 % de sa capacité. Toutefois, le laminoir proprement dit n'est qu'une partie de l'équipement qui comporte une ligne continue de galvanisation et une ligne continue d'ondulation. En effet, dans ce type d'économie, le débouché principal des tôles fines est la tôle galvanisée ondulée pour toiture. Or, l'entreprise privée qui effectue galvanisation et ondulation sur des tôles fines noires importées du Japon, la SOGALKIN, semble prospère; une société analogue est d'ailleurs en train de s'implanter à Bukuru. Il ne reste plus de place pour la "Sosider".

126- La Société métallurgique zaïroise, établie à Lubumbashi a, installés ou en cours d'installation :

.../...

- un four à arc de 3 000 kVA, pouvant produire soit 1 000 t/an de carbure de calcium, soit 700 t/an de ferromanganèse, soit 400 t/an de ferrosilicium,
- un four à coke de 2 t/h de fonte,
- un four rotatif de 2 t/h pour compléter le précédent (élimination des impuretés),
- un four électrique de 100 kg/h pour le raffinage du plomb,
- et un four à induction de 450 kg pour la mise à nuance des ferroalliages.

127- La Gécamines a installé à Lubumbashi un établissement de "laminoir et câblerie" qui traite environ 1 500 t/an de cuivre et laiton, dont la moitié de laminés et la moitié de tréfilés; un quart de ces derniers, soit 200 t/an, sont transformés en fils et câbles isolés.

128- Les fabrications d'ouvrages en métaux sont variées :

- quincailleries diverses,
- boulons et clous,
- outillage agricole traditionnel : machettes, pelles, hâches etc,
- articles de ménage en aluminium ou en tôle émaillée,
- mobilier métallique,
- charpentes métalliques et tubulaires, chaudronnerie, carrosserie, wagons,
- tôles ondulées galvanisées, citernes et bacs autoportants,
- menuiserie métallique, acier et aluminium,
- fonderies,

.../...

- tréfilerie : treillis, grillages, ronces, clous et pointes,
- fûts et boîtes métalliques,
- bouchons-couronnes,
- électrodes de soudage.

129- Les fabrications d'appareils et de fournitures électriques sont relativement dynamiques quoique les équipements soient très sous-employés :

- la production de piles électriques est actuellement de l'ordre de 20 à 25 millions de pièces par an pour une capacité de 40 Mu/an à simple équipe,
- la production de batteries au plomb travaille également à un taux de charge insuffisant 17 000 batteries/an pour une capacité de 36 000 u/an à une équipe,
- la production d'ampoules électriques est encore plus faible, entre 500 000 et 1 000 000 unités pour une capacité de 23 millions,
- la même société produit également du petit matériel d'installation.

130- Le groupe Chanimétal a une activité de chantier naval notable : il construit une vingtaine de bateaux par an pour un poids total qui varie entre 2 et 4 000 t/an. Il s'agit, selon les années, de bacs de passage, de barges-cargos, de barges-citernes, de pontons à grumes, de canots, voire de pousseurs. Il répare et entretient entre 50 et 120 bateaux par an. Un autre chantier, moins important, travaille essentiellement pour les exploitations forestières.

131- Deux entreprises assurent le montage respectivement de voitures et de cycles et motocycles à partir d'ensembles dits CKD, c'est-à-dire de véhicules complets arrivant entièrement démontés; seuls les pneumatiques et les batteries sont de fabrication locale.

.../...

132- Le Zaïre a six cimenteries dont quatre seulement produisent du clinker, les deux autres étant de simples broyages. La consommation actuelle du pays est de l'ordre de 400 kt/an. La production est montée à 534 kt/an en 1984 grâce aux exportations vers le Congo ; mais, depuis la remise en état et l'extension de la cimenterie de Loutété, ce pays est devenu exportateur à son tour.

133- Les deux plus importantes usines, la CIZA et la CINAT, situées dans le Bas-Zaïre ont une capacité totale de 750 kt/an et une production de l'ordre de 300 kt/an; elles travaillent au fuel.

134- Le sud Shaba dispose de deux cimenteries : CIMSHABA, à Lubudi, produit le clinker pour les deux établissements, environ 60 kt/an. Elle travaille au charbon de Luéna; sa production de ciment est de 60 à 70 kt/an, 3/5 de portland et 2/5 de métallurgique. La cimenterie de la GCM à Likasi produit environ 15 kt/an de ciment métallurgique à partir de clinker de Lubudi et de laitiers de cuivre et de cobalt récupérés.

135- Ciments-lacs à Kabinba, près de Kalémié dans le nord Shaba, produit 25 à 30 kt/an de ciment avec du charbon de Makala; plus de la moitié de sa production est exportée vers le Burundi.

136- Cimenki est une vieille usine située à Katana sur la rive ouest du lac Kivu; elle vient d'être remise en état pour broyer du clinker de Kabinba avec du pouzzolane local.

137- la présente analyse est nécessairement succincte; elle sera précisée par le "survey industriel" qui a été entrepris en septembre 1987 et devrait être terminé en mars-avril 1988.

*
* *

.../...

g) Rwanda

138- Contrairement à celles des six pays que nous venons de voir, plutôt sous-peuplés, la situation du Rwanda est dominée par le surpeuplement : plus de cinq millions d'habitants en 1980, et, sauf catastrophe ou épidémie, environ dix millions en l'an 2 000 soit cinq habitants à l'hectare utilisable. Exceptionnellement, cette donnée moyenne a un sens au Rwanda puisque on y constate des migrations importantes des préfectures les plus densément peuplées vers celles où il reste des terres à cultiver.

139- Ce surpeuplement entraîne un processus de désertification : faute de bois, 30 % des besoins de combustible ménager sont, dans les campagnes, couverts par des déchets agricoles, bouses de vache, fanes etc, ou ménagers qui devraient être utilisés comme fumure; leur combustion contribue à la désertification des sols. D'autre part, le déboisement accélère l'érosion qui prend des proportions catastrophiques dans ce pays de collines.

140- Les problèmes du pays sont donc :

- un surpeuplement croissant,
- la sous-alimentation des populations, en protéines et surtout en lipides pour lesquels la production nationale ne couvre que 22 % des besoins,
- la pénurie d'énergie, d'abord pour cuire les aliments,
- la désertification : érosion et non renouvellement de l'humus.

C'est dans ce cadre économique général qu'il faut juger la situation et les perspectives de l'industrie au Rwanda.

141- Le secteur le plus préoccupant est celui de l'énergie : le bois ne fournit qu'une partie en régression des besoins de combustible ménager; ceux du carburant et même d'énergie thermique industrielle sont couverts par des hydrocarbures importés à grands frais de l'extérieur de la zone; enfin, le

.../...

potentiel hydroélectrique national est insuffisant pour alimenter la consommation du pays et celui-ci doit faire de plus en plus appel à l'énergie hydroélectrique de la Ruzizi qui assure déjà plus de la moitié de la consommation.

142- En face, les ressources nationales disponibles sont limitées : la part rwandaise du gaz du lac Kivu et la tourbe.

143- Le lac Kivu possède des réserves très importantes en gaz dissous, principalement du méthane et du gaz carbonique. Une étude physico-chimique a été réalisée en février 1986 par le "Bureau de recherches géologiques et minières" (BRGM), en sous-traitance de la société Technip, qui est chargée du projet d'exploitation de ce gaz.

144- La masse d'eau du lac n'est pas homogène; les eaux superficielles, douces et légèrement basiques (pH=9), sont oxygénées jusqu'à une profondeur de 50 m, ce qui permet une certaine vie halieutique dans cette couche; au delà, une teneur de 5 à 10 mg/l de sulfures interdit toute vie aérobie; à -270 m, la composition de l'eau change, elle est salée, plus dense, plus chaude (25°) et très légèrement acide (pH=6,5).

145- Dans ces couches profondes, les eaux du lac contiennent en dissolution 0,3 l de méthane et 1,4 l de gaz carbonique par litre d'eau. Ces gaz proviennent probablement de la fermentation anaérobie des déchets organiques tombés au fond du lac en provenance tant de la végétation aérienne que de la vie halieutique des couches superficielles : la réserve totale a été évaluée à 60 km³, équivalent à 40 Mtep, qui devront être exploités en commun "pari passu" par le Rwanda et le Zaïre.

146- Les ressources en tourbe du Rwanda ont été étudiées pour la première fois par le professeur P. Deuse, chef du centre de l'IRSAC à Butare; ses études ont été publiées en 1964. Elles ont été ultérieurement complétées par M.W.K.

.../...

Heinz, qui, dans un rapport publié en 1968, décrit trente huit marais tourbiers au Rwanda, dont les principaux sont le marais de la Rusuma, à l'est de Ruhengeri et ceux de l'Akanyaru qui sont partagés entre le Rwanda et le Burundi.

147- Depuis, diverses assistances techniques tant bilatérales que multilatérales ont fait des suggestions au Gouvernement rwandais quant à l'exploitation des tourbières.

148- Mais il n'apparaît pas que l'inventaire de M.W.K. Heinz ait été précisé. Il semble même que certains des "experts" qui ont traité de ce problème n'en aient pas eu connaissance.

149- Quoiqu'il en soit, jusqu'à présent, l'exploitation de la tourbe au Rwanda est restée manuelle et pratiquement artisanale. Il n'y a encore aucune production de coke de tourbe, qui, seul, pourrait remplacer le charbon de bois consommé dans les villes.

150- En matière d'industries de transformation, outre, comme partout, une brasserie, une fabrique de boissons gazeuses et une manufacture de cigarettes, on trouve au Rwanda trois groupes d'industries :

- des usines agroalimentaires approvisionnant le marché national avec des matières premières locales,
- des activités de première transformation de matières premières locales pour l'exportation,
- et des industries de substitution transformant des matières premières importées pour approvisionner le marché national.

151- Dans chacun de ces groupes, à côté d'entreprises publiques, parapubliques ou mixtes, dont beaucoup connaissent des difficultés, il y a quelques entreprises privées dynamiques qui fonctionnent bien et sont donc susceptibles d'exporter, au moins dans la zone des grands

.../...

lacs, c'est-à-dire au Burundi et au Kivu, voire au Haut-Zaïre, si les obstacles administratifs sont levés.

152- Dans le premier groupe, trois laiteries, parastatales ou mixte, établies respectivement à Butare, Kigali et Gisenyi, approvisionnent le marché en lait et fromages. La qualité des produits varie selon les établissements; les prix sont élevés, ce qui réduit leurs débouchés et entraîne une sous-utilisation des capacités de production, notamment de celles de la laiterie de Gisenyi qui ne travaille qu'au dixième de sa capacité.

153- L'huilerie de soja de Butare ne fonctionne pas, faute d'approvisionnements, ce qui illustre la difficulté de promouvoir la culture du soja en milieu paysan.

154- L'Ovibar, entreprise parastatale de Kigali, produit des vins, jus, liqueurs, confitures et pâtisseries de banane.

155- La Configi, coopérative privée de Butare, produit 80 t/an de confitures, sirops de fraise et pâtes de fruits. Elle fonctionne bien.

156- La Sonafruits, coopérative mixte installée à Cyangugu, produit environ 100 t/an de jus de passiflore.

157- La Sucrierie rwandaise, entreprise parastatale de Kigali, produit 4,5 kt/an de sucre.

158- Six rizeries parastatales décortiquent le paddy pour la consommation locale.

159- La Confirwa, confiserie du groupe Sulfo-Rwanda à Kigali, travaille avec du sucre local, du glucose et des colorants importés. L'usine est très propre, le matériel acheté d'occasion a été reconditionné, adapté et complété par l'atelier d'entretien de l'usine, sa capacité est de 300 t/an.

.../...

160- La Sorwatom, entreprise privée récente installée à Kigali, produit un très bon concentré de tomate, sa capacité est de 200 t/an.

161- La Minoterie de Byomba, entreprise privée, produit une farine mixte associant des grains locaux, maïs et sorgho, avec du froment importé. Sa capacité de broyage est de 10 kt/an.

162- La maïserie de Mukamira, entreprise parastatale implantée près de Ruhengeri, traite 5 kt/an de maïs pour produire de la farine, de l'huile et des tourteaux.

163- Une petite unité coopérative, installée à Ruhengeri, produit 2 à 3 kt/an d'un "ciment artisanal" obtenu en broyant ensemble de la chaux vive et de la pouzzolane. Ce produit, relativement bon marché, répond aux besoins des artisans du bâtiment.

164- Mais l'entreprise la plus importante de ce groupe est la "Cimenterie du Rwanda", CIMERWA, entreprise parastatale installée à Cyangugu. Elle est équipée pour produire 50 kt/an de ciment portland. Mais ses prix de revient sont excessifs. Il semble que trois facteurs y contribuent : l'utilisation comme combustible de fuel importé, différents défauts de l'installation et une gestion médiocre.

165- Parmi les industries de première transformation des matières premières avant exportation, les principales sont dix sécheries de thé.

166- On peut également classer dans ce groupe la Cigarerie de Rwaza, qui produit des cigares artisanaux qui ont quelques débouchés à l'exportation et auprès des touristes.

167- On aurait pu y classer également l'Office du pyrèthre du Rwanda, entreprise parastatale destinée à traiter les fleurs de pyrèthre à Ruhengeri; mais l'usine n'a jamais fonctionné.

.../...

168- Le reste des industries du Rwanda est constitué par les industries dites de substitution, fournissant des produits manufacturés de première nécessité pour le marché local à partir de matières premières ou de demi-produits importés.

169- Ce sont :

- les activités utilisant du froment importé : minoterie de blé, fabriques de pâtes alimentaires, boulangeries, pâtisseries, biscuiteries,
- la transformation de matières plastiques : sandales, produits de moulage et d'extrusion, tuyaux rigides en polychlorure de vinyle, matelas en mousse...,
- le rechapage de pneumatiques,
- l'Utexrwa, qui tisse, imprime et apprête des tissus en fibres artificielles, synthétiques et naturelles,
- des peintures, mastics et vernis,
- des savons, cosmétiques, bougies et bombes insecticides,
- du petit outillage agricole,
- de la quincaillerie,
- des ustensiles ménagers en aluminium,
- de la tôle ondulée, des bacs autoportants,
- des emballages métalliques,
- des produits tréfilés : grillages, treillis et clous,
- des meubles métalliques,
- des constructions métalliques,
- et de la menuiserie.

*
* *

.../...

h) Burundi

170- Le Burundi, dont la population dépasse cinq millions d'habitants (entre 5,1 et 5,2 Mhab) pour une superficie agricole utilisable de 2,35 millions d'hectares, est un peu moins surpeuplé que le Rwanda. De plus, la croissance démographique y serait moindre (2,65 %/an au lieu de 3,6 %/an), si l'on en croit les statistiques démographiques.

171- Son économie repose essentiellement sur le café qui constitue 10 % du PIB, et fournit 25 % des recettes budgétaires et 90-95 % des rentrées en devises. La situation du pays est donc entièrement tributaire des fluctuations du cours du café sur les marchés mondiaux.

172- Sur le plan des ressources minérales, un projet a prospecté systématiquement depuis six à sept ans les divers indices métalliques. Des résultats intéressants ont été obtenus pour l'étain et, surtout, pour le vanadium. Par contre, les indices de nickel, sur lesquels on avait fondé beaucoup d'espoirs, ne semblent pas économiquement exploitables. Il en va de même pour l'or, les platinoïdes, le cuivre etc.

173- En ce qui concerne le phosphate, il a été confirmé que les carbonatites de Matongo contiennent des filons d'apatite.

174- D'autre part, un gisement de pétrole s'étend sous la partie sud de la Ruzizi et le nord du lac Tanganyika. La partie burundaise a été concédée à la société "Amoco". Ce gisement étant à cheval sur la frontière, la même société a obtenu également une concession du Gouvernement zaïrois. Il ne semble toutefois pas que la coopération zaïro-burundaise dans ce domaine ait été formalisée.

175- Par contre, la coopération sous-régionale est opérationnelle et efficace pour l'hydroélectricité où la plus grande partie du potentiel est composée de sites frontaliers. Six centrales représentant près de 360 GWh/an

.../...

sont déjà interconnectées; la principale, Ruzizi I, fournit près de la moitié de ce potentiel. Quatre ou cinq autres centrales représentant un potentiel de même ordre s'y ajouteront au cours des cinq prochaines années, l'essentiel étant fourni par Ruzizi II, tranches A et B, dont le potentiel sera de 340 GWh/an.

176- Mais la ressource la plus directement utilisable pour remplacer le bois et le charbon de bois dans la cuisson des aliments, est la tourbe, soit en l'état, soit sous forme de coke de tourbe. Les ressources en tourbe, reconnues et inventoriées au Burundi, s'élèvent à 42 Mt soit 300 hm³. D'après cet inventaire, les tourbières du haut plateau du sud contiennent un peu plus d'un million de tonnes, celles de Nyamuswaga, près de Ngogi, au nord, 4,3 Mt et celles de la vallée de l'Akanyaru 36,5 Mt.

177- Les tourbières des hauts plateaux du sud, aisément drainables, ont été mises en exploitation avec l'aide de techniciens irlandais. Par contre les techniques mises en oeuvre par une société finnoise, financée par le PNUD et l'AID, pour exploiter les tourbières inondées de l'Akanyaru ont abouti à un échec.

178- En ce qui concerne les industries manufacturières, comme, du temps du mandat, Bujumbura était le centre économique, non seulement du Burundi mais aussi du Rwanda et du Kivu, quelques activités de substitution s'y étaient développées. Elles ont beaucoup souffert de l'éclatement de la zone des grands lacs au moment de l'indépendance. En effet, chacun des trois pays ou province qui la composent est trop petit pour justifier chacune des industries manufacturières de substitution que l'ensemble rend possibles.

179- Actuellement, outre, comme partout, une brasserie et une manufacture de cigarettes, le Burundi dispose d'un certain nombre d'industries :

- le Complexe textile de Bujumbura (COTEBU) : filature, tissage et impression de cotonnades,

.../...

- l'Office du thé du Burundi, qui sèche et exporte le thé,
- la Verrerie du Burundi (VERRUNDI) : verrerie de verre creux,
- Burundi plastic industry, qui produit des casiers en plastique pour la brasserie; et qui a un projet d'extension vers d'autres articles : assiettes et verres en plastique,
- Capco, qui produit des bouchons-couronnes,
- Cartobu, qui produit des cartons d'emballage avec du papier kraft importé,
- Chanic, qui produit de l'oxygène et de l'acétylène comprimés,
- Cogetra et Exim qui produisent des matelas en mousse de polyéthylène,
- Eternit qui produit des plaques planes et ondulées et des tuyaux en fibrociment avec de l'amiante et du ciment importés,
- Fabrichim, qui fabrique des biscuits et de la craie scolaire,
- Fabriplastic, qui produit des sachets en plastique,
- Fapal qui produit des pâtes alimentaires,
- Padi, qui conditionne des insecticides et de la parfumerie,
- Plusieurs entreprises qui montent des constructions métalliques,
- Indurundi et Savona, qui font du savon,
- Lovinco qui tisse des couvertures de coton, partie avec du tissu de récupération déchiqueté et recardé, partie avec du coton neuf local,
- une usine de fil à coudre,

.../...

- une huilerie de coton,
- deux usines de peinture,
- deux ateliers de tôle ondulée,
- un atelier de carreaux de ciment et de granito,
- une tannerie,
- un atelier travaillant des profilés en acier et produisant des bacs autoportants,
- une usine de tuyaux en polychlorure de vinyle pour les adductions d'eau.

180- La qualité de la production et de la gestion de ces entreprises est très variable. Un critère de compétitivité semble être le fait que les produits de certaines de celles-ci ont déjà fait l'objet d'exportations du Burundi vers ses partenaires sous couvert d'"avis CEPGL", ce sont :

- des bouchons-couronnes,
- des bouteilles,
- des fils et filés de coton et d'autres fibres,
- des tissus de coton, blanchis ou imprimés,
- de l'oxygène comprimé,
- de l'acétylène dissous,
- des articles en fibrociment,
- des profilés métalliques,
- des matelas mousse,
- et des fûts à huile.

*
* * *

.../...

i) São Tomé et Príncipe

181- Avant l'indépendance, l'économie de São Tomé et Príncipe était essentiellement orientée vers les cultures de rente : cacao surtout, mais aussi café et huile de palme.

182- La production était assurée par une cinquantaine de grandes exploitations agricoles qui vivaient pratiquement en autarcie, produisant, outre les produits de rente, tout ce qui était nécessaire à l'exploitation, à ses travailleurs et à leurs familles (cultures vivrières et élevage). Chaque exploitation avait son propre atelier d'entretien.

183- Le réseau routier était probablement le meilleur de la Région, quoique son entretien ait été un peu négligé à partir de 1968.

184- La production de cacao, qui avait atteint 36 kt/an en 1920, puis chuté pendant la grande crise, était encore de 10 kt/an en 1975.

185- A l'indépendance, les exploitations ont été regroupées en quinze grandes fermes d'Etat, couvrant chacune plusieurs milliers d'hectares, les sièges des exploitations ainsi regroupées devenant des "annexes" de la nouvelle ferme d'Etat. L'encadrement et la motivation du personnel s'étant dégradés, la production est tombée à 6 kt en 1980 puis à moins de 4 kt/an actuellement.

186- Parallèlement, le Gouvernement créait un certain nombre d'entreprises d'Etat ou mixte, notamment :

- un atelier central, destiné à entretenir les matériels des fermes d'Etat,
- une grande briqueterie destinée à approvisionner non seulement São Tomé et Príncipe mais aussi l'Angola,
- une brasserie,

.../...

- une usine de confection,
 - une imprimerie nationale,
 - et une entreprise de pêche industrielle,
- qui sont toutes en difficultés plus ou moins graves.

187- Depuis 1984, le Gouvernement s'est efforcé de libéraliser progressivement l'économie sans toujours les précautions nécessaires.

188- C'est ainsi qu'a été accordé à un groupe privé étranger un statut qui lui donne des privilèges d'exterritorialité qui ne profitent guère au pays, situation analogue à celles que l'on rencontre en Amérique centrale.

189- Mais, ce qui est le plus lourd de conséquences immédiates est la situation de la monnaie et des prix. Le taux du dobra par rapport au DTS (droits de tirage spéciaux, en anglais SDR) est resté à 45 D/1 DTS de l'indépendance à mai 1987, date à laquelle il a été ramené à 100 D/1 DTS soit 70 D/1 US \$, alors qu'il se négocie au marché parallèle (au 01/12/1987) à 70 D/100 FCFA, c'est-à-dire près de trois fois moins.

190- Compte tenu de la fiction du taux du dobra, les prix officiels sont eux aussi restés fixés à des niveaux irréalistes, 15 D/l de gazole et 30 D/l d'essence, soit sept à huit fois moins que dans les pays industrialisés, sur la base du taux parallèle du dobra.

191- De ce fait, chaque attribution de denrées donne lieu à un trafic intense : tous les biens importés, rares, sont revendus au marché noir. Il en résulte inévitablement une pénurie générale des biens essentiels. Par exemple, l'essence et le gazole, qui sont importés d'Angola, auquel ils ne sont d'ailleurs pas toujours payés, manquent le plus souvent. Ceux qui bénéficient de bons d'essence en revendent une partie, faisant des bénéfices substantiels : un litre au marché noir en paie sept au prix officiel.

.../...

192- Quant aux industries, elles sont toutes paralysées par la pénurie de pièces détachées et d'approvisionnements, alors qu'elles pourraient les payer au prix normal. Mais les devises sont gaspillées à autre chose.

193- La farine, dont une grande partie est offerte gratuitement à São Tomé et Príncipe par des pays amis, est revendue à un prix très bas aux boulangers qui font de larges bénéfices sur le pain qui est rare.

194- Enfin, et c'est la conséquence la plus grave, beaucoup de São toméens sont démotivés vis-à-vis du travail. Pourquoi se fatiguer pour gagner des dobras avec lesquels on ne peut rien acheter ? entend-on souvent dire. C'est dans ce cadre que l'on doit comprendre la situation actuelle des industries São toméennes.

195- L'atelier central est bien équipé, et une expertise récente a mis en place un système rationnel de fiches de travail. Comme toutes les autres entreprises, il manque de pièces détachées. Mais ce qui est le plus grave c'est qu'il n'a pas de fonction. Il a été créé pour desservir les fermes d'Etat; or, celles-ci ont réorganisé leurs propres ateliers d'entretien; l'AC s'est alors retourné vers les ministères et le secteur privé mais sans résultats. De plus de 100 personnes, l'effectif a été ramené à 64 personnes, qui attendent du travail.

196- La briqueterie EMCERA II a été prévue pour produire un million sept cent mille briques par an, ce qui est un peu excessif pour un pays de 100 000 habitants où la plupart des maisons sont en bois. D'autre part, si la préparation automatique des briques semble convenablement conçue, le four est prévu au gazole alors que, sous ces climats, le gazole est le combustible le plus cher. On sait, en effet, que les raffineries des pays tropicaux ont des débouchés pour les "produits blancs" : gazole, carburéacteur, pétrole lampant, essence, gaz liquéfiés ou non, mais qu'elles ont des excédents de fuels résiduels, utilisés pour les fours, et qu'elles doivent les exporter à bas prix vers les pays tempérés. C'est pourquoi, dans les pays tropicaux, on doit

.../...

toujours prévoir les fours et chaudières au fuel lourd; les ingénieurs prussiens qui ont conçu la briqueterie l'ignoraient. D'autre part, si on voulait exporter les briques vers l'Angola, l'usine eût dû être installée "sur l'eau", c'est-à-dire à quai. Actuellement, les briques préparées à EMCERA II sont cuites dans le four d'EMCERA I, une ancienne briqueterie artisanale au bois qui ne peut cuire que 2 % de la capacité d'EMCERA I. Pour couvrir les besoins du pays il en faudrait 3 ou 4 %. Ce qui est plus grave c'est que cette usine a été facturée 5 MUS\$ et qu'avec les reports d'échéance, elle figure pour près de 8 MUS\$ dans la dette extérieure de São Tomé et Príncipe, ce qui absorbe une part importante des exportations de cacao.

197- La brasserie a une capacité de 75 000 hl de bière et de 50 000 hl de boissons gazeuses. Jusqu'à maintenant, ses importations viennent presque exclusivement du constructeur de la brasserie alors qu'il s'agit de produits banaux pour lesquels il serait possible d'obtenir de bien meilleurs prix en faisant appel à la concurrence internationale. Le malt et le houblon ne peuvent pratiquement venir que d'Europe; mais des bouteilles analogues à celles utilisées par Rosema ainsi que des capsules sont produites dans la Région. La production de la brasserie est très fréquemment interrompue par manque d'une ou l'autre des fournitures nécessaires : bouteilles, capsules, malt ou houblon. D'autre part, les prix de vente sont inférieurs aux prix de revient et elle n'a pas de réseau commercial.

198- Toutefois, l'outil de production étant bon, il s'agit seulement d'améliorer la gestion, approvisionnement et vente surtout. Le directeur général pense qu'il n'y a pas de possibilités d'exporter vers le Gabon et les autres pays de l'UDEAC. Pourquoi donc ? Le problème le plus grave est que les investissements correspondants entrent pour 9,2 MUS\$ dans l'encours de la dette extérieure de São Tomé et Príncipe.

199- Agua Grande, l'usine de confection, est prévue pour traiter du tissu importé, tant le jersey que la toile. Sa capacité journalière, à une seule équipe, couvre les besoins du pays : en jersey, 500 tee-shirts, 500 slips d'homme et

.../...

500 slips de femme, en toile, 250 pantalons et 500 chemises. En poussant à deux équipes, elle pourrait exporter. L'usine a été entièrement remise en état avec l'aide de l'ONUDI, elle est en ordre de marche mais arrêtée depuis plusieurs mois faute d'approvisionnements. Ceux-ci commencent à arriver lors de ma visite et l'usine a dû reprendre le travail au début janvier. Sa politique est d'importer, à la fin de l'été en Europe, les stocks de tissu restant chez les confectionneurs, qu'elle peut obtenir à bas prix, de façon à produire dès l'automne les articles de la mode printemps-été de la même année en Europe et d'offrir une gamme très variée aux consommateurs São toméens. Comme pour les autres produits, il serait normal que l'entreprise paie ses devises à leur valeur réelle. Sa rentabilité technique lui permet de fonctionner sans subvention ni directe, ni indirecte. D'autre part, ses exportations ne seront acceptées dans les pays voisins que si elle n'est pas subventionnée.

200- L'Imprimerie nationale est actuellement pratiquement paralysée par l'absence de pièces détachées et le délabrement du matériel. L'assistance bilatérale portugaise a entrepris de redresser la situation. En ce qui concerne le matériel russe, une demande de pièces détachées a été présentée il y a quelques mois, mais elle semble engluée dans les méandres de l'administration moscovite. La demande a été renouvelée auprès de l'ambassade cependant qu'une intervention parallèle tente d'en accélérer l'aboutissement.

201- L'Empresa industrial de madeiras "Frutuoso Moreira da Crus", gérée par le fils du fondateur, est la meilleure entreprise moyenne que j'aie rencontrée dans la Région. Avec 60 travailleurs, y compris les apprentis en formation, elle assure l'abattage des grumes, leur acheminement, leur sciage et la production d'huisseries et de meubles de qualité. Certes, la sortie des huisseries et des meubles est actuellement retardée par la pénurie des quincailleries nécessaires : paumelles, charnières et serrures. Mais la production continue et attend, pour être livrée, l'arrivée et la pose des accessoires. Cette entreprise peut certainement se développer et exporter vers les autres pays de la CEEAC. Comme les ressources en bois de São Tomé et Príncipe sont limitées, elle devra probablement importer des grumes du Gabon; mais ses exportations devraient largement

.../...

payer ces importations ainsi que celles de tous les accessoires nécessaires.

202- Empesca est une entreprise d'Etat de pêche industrielle qui dispose de deux grands bateaux, 320 t et 220 t, et de cinq petits. Les difficultés proviennent essentiellement du mauvais entretien de son matériel et de sa gestion trop rigide. Une restructuration avec reprise des bateaux par des privés devrait permettre de rentabiliser ce matériel. La capacité de production dépassant probablement les besoins du marché, une association avec des capitaux gabonais, au moins pour les plus gros bateaux, devrait permettre de vendre sur ce marché et de régler les problèmes d'approvisionnement, tant en carburant qu'en pièces détachées.

*
* *

j) Gabon

203- L'économie du Gabon s'est épanouie grâce au dynamisme de quatre activités primaires exportatrices : l'exploitation forestière dès la période coloniale, l'extraction pétrolière à partir de 1957, puis le manganèse et l'uranium depuis 1962.

204- Le développement de ces trois dernières a pratiquement coïncidé avec l'indépendance. Alors que la production de bois est restée stable depuis cette époque, oscillant suivant la conjoncture autour de la production de 1960 : 1,5 hm³ (un million et demi de mètres cubes), la production de pétrole a crû de 0,6 Mt en 1960 à 5,4 Mt en 1970 pour atteindre 11,3 Mt de 1975 à 1977 avant de revenir entre 8 et 8,5 Mt/an actuellement. La production de manganèse, partie de 1 Mt en 1962, oscille depuis 1972 autour de 2 Mt/an en fonction des débouchés; elle a atteint 2,5 Mt en 1986 grâce à la pénétration des marchés chinois et russes. Quant à la

.../...

production d'uranium, partie de 450 t en 1963, elle oscille depuis 1976 autour de 900-1 000 t/an en fonction du marché.

205- Toute l'économie du pays gravite autour de ces quatre activités.

206- En ce qui concerne les industries de première transformation de ces matières premières, une raffinerie, la Société gabonaise de raffinage, traite 550 à 600 kt/an de brut donnant 500 à 550 kt/an de produits raffinés; mais, comme toujours dans les pays tropicaux, elle a des excédents de naphta et surtout de fuel, près de 100 kt/an, qu'elle doit exporter à bas prix vers les pays tempérés.

207- Quant à l'industrie du bois, à côté de quelques petites unités travaillant pour le marché intérieur et des unités annexes intégrées aux grandes exploitations forestières, la plus grande partie de l'activité provient de l'usine de contreplaqué de la Compagnie forestière du Gabon (CFG) qui produit entre 70 et 80 000 m³ de contreplaqué dont les trois quarts sont exportés.

208- Du fait de la faiblesse de la population, le développement des activités secondaires et tertiaires, que l'expansion des quatre activités motrices a engendré, a attiré vers les villes une grande partie de la population rurale entre 15 et 45 ans. Le vieillissement de la population rurale a réduit la production agricole traditionnelle aux besoins de l'autoconsommation et de l'approvisionnement des petits centres ruraux.

209- C'est pourquoi une grande partie de l'approvisionnement en vivres frais des villes provient de l'étranger, des pays tempérés du nord ou du sud pour les produits spécifiques de ces régions et des pays voisins, plus ou moins officiellement, pour les produits traditionnels. Cette situation engendre un niveau élevé des prix des produits alimentaires, et, de proche en proche, des coûts de production excessifs qui nuisent à la compétitivité de l'économie gabonaise.

.../...

210- Pour réduire ces importations, les autorités gabonaises ont créé ou suscité un certain nombre d'activités agricoles industrialisées pour le marché national : non seulement une sucrerie intégrée (18 kt/an) mais, également, une plantation d'ananas (1,1 kt/an) intégrée avec une production de jus de fruits, une production de légumes (tomates et laitues) par culture hydroponique, et une production intégrée maïs, soja, poulets de chair (3,2 kt/an de poulets).

211- A côté de ces activités d'agriculture industrielle, c'est-à-dire, produisant leur matière première et la transformant directement, le Gabon dispose d'un certain nombre d'industries agroalimentaires travaillant sur des matières premières importées.

212- La Société d'exploitation des produits oléagineux du Gabon (SEPOGA) est intermédiaire puisque la moitié de l'huile raffinée qu'elle produit provient d'huile de palme locale et l'autre moitié de la trituration de graines importées.

213- Les activités agroalimentaires proprement dites sont :

- la Société meunière et avicole du Gabon (SMAG), qui moule 26 à 28 kt/an de farine et produit des oeufs, 23,5 millions par an, à partir des ses issues et de maïs fourni par la société productrice de poulets.

- la Société agricole de la Nomba (SAN) qui produit 0,8 à 1 kt/an de jambons, saucissons et autres produits de charcuterie. Vu les difficultés rencontrées par la production porcine locale, ses besoins en viande de porc sont en grande partie couverts par l'importation,

- la Société laitière industrielle du Gabon (SLIGA) qui produit des yaourts (douze millions par an), du lait reconstitué 1,3 kt/an et des boissons aux fruits,

- une Société de boulangerie industrielle qui produit aussi des yaourts,

- une torréfaction de café,

.../...

- une usine d'embouteillage d'eau minérale,
- et, comme partout, une brasserie, une usine de boissons gazeuses et deux usines de cigarettes.

214- En ce qui concerne les autres activités de substitution, il y a relativement peu de choses.

215- Dans le secteur du travail des métaux :

- des usines d'articles ménagers, de tôles ondulées et de fûts,
- un chantier de construction navale fluviale,
- quelques ateliers de carrosserie qui équipent des châssis "poids lourds" en cars (un à deux par mois) ou en camions (quatre à six par mois), mais qui font surtout des grosses réparations.

216- Dans le secteur chimique :

- une usine de piles électriques au bioxyde de manganèse, qui connaît des difficultés dues au vieillissement de son appareil de production, à l'obsolescence de la technique qu'elle utilise et à la faible productivité de son personnel et de son matériel,
- deux usines de peinture dont la production totale varie entre 3 et 5 kt/an,
- une usine de gaz liquéfiés, GABOA, filiale de l'"Air liquide",
- une usine de lubrifiants,
- une usine de mélange et conditionnement de produits d'entretien industriel et ménager, qui diffuse les marques des groupes Unilever et Colgate Palmolive,
- une usine de transformation de matières plastiques, l'Auxiliaire du bâtiment (ABA), qui produit des emballages,

.../...

des articles de ménage et de produits du bâtiment (gainés, tuyaux, etc),

217- Dans le secteur des matériaux de construction :

- la Société des "Ciments du Gabon" gère trois unités de production, une usine de clinker d'une capacité de 350 kt/an et deux usines de broyage de ciment à Owendo et Franceville. L'usine de clinker ne travaille actuellement qu'au tiers de sa capacité, ce qui obère gravement ses prix de revient qui sont déjà alourdis par le prix élevé du fuel sur le marché intérieur.

218- Dans le secteur textile-confection :

- un atelier d'impression de pagne, travaillant sur des écrus importés d'Extrême orient, qui connaît de graves difficultés,

- deux usines de confection, la SOVEMAN et la SOGATEX, qui ont une production assez diversifiée et réalisent un chiffre d'affaires total de l'ordre de 3 GFCFA/an.

219- Dans l'industrie extractive, en dehors des trois grands secteurs évoqués ci-dessus, deux projets de moindre importance présentent de l'intérêt pour la coopération régionale : les gisements de phosphate sédimentaire de l'Ogoué maritime, près de Mandji, et le gisement de baritine du Nyanga, près de Tchibanga.

*
* *

.../...

II

**Politique industrielle de chaque pays :
examen critique, orientations concrètes possibles et
suggestions pour la coopération régionale**

a) Guinée équatoriale

220- En matière industrielle, la politique de la Guinée équatoriale est de promouvoir les petites et moyennes entreprises.

221- Dans l'immédiat, les possibilités de coopération industrielle semblent très limitées. Le ministère de l'industrie souhaiterait exporter de la farine et des produits céramiques à partir des deux usines qui viennent d'être construites à grands frais.

222- Or, nous avons vu plus haut que la minoterie de Malabo avait encore à faire ses preuves et que ses dirigeants n'envisageaient aucune exportation. Quant à la briqueterie, il est peu probable que des briques crues trouvent preneur sur le marché de Libreville, "a fortiori" sur un marché plus lointain.

223- Il serait intéressant que l'ONUDI confie, dans le cadre des SIS, à un expert de chacune de ces techniques l'évaluation de ces usines et des propositions d'amélioration. Il serait souhaitable que l'expert en minoterie ne soit pas espagnol, et celui en céramique, pas italien. A défaut de crédits ONUDI, on pourrait faire appel à des missions de seniors experts, comme, pour la France, ceux d'ECTI, et, pour les autres pays européens, ceux des organismes analogues. Il s'agit d'experts retraités qui travaillent bénévolement et dont la mission coûte seulement le prix du billet et les frais de séjour qui sont en général pris en charge par la coopération bilatérale qui les envoie.

.../...

224- Faute de perspectives industrielles à court terme, j'ai passé en revue avec le ministère du plan et celui de l'industrie les autres possibilités d'échanges même si elles sortaient du cadre formel de ma mission.

225- La seule action immédiatement réalisable sans dépenses publiques importantes serait de faciliter le commerce entre Bata et Libreville. Ceci nécessite deux mesures :

- d'abord l'établissement d'un bac entre Acalayong et Cocobeach. Je crois savoir que, si les deux Gouvernements acceptaient de leur accorder une concession, par exemple de dix ans, des commerçants de Bata et Libreville seraient prêts à se regrouper pour acheter un bac d'occasion et à le gérer sans autre intervention des deux administrations que les contrôles normaux de sécurité et de respect des tarifs déposés et approuvés,

- deuxièmement, un accord technique douanier sous l'égide de la CEEAC (ou de l'UDEAC, mais le secrétariat général de la CEEAC étant sur place, il serait plus efficace), qui permettrait à des camions bâchés et plombés de circuler entre les deux villes sans pouvoir être arrêtés par les policiers et les douaniers des deux pays.

226- Dans ces conditions, les fruits et légumes traditionnels pourraient être récoltés en fin d'après-midi, regroupés à Bata et chargés pendant la première partie de la nuit. Les camions bâchés et plombés partiraient à minuit de Bata, de manière à profiter de la fraîcheur de la nuit et être à Libreville pour l'ouverture du marché. Là, les douaniers gabonais pourraient surveiller le déplombage et vérifier au déchargement que les camions ne contenaient que des fruits et légumes en libre pratique entre les deux pays. Au retour, pendant le jour, les camions approvisionneraient Bata en produits soit d'origine gabonaise comme le ciment et le phosphate micronisé, soit d'importation. Du fait de l'union monétaire, ce courant commercial ne nécessiterait aucune intervention financière des administrations des deux Etats.

227- Il assurerait à Libreville un approvisionnement régulier et bon marché en produits frais -très frais-.

.../...

Or, une réduction des prix des produits alimentaires à Libreville serait certainement la bienvenue pour la politique de "resserrement des boulons" que la conjoncture actuelle impose au Gabon.

228- De l'autre côté, le flux d'importations de produits essentiels, payé par des fruits et légumes qui sont disponibles, dégagerait le Gouvernement équato-guinéen d'un souci majeur et réanimerait l'économie de la province continentale.

229- Le Secrétaire général du ministère du plan m'a indiqué formellement que si la prochaine réunion du Conseil des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEEAC obtenait un consensus sur cette mesure et qu'elle soit effectivement mise en oeuvre avant la fin de 1988, le Gouvernement équato-guinéen serait satisfait de ce premier pas.

230- En ce qui concerne les mesures à plus long terme, les autorités équato-guinéennes souhaitent pouvoir exporter des pommes de terre de Moka vers les pays côtiers de la Communauté. Le potentiel de production et le marché existent, encore que ce dernier reste à chiffrer; mais le secrétariat général de la CEEAC pourrait se charger de l'étude correspondante. Toutefois, les quantités à transporter ne justifieraient pas à elles seules un système de transport spécifique. Néanmoins, la distribution des pommes de terre dans les différents ports de la Région pourrait être une des fonctions, parmi d'autres, de la ligne de cabotage qui doit relier, dans un sens et/ou dans l'autre, Malabo, Douala, Bata, Libreville, Port-Gentil, Pointe-Noire, Cabinda, Matadi, Luanda et São Tomé.

231- Quant au problème de la production, il serait aisément réglé si le Gouvernement équato-guinéen acceptait l'implantation de maraichers rwandais dans une zone d'altitude en leur concédant les terres nécessaires. Dans un premier temps, il faudrait une centaine d'hectares pour implanter 50 à 60 familles, encadrées par une ONG, en vue de lancer l'expérience. A beaucoup plus long terme, on peut

.../...

envisager des perspectives à plus grande échelle. Une rénovation des plantations de cacao de Bioko permettrait la production de pâte de cacao ou de pâte de chocolat pour la grande exportation.

*
* *

b) Cameroun

232- La politique actuelle de développement économique du Cameroun a été définie par le VI^e Plan. Celui-ci a été préparé en tenant compte de la crise que l'on prévoyait déjà, quoique sa gravité dépasse les prévisions initiales.

233- Le Cameroun est un pays principalement agricole qui exporte surtout des matières premières. Dans ce domaine, la politique du Gouvernement est de développer les industries de première transformation pour obtenir une valeur ajoutée suffisante sur place.

234- Un bon exemple est celui du cacao. Les fèves camerounaises avaient jadis une réputation médiocre. La politique actuelle est de faire une sélection rigoureuse et de n'exporter en l'état que des fèves de toute première qualité tant en calibre et aspect qu'en qualité de séchage. Les fèves qui présentent le moindre défaut : trop petites, cassées ou fermentées, sont retenues et traitées sur place; on transforme en pâte ou tourteaux et beurre celles qui n'ont que des défauts d'aspect, en tourteaux et beurre, celles qui sont plus ou moins fermentées; on désacidifie alors les beurres et on sélectionne les tourteaux pour ne conserver que ceux dont l'acidité est partie avec le beurre.

235- Pour l'huile de palme dont le marché est actuellement très déprimé, on développe le raffinage pour fournir au

.../...

marché national une huile de table à bon marché, déplaçant ainsi les huiles importées.

236- Pour les bananes, les débouchés en frais sont en large expansion du fait que le marché protégé, qui était jusqu'à présent limité à la France, s'étend maintenant à l'ensemble de la Communauté européenne. Par contre, ma suggestion de développer la production de bananes séchées tant pour la consommation en l'état que pour l'utilisation en confiserie (après trituration) n'a pas semblé pertinente aux responsables de la CDC qui craignent la concurrence de l'United fruit, bien placée dans les républiques d'Amérique centrale. Certains opérateurs privés m'ont semblé plus intéressés.

237- En ce qui concerne les industries de transformation, la politique du Gouvernement est de favoriser le développement des petites et moyennes entreprises pour lesquelles des dispositifs particuliers ont été mis en place :

- financement,
- aide à la gestion,
- facilités administratives,
- code des investissements, ouvert aux "joint ventures".

238- Toutefois, il ressort de mes contacts avec les opérateurs économiques que certains de ceux-ci n'ont pas pris conscience de ce qu'est une petite et moyenne industrie (PMI). Une PMI est une entreprise personnelle dont le patron est, avant tout, un professionnel de la technique en cause. Il doit être capable de former et de diriger lui-même son personnel; il doit pouvoir dire à n'importe lequel de ses compagnons "lève-toi de là, je vais te montrer comment tu dois travailler". Les moyens que les Pouvoirs publics mettent à la disposition des entreprises ne peuvent être que des moyens administratifs et financiers non différenciés. On peut aider un industriel à faire sa comptabilité non son métier propre.

.../...

239- Dire que l'on choisit la petite et moyenne industrie signifie en substance que les conditions de la concurrence ne permettent pas d'entretenir un PDG en col et cravate dans un bureau à air conditionné. Il n'y a pas de place pour un chef d'entreprise qui ne passe pas au moins un tiers sinon la moitié de son temps dans ses ateliers ou sur ses chantiers ou qui refuse de travailler lui-même soixante heures par semaine.

240- Lorsque je vois un entrepreneur qui reste dans son bureau et qui compte sur des cassettes audiovisuelles pour former et encadrer son personnel, lorsque je rencontre un "homme d'affaires" qui veut monter une industrie dans une technique qu'il ne connaît pas en comptant sur des cadres expatriés pour faire le travail, je crains qu'ils n'aient pas leur place dans un Cameroun moderne qui décolle justement parce qu'il a des jeunes cadres, compétents et dynamiques, qui "en veulent".

241- Pour décoller, l'industrie camerounaise doit avoir une politique industrielle cohérente à partir des matières premières locales, c'est la technique des filières.

242- Au Cameroun, il convient de développer la filière bois, d'abord pour le bâtiment, en profitant des fongicides insecticides modernes qui donnent aux bois une durée presque éternelle :

- une première piste est celle des couvertures bois par la technique des "bardeaux", tuiles en bois refendu, traditionnelles dans les Alpes. Les bois durs locaux permettraient des couvertures splendides non seulement pour les constructions locales mais aussi pour l'exportation en Europe, pour les chalets de montagne de haut luxe,

- la seconde piste est de développer des poutres et charpentes en bois. L'utilisation du béton devrait être réservée aux très grandes salles et aux ponts,

- la troisième piste est la production de parquets pour remplacer les moquettes, absurdes sous le climat tropical, et même les carrelages, coûteux en énergie, qui devraient

.../...

être réservés aux cuisines, sanitaires, laboratoires et piscines. En Afrique centrale, de beaux parquets classiques seraient fort agréables dans les locaux d'habitation et de travail. Pour les locaux luxueux comme les palais nationaux, les parties communes des grands hôtels, et les résidences de haut standing, la technique des parquets marquetés, utilisant toute la variété des bois durs de la Région ne nécessiteraient que la formation de compagnons ou d'artisans. Le coût en devises serait limité aux matériels de taille et polissage des parquets, et les résultats pourraient être splendides. En outre des parquets en beaux bois produits en série auraient un large marché en Europe,

- la quatrième piste est celle des menuiseries préfabriquées. On sait qu'en Europe, les menuiseries sont de plus en plus fabriquées en usines, même les menuiseries de luxe dites de rénovation. Un industriel camerounais pourrait avoir intérêt à s'associer à un industriel européen spécialisé, qui serait prêt à venir fabriquer au Cameroun des menuiseries préfabriquées de qualité, en bois précieux, dont il écouleraît une partie sur son réseau européen, et qui pourraient avoir un débouché en Afrique centrale pour les résidences de standing, les hôtels etc,

- enfin, le meuble massif, copie de style, pourrait, en profitant des traditions locales de sculpture du bois, être développé; d'abord pour le marché européen sur lequel une offre limitée peut aisément se placer, puis, lorsque des capacités importantes de production fonctionneront, sur le marché américain qui demande de pouvoir fournir des quantités importantes lorsque la demande se déclanche, sous peine de voir ruiner tout l'effort de prospection.

243- Le problème actuel pour le Cameroun est de développer son activité industrielle en dépit de la crise.

244- Ceci suppose, d'une part, que les industries existantes surcompensent l'affaiblissement du marché intérieur par des exportations accrues vers les autres pays membres de la CEEAC, pour les productions qui n'existent pas dans ces pays et, d'autre part, qu'elles développent de nouvelles activités industrielles, principalement orientées vers l'Europe et les autres pays industrialisés, et

.../...

accessoirement vers le reste de la CEEAC. La filière bois évoquée ci-dessus est un exemple de cette seconde orientation.

245- Toutefois, pour y parvenir, il faut, d'une part, que soient aplanies les trois difficultés évoquées ci-dessus au chapitre Ib et, d'autre part, que les industriels camerounais se groupent pour mieux organiser leurs exportations au niveau de la CEEAC.

246- En ce qui concerne le téléphone, il faut qu'il fonctionne. Un centre industriel ne peut fonctionner sans liaisons permanentes aisées entre les entreprises.

247- Quant à la dégradation du réseau routier, c'est un problème général en Afrique. Mais, compte tenu de la conception d'ensemble du réseau de transports camerounais, fer + route, il est indispensable que le réseau routier soit fiable.

248- Or, si l'option des routes goudronnées, dites modernes, est très séduisante lorsque les routes sont neuves et bien entretenues, elle devient catastrophique quand l'entretien est insuffisant; or, celui-ci est évidemment trop coûteux pour les moyens budgétaires de la plupart des pays africains.

249- Les solutions traditionnelles : pistes en latérite pour les voies secondaires et, pour les voies à grand trafic, routes pavées, que ce soit le pavage européen en "pavés de granit" ou celui des voies romaines en grandes dalles, ont fait leurs preuves. Leur entretien par le système des cantonniers est peu coûteux, surtout en devises, et, à condition que les cantonniers soient bien encadrés, il permet de conserver des routes en bon état, en tous cas bien plus praticables que des routes goudronnées dégradées.

250- Le troisième problème est celui des relations entre les industriels et l'administration : celles-ci sont très

.../...

tendues et nuisent au rendement de l'appareil industriel. Certes, les responsabilités sont partagées; mais le problème doit être résolu. Un système de médiation organisé par la Chambre de commerce sur un mandat express du Gouvernement, devrait permettre de limiter à la fois les abus de certains fonctionnaires et les fraudes de certains opérateurs économiques.

251- Ces obstacles plus ou moins aplanis, l'essentiel sera d'organiser les exportations; la variété des entreprises intéressées, leur nombre et leur petite taille leur impose de se grouper, soit autour d'un ou de deux industriels plus importants, soit sous la forme d'une coopérative proprement dite, soit de tout autre manière.

252- Il serait, en particulier, très souhaitable que tous les industriels camerounais soient représentés à Libreville, le plus gros marché de la Communauté après Kinshasa, d'où pourraient être desservis les Etats membres non directement reliés à Douala. Cette représentation devrait prendre la forme de deux ou trois dépôts-comptoirs hors douane entre lesquels les industriels camerounais se répartiraient en fonction de leurs convenances et affinités.

*
* *

c) Tchad

253- La première priorité du plan intérimaire 1986-1988 est la reconstruction; c'est pourquoi les autorités m'ont indiqué que leur souci le plus immédiat était d'améliorer les conditions d'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en ciment.

254- Au delà, les objectifs du Plan dans le domaine économique peuvent être schématisés comme suit :

.../...

- développement des cultures vivrières,
 - lutte contre la désertification : reforestation, diminution de la consommation de bois,
 - amélioration de la santé et de la production animales,
 - désenclavement intérieur,
- et, plus particulièrement, en matière industrielle :
- amélioration de la filière coton,
 - développement de nouvelles filières pour mieux équilibrer l'économie nationale,
 - promotion des PMI, et encouragement de l'industrie privée nationale,
 - autosuffisance énergétique.

255- C'est sur ces bases, parfaitement réalistes, que l'on peut esquisser un programme concret de développement, bien intégré dans les perspectives d'ensemble de la CEEAC.

256- En ce qui concerne les deux problèmes prioritaires, nous avons vu plus haut qu'une partie mal connue des approvisionnements du Tchad en ciment et en produits pétroliers vient du Nigéria en fraude dans des conditions dommageables pour les deux Etats concernés. L'approvisionnement à travers le Cameroun est normal dans le cadre des traités de l'UDEAC et de la CEEAC.

257- Toutefois, en matière pétrolière, si le système camerounais des prix stabilisés indépendamment du marché mondial se justifie sur le plan intérieur, il n'y a aucune raison de l'imposer aux autres pays. D'ailleurs, lorsqu'elles vendent sur le marché mondial leurs excédents de brut ou de produits raffinés, notamment de fuel, la SNH et la SONARA le font aux prix "spot" du marché mondial. En outre, la SONARA dispose de marges de capacité inemployées, qu'elle a tout intérêt à faire travailler, même aux prix internationaux du raffinage à façon.

.../...

258- On pourrait mettre en place le dispositif suivant : les distributeurs du Tchad et de Guinée équatoriale achèteraient leur brut à la SNH au prix "spot" du marché mondial; elles le feraient traiter par la SONARA aux prix de façon pratiqués par les raffineries de l'Etang de Berre; elles disposeraient ainsi des produits raffinés, au départ de la raffinerie de la SONARA, sensiblement aux prix "spot" du marché mondial.

259- Pour le Tchad, les distributeurs tchadiens feraient venir les produits raffinés par trains complets jusqu'à Ngaoundéré où ils disposeraient d'une zone franche pétrolière sous contrôle de la douane tchadienne, à partir de laquelle les différents produits seraient acheminés par camions citernes vers les différents points de consommation sur le territoire tchadien. Cette solution répartirait le bénéfice de l'intégration technique d'une manière équitable entre les différents partenaires.

260- Pour le ciment, le Tchad étudie l'implantation d'une nouvelle cimenterie dans le Mayo-Kebbi c'est-à-dire à proximité de la cimenterie camerounaise de Figuil. Sur le plan national tchadien, si on considérait les frontières comme des murs, cela pourrait se justifier. Mais, si on prend de la hauteur et qu'on fait abstraction des frontières, cela devient une absurdité.

261- La seule solution rationnelle est évidemment de faire de la cimenterie de Figuil une entreprise binationale. C'était d'ailleurs le projet initial, dans le cadre de l'UDEAC. Il a avorté à la suite du retrait du Tchad de l'UDEAC au printemps 1968. Il convient d'y revenir.

262- La cimenterie de Figuil est un établissement de la Cimencam, elle-même "joint venture" entre l'Etat camerounais et le groupe Lafarge. On pourrait concevoir l'apport par la Cimencam de la cimenterie de Figuil à une nouvelle société, elle-même "joint venture" entre le groupe Lafarge et les deux Etats.

.../...

263- Cette cimenterie fonctionnerait en exterritorialité et la commercialisation de sa production serait assurée par Cimencam en territoire camerounais et par Cimentchad (à créer) en territoire tchadien. Les extensions de capacité nécessaires à la cimenterie de Figuil seraient réalisées à un coût très inférieur à ce que coûterait la création d'une nouvelle cimenterie à quelques kilomètres de là; ce coût serait d'ailleurs couvert en partie par la participation en capital de l'Etat tchadien dans la nouvelle "Société inter-état de la cimenterie de Figuil". Les frais de fonctionnement de la cimenterie ne seraient pas sensiblement augmentés; le nombre de techniciens resterait inchangé, le peu de personnel supplémentaire requis devrait être recruté du côté tchadien de la frontière, mais seulement dans la mesure techniquement nécessaire.

264- Les deux problèmes prioritaires du Tchad étant ainsi réglés au moindre coût, on devra s'atteler aux problèmes à plus long terme.

265- Le problème dominant, comme dans tous les pays sahéliens, est celui de la désertification qui ne peut être résolu que par l'autosuffisance énergétique.

266- Nous avons vu que l'approvisionnement de N'djaména nécessite actuellement 200 kt/an de charbon de bois; la production dans des fours industriels de ce charbon de bois consommerait 600 kt/an de bois, mais, produit en meule comme il l'est, il en consomme entre 0,8 et 1 Mt/an. Cette ponction sur les rares forêts de la Région est insupportable et, dans les campagnes, on commence à brûler de la bouse de vache, pratique qui, en privant les sols de leur seule fumure naturelle, accélère la désertification.

267- La seule solution est le remplacement du charbon de bois par le butane à condition que celui-ci soit produit sur place, car le transport du butane sur de longues distances est prohibitif.

.../...

268- Si on admet qu'en ville la consommation de butane pour la cuisine est de 30 kg/personne et par an et que, s'il était produit à N'djaména, celui-ci pourrait être vendu au détail à 4 800 FCFA la bouteille soit 400 FCFA/kg, on arrive à un coût du combustible culinaire de 12 000 FCFA/an et par personne contre 625 kg à 40 FCFA/kg soit 50 000 FCFA/an et par personne pour le charbon de bois.

269- Le problème est donc de fournir la bouteille de butane, ou de propane à 4 800 FCFA; nous rappelons qu'elle est vendue à 4 000 FCFA à Libreville.

270- A ce prix, le marché de N'djaména serait de 8 kt/an et celui de l'ensemble des zones sahéliennes et subdésertiques du Tchad entre 10 et 15 kt/an. Une raffinerie de 100 kt/an approvisionnant à partir du gisement de Sédigui semble insuffisante. Le coût du pipeline pour venir à N'djaména et celui du fonctionnement de la raffinerie ne serait pas beaucoup plus élevé pour une raffinerie de 250 ou 300 kt/an que pour une raffinerie de 100 kt/an.

271- Or, il semble qu'en l'absence d'une bonne connaissance des réserves du gisement, le chiffre de 100 kt ait été décidé un peu à la légère. D'autres sources donnent une capacité du gisement de 300 kt/an. L'étude devrait donc être refaite par des experts indépendants de la "CONOCO" pour déterminer si le niveau des réserves et la nature du brut permettent l'établissement à N'djaména d'une raffinerie de 300 kt/an, fournissant 15 kt/an de GPL (butane et propane) et 40 ou 50 kt/an de carburéacteur, ainsi que le fuel nécessaire pour faire tourner les centrales thermoélectriques et pour approvisionner la cimenterie de Figuil ou, au moins, sa part tchadienne. Il vaut mieux surdimensionner un peu la raffinerie quitte à ne la faire fonctionner à pleine charge qu'au bout de cinq ou six ans.

272- Le développement des cultures vivrières est actuellement mis en péril par les prix très insuffisants payés aux producteurs de sorgho (10 à 20 FCFA/kg), qui les découragent.

.../...

273- Il est évidemment absurde d'importer du blé à 100 FCFA/kg et de provoquer l'effondrement de la production de sorgho en ne le payant que 10 à 20 FCFA/kg. Pour stabiliser le marché sans une intervention massive du type "Office de commercialisation", il faut un débouché industriel à un prix limité certes, pour être rentable pour le transformateur, mais stable et garanti.

274- Or, le sorgho blanc est pratiquement concurrentiel avec le blé pour la production de pâtes aux oeufs et de biscuits. On sait, en effet, qu'il y a deux types de pâtes alimentaires, les pâtes au blé dur, les plus courantes, et les pâtes aux oeufs, le haut de gamme; ces dernières sont fabriquées avec des farines de blé ordinaire, la cohésion à la cuisson étant obtenue par une petite proportion d'oeufs, un à deux oeufs par kilo de pâte séchée. Tout le monde a vu à la télévision la publicité : "Pas d'oeuf fêlé chez xxxxxxx!".

275- Je propose donc de créer une industrie de pâtes alimentaires à la farine de sorgho et aux oeufs, d'abord pour le marché local, puis ultérieurement pour l'exportation vers le Nigéria et le Cameroun, voire vers d'autres pays de l'UDEAC. Le prix d'achat du sorgho devrait être stable et fixé entre 30 et 40 FCFA/kg.

276- Dans un premier temps, une petite entreprise tchadienne pourrait démarrer la production artisanale de pâtes fraîches, puis, un peu plus tard, passer au stade semi-industriel. A ce moment là, un accord devrait être recherché avec un industriel européen qui apporterait sa marque et sa technicité, qui seraient indispensables pour s'implanter sur les marchés des pays voisins. Par exemple des "pâtes de marque aux oeufs frais" se vendraient comme des petits pains sans que personne ne s'inquiète qu'elles soient fabriquées avec de la farine de sorgho ou de la farine de froment.

277- Avec une farine de sorgho très en dessous du prix mondial de la farine de blé, les prix de revient seraient largement compétitifs. Avec un prix modéré, mais stable et

.../...

garanti, la société n'aurait pas de mal à s'approvisionner. Lorsque les apports de sorgho dépasseraient ses besoins pour la production de pâtes, elle pourrait écouler les excédents sous forme de farine de sorgho et développer ainsi progressivement une filière agro-industrielle du sorgho, qui en encouragerait la production.

278- Par ailleurs, le reboisement de la zone sahéenne (entre 400 et 500 mm/an de pluie) se fait essentiellement à base de neem (azactica indica). Cet arbre, qui peut atteindre 20 m de haut et garde son feuillage toute l'année, contient dans ses feuilles, ses fruits et ses écorces un complexe triterpennique à propriétés insecticides contre 128 espèces de parasites y compris les nématodes. Ses feuilles séchées sont déjà utilisées traditionnellement en l'état pour protéger les réserves de grains contre les parasites. Il conviendrait d'étudier s'il est possible d'extraire économiquement ce complexe des feuilles pour produire une base active, utilisable pour des préparations insecticides diverses. Ce pourrait constituer la base d'une autre filière industrielle.

279- Quant à la viande, elle est actuellement exportée, principalement au Nigéria, dans les conditions mentionnées ci-dessus.

280- Les courants d'exportation vers les pays côtiers, Zaïre, Congo et Gabon, sont pratiquement arrêtés du fait de la concurrence des viandes d'origine plus lointaine notamment celles des pays de l'hémisphère sud. Compte tenu de la lourde charge que représentent la chaîne du froid et le fret aérien, le Tchad s'oriente maintenant vers la viande séchée fumée, qui libère de la première sujétion et qui divise par plus de trois le fret. On a déjà organisé la production de viande séchée en lanières traditionnelles pour approvisionner les troupes du nord et les marchés. Une seconde phase devrait être la production de boeuf séché fumé en blocs, du type "viande des Grisons" qui, compte tenu des prix envisagés, aurait des débouchés dans les pays côtiers et même en Europe.

*
* *

.../...

d) République centrafricaine

281- Les objectifs du Plan 1986-1990 sont d'augmenter durablement la production :

- en améliorant la connaissance des ressources potentielles du pays,
- en accroissant la fourniture d'énergie électrique,
- en désengageant l'Etat des services productifs non stratégiques,
- en "accompagnant" les petites et moyennes entreprises locales,
- en réalisant des projets de développement intégré par petites régions,
- en soutenant les prix des produits agricoles à l'exportation,
- et en luttant contre l'enclavement.

282- L'expérience amère des sociétés d'économie mixte qui, trop souvent, favorisent les partenaires les moins sérieux, justifie pleinement le désengagement prévu par le Plan. Mais il faudra lutter contre les vieux démons, notamment contre la tentation des hauts fonctionnaires de reprendre le contrôle direct d'une entreprise dès qu'elle est redressée. La mission des fonctionnaires est d'orienter et de contrôler, non de gérer.

283- La notion de petite et moyenne entreprise, telle qu'elle est envisagée dans le plan centrafricain, est assez spécifique. Le Plan considère, à juste titre, que, compte tenu des contraintes du pays, notamment de l'enclavement, les industries de substitution à l'échelle nationale sont très limitées. Il faut réhabiliter celles qui existent, comme cela a été fait pour le textile et l'huilerie : mais la limite des opérations économiquement possibles sera vite atteinte.

.../...

284- Par petites entreprises, le Plan vise essentiellement le développement des artisans de village dans le cadre des projets de développement intégré. Au niveau national, le soutien apporté concerne essentiellement les questions juridiques, fiscales, comptables et financières. La coopération régionale devra porter sur la mise au point des modèles techniques de petites unités villageoises et la formation des artisans. Nous verrons l'exemple d'un tel programme dans le chapitre suivant, celui du Congo.

285- Mais les projets de coopération régionale les plus immédiatement rentables portent sur la création de courants commerciaux nouveaux, liés ou non à des opérations de désenclavement.

286- Actuellement, la République centrafricaine exporte, au cours mondial, 12 à 15 kt/an de coton-fibre de bonne qualité, cependant que le Zaïre importe du marché mondial 10 à 12 kt/an de coton-fibre pour ses filatures de Kinshasa et de Kisangani, qui pourraient parfaitement être approvisionnées à partir de Bangui par le fleuve. Si le coton est payé CAF Kinshasa ou Kisangani au cours du marché mondial, les exportateurs gagneront le prix du transport Brazzaville-Pointe-Noire et les frais d'assurance et de fret. Cependant que les importateurs zaïrois économiseront le prix du transport Matadi-Kinshasa ou Matadi-Kisangani. Les deux partenaires y trouveront donc leur intérêt.

287- Pour amorcer ce courant commercial, il suffirait qu'un accord, dans le cadre de la CEEAC, exempte, au Zaïre, de licences et de taxes les importations de coton-fibre en provenance du Centrafrique (ou du Tchad, pour le cas où la production serait insuffisante en Centrafrique), et qu'au contraire, ni licence ni allocation de devises ne soit plus accordée pour les importations de coton-fibre d'origine non communautaire.

288- D'autre part, Air Gabon exploite une liaison hebdomadaire par Fokker 28 entre Libreville et Bangui, dont le taux d'occupation est très faible. Il serait souhaitable que cet appareil soit converti en transport mixte 1/2

.../...

passagers, 1/2 fret. Une vingtaine de sièges suffiraient largement pour le trafic passagers actuel; ils auraient un taux de remplissage suffisant. A côté, les 2 ou 3 tonnes de capacité de fret permettraient de transporter de Bangui sur Libreville des tissus, et, de Libreville à Bangui, des produits industriels camerounais ou gabonais, voire réexportés. En effet, si, comme nous le suggérons, Libreville pouvait établir de telles liaisons sur Kigali et São Tomé, sans compter celles existant déjà, comme sur Pointe-Noire, il pourrait s'y établir des stocks relais pour un certain nombre de pièces détachées.

289- A plus long terme, le désenclavement des forêts du sud Centrafrique et du sud Cameroun pourrait être obtenu par une branche Belabo-Bertoua-Nola du Transcamerounais, qui drainerait toute la région forestière des deux pays. Outre la création de ce trafic, qui rentabiliserait la voie dans l'immédiat, cette nouvelle ligne aurait, à l'échelle de la Communauté, l'avantage de relier le réseau du Transcamerounais avec celui du Congo-Zaïre et de ses affluents. Certes, en saison sèche, la Sangha n'est navigable que jusqu'à Ouesso; mais il est prévu entre Ouesso et Nola une piste améliorée qui, longeant la Sangha, la suppléerait pour le trafic des containers en saison sèche, lorsque la rivière n'est pas navigable sur ce tronçon.

290- Toujours dans le domaine des grandes opérations de désenclavement, un des projets les plus intéressants est l'amélioration de la navigabilité de l'Oubangui par le projet Mobaye.

291- En effet, on sait que, pour avoir en aval de Bangui une hauteur d'eau minimale de 95 cm, il faut un débit de 700 à 750 m³/s. Pour maintenir ce débit, le "Service commun d'entretien des voies navigables" (SCVN) préconise de profiter de la construction, par le Zaïre, d'un barrage hydroélectrique à Mobaye, sur l'Oubangui, à 378 km en amont de Bangui, pour établir à moindre prix une grande réserve d'eau qui permettrait des lâchages en saison sèche en vue de maintenir l'étiage au niveau requis. L'étude de préfaisabilité a évalué à 3 GFCFA le surcoût entraîné par

.../...

la transformation de l'ouvrage hydroélectrique en barrage réservoir. Compte tenu de l'intérêt relatif des trois parties à l'amélioration de la navigation sur l'Oubangui, ce surcoût devrait être réparti : 75 % au Centrafrique, 15 % au Congo et 10 % au Zaïre.

292- Compte tenu du rôle central que le réseau du fleuve est appelé à jouer dans la coopération économique au sein de la CEEAC, l'intérêt de cette opération croîtra ultérieurement par l'effet de synergie avec les opérations réalisées sur les autres branches du réseau.

293- En ce qui concerne l'amélioration de la connaissance des ressources potentielles du pays, l'Organisation mondiale de la santé avait fait effectuer en 1972-1973 pour l'UDEAC, à la demande de la CNUCED, un recensement des plantes médicinales poussant en Centrafrique qui sont susceptibles de donner lieu à une industrie d'extraction de principes actifs.

294- Cette étude, de grande valeur, effectuée par des scientifiques de réputation internationale, a disparu mystérieusement des archives de l'UDEAC. Elle est certainement toujours valable et peut être retrouvée dans les archives de l'OMS à Genève. Il serait souhaitable que le Gouvernement centrafricain, premier intéressé, demande à l'OMS de rechercher cette étude et de lui en communiquer une copie ainsi qu'au secrétariat général de la CEEAC.

295- Depuis, diverses études effectuées par des consultants liés à des firmes pharmaceutiques ont conclu qu'il n'était pas intéressant d'utiliser les plantes locales et que la seule opération rentable (pour qui ?) était qu'une firme pharmaceutique vienne faire du conditionnement sur place, si on lui garantissait un monopole sur le marché régional. On traitera au chapitre III f du problème du conditionnement régional des produits pharmaceutiques; mais, en ce qui concerne la République centrafricaine, la première chose à faire est de récupérer le rapport de l'OMS.

*
* *

.../...

e) Congo

296- Le plan de développement industriel 1987-1991 vise à reconstruire l'économie par la consolidation des entreprises d'Etat et l'augmentation de la productivité, à atteindre l'équilibre hors pétrole de la balance des comptes et à éviter des disparités régionales en réalisant une répartition harmonieuse des activités sur le territoire national.

297- Les deux objectifs sont évidemment liés. En effet, les deux handicaps principaux de l'industrie congolaise sont les sureffectifs de toutes les entreprises du secteur public et l'existence d'entreprises irrécupérables qui sont maintenues artificiellement en vie à la fois par des subventions budgétaires et par un système artificiel des prix. Ce dernier reporte une partie de la charge de ces entreprises sur celles qui pourraient être rentables dans un système normal de prix. Pour sauver les entreprises qui peuvent l'être, il faut fermer celles dont la valeur ajoutée est négative ou nulle.

298- Mais ceci aura inévitablement des conséquences graves sur l'emploi urbain. Il faut donc arrêter l'exode rural en revivifiant les villages. Pour cela, il faut améliorer l'habitat et les conditions de vie dans les villages, stimuler et perfectionner l'agriculture traditionnelle qui, convenablement soutenue, pourrait régler le problème de l'approvisionnement alimentaire des villes, voire exporter vers le Zaïre voisin.

299- C'est pourquoi, le 21 septembre dernier, le Président de la République a déclaré "maintenant c'est pleins feux sur le développement rural". Puis, lors de l'ouverture de la session budgétaire de l'Assemblée nationale, le 9 novembre, il a insisté sur la nécessité "de donner un coup de fouet décisif au secteur hors pétrole et plus particulièrement au programme prioritaire du développement rural en vue de la réalisation de l'objectif d'autosuffisance alimentaire".

.../...

300- Ce problème se retrouvant à des degrés divers dans les autres Etats membres de la Communauté, une contribution essentielle du Congo à la vie de la CEEAC serait de montrer la voie en matière de rénovation de la vie rurale.

301- L'agriculture congolaise, comme l'ensemble de l'agriculture de la Région, est essentiellement une agriculture d'autoconsommation. Dans les villages, chaque femme a son "jardin potager" où elle cultive les légumes, tubercules ou autres, nécessaires pour nourrir sa famille; les excédents éventuels sont vendus si les circuits commerciaux existent.

302- Les engrais chimiques, coûteux, ne sont utilisés que pour les cultures de rente. Leur consommation est beaucoup trop faible pour qu'ils soient produits dans la Région. Par exemple, les perspectives de consommation d'engrais azotés pour l'ensemble de la Région à la fin du siècle ne représentent qu'environ 15 à 16 % de la capacité minimale économique d'une installation de système d'ammoniac et la consommation d'engrais du Congo ne représente que 6 à 7 % de la consommation de la Région. D'ailleurs, les cultures d'exportation ont, par hypothèse, les moyens d'importer les engrais qu'elles consomment.

303- Par contre, le problème reste entier pour la fertilisation des "jardins potagers" villageois qui est essentielle pour l'approvisionnement alimentaire des villes. En effet, c'est cette fertilisation qui engendre les excédents commercialisables.

304- Mais cette fertilisation ne peut pas être obtenue par des engrais chimiques de type européen, coûteux et mal adaptés. Le problème est d'apporter le plus économiquement possible aux "jardins potagers" : le phosphate, l'azote biologique, la potasse et la magnésie dont ils ont besoin.

305- En ce qui concerne le phosphate, tous les agronomes tropicaux "de terrain" savent que les phosphates tricalciques finement moulus donnent, dès la première

.../...

culture, des résultats du même ordre que les phosphates solubilisés chimiquement, mais que, alors que ces derniers sont presque entièrement lessivés après la première pluie abondante, l'action du tricalcique micronisé se prolonge pendant deux ou trois ans.

306- On peut donc remplacer un apport annuel de phosphates solubilisés par un apport un peu supérieur, une fois et demi par exemple, de tricalcique micronisé, mais seulement tous les deux ou trois ans. Les doses et les périodicités doivent évidemment être précisées par l'expérimentation locale.

307- L'avantage est non seulement cette moindre périodicité, mais aussi et surtout le fait que, dans les pays qui, comme le Congo, disposent de ressources locales de phosphate tricalcique, celui-ci peut être extrait, broyé et transporté à un coût très faible.

308- Il faut évidemment éviter de créer un "complexe industriel" autour d'un simple broyeur et d'alourdir les coûts d'exploitation par des localisations politiques.

309- Mais, si on installe, sous un simple hangar, un broyeur sur un gisement très proche de la voie ferrée, par exemple celui de M'boma, et que l'on ensache le tricalcique micronisé en sacs de polyéthylène de 25 kg, on peut produire cet engrais autour de 400 à 500 FCFA le sac, prix FOB wagon, et donc à 1 000 FCFA le sac vendu dans les villages. Cette installation pourrait, du moins dans un premier temps, desservir également le Zaïre et la RCA.

310- Pourquoi des sacs de 25 kg ? C'est qu'une dose convenable est 75 kg P^{205} /ha; comme le tricalcique a normalement une teneur de 30 % P^{205} , il faut un apport de 250 kg/ha de tricalcique. Or, les "jardins potagers" des ménagères font en général entre 600 et 1 000 m². Un apport de 25 kg de micronisé tous les deux ans, sur un "jardin potager", est donc largement suffisant pour établir et maintenir la fertilité de celui-ci, tout au moins en ce qui concerne les besoins en phosphate. Si les ménagères ont des

.../...

débouchés pour leurs excédents de légumes elles n'hésiteront pas à engager 1 000 FCFA tous les deux ans pour accroître leur production.

311- Dans cette perspective, on pourra aisément trouver une organisation de lutte contre la faim pour prendre en charge l'équipement du gisement de phosphate.

312- En ce qui concerne la fumure azotée, nous avons vu que la voie chimique était sans issue. La solution de remplacement est le système de l'assolement, c'est-à-dire l'alternance des cultures traditionnelles (racines et tubercules) ou de rente (coton) avec des légumineuses (niébés, notamment). Nous verrons ceci plus en détail au chapitre IIIe.

313- Le troisième élément fertilisant, essentiel pour la fructification, est la potasse. Contrairement à ce que le cartel de la potasse tend à faire croire aux Africains, l'Afrique, plus particulièrement la CEEAC, dispose d'un des plus grands gisements de potasse du monde, qui part du sud de Port-Gentil (Fernan Vas) jusqu'au Bas-Zaïre à travers le Congo et l'enclave de Cabinda; son extension éventuelle dans le reste de l'Angola reste à déterminer.

314- Sa prospection et sa mise en exploitation ont connu des péripéties variées et souvent mal expliquées. En fait, il semble que le cartel de la potasse, qui groupe des entreprises d'URSS, de RDA, de la Communauté européenne, des Etats-Unis, du Canada et d'Israël, ne tienne pas outre mesure à un développement de la production africaine.

315- Le gisement de Holle a produit 250 à 280 kt/an de potasse jusqu'à l'inondation de la mine, en 1976. Il semble que, avec une certaine ténacité, le Congo, soutenu par ses partenaires de la CEEAC, pourrait reprendre l'exploitation de ce gisement, maintenant bien connu. Il s'agit de dômes de sel dont la partie supérieure est constituée de sylvite (chlorure de potassium) et surtout de carnallite (chlorure double de potassium et de magnésium), ces deux sels étant plus ou moins mélangés avec du chlorure de sodium.

.../...

316- En même temps que l'on reprendrait l'exploitation de ce gisement, probablement par dissolution, pour l'exportation, il faudrait produire pour les besoins de la Région les engrais potassiques nécessaires aux différentes cultures. Certaines d'entre elles peuvent se contenter de chlorure de potasse; d'autres, qui ont besoin de magnésie, se trouveraient bien de carnallite calcinée (ClK, MgO). D'autres, enfin, sont allergiques à l'ion chlore; celles-là ont besoin d'un engrais potassique non chloré (sulfate de potasse, par exemple). Comme le seul producteur d'acide sulfurique de la Région est la Gécamines, à Likasi et à Kolwesi, au Zaïre, celle-ci pourrait produire du sulfate de potasse pour toute la Région à partir du chlorure de potasse de Holle.

317- Mais l'exode rural n'est pas seulement dû à des difficultés économiques. Les jeunes quittent leurs villages surtout parce qu'ils n'acceptent plus les conditions de vie archaïques, en particulier sur le plan du confort, qu'ils y trouvent.

318- Un programme de développement rural suppose une amélioration substantielle de l'habitat et des conditions générales de vie dans les villages, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

319- Toutefois, cette amélioration ne peut être obtenue par une transposition directe des techniques européennes, souvent coûteuses et toujours mal adaptées aux conditions locales. Il faut élaborer de nouvelles techniques à partir d'une collaboration étroite entre les professionnels locaux, artisans et entrepreneurs, et des spécialistes expatriés, notamment des chercheurs.

320- Les recherches menées au cours de ces dernières années dans divers pays tropicaux, par des équipes qui groupaient, le plus souvent des spécialistes locaux et des chercheurs expatriés, ont fait faire des progrès substantiels dans différents domaines : la construction en latérite, le travail du bois, l'approvisionnement en eau, les fours à charbon de bois, les foyers améliorés, l'assainissement et

.../...

la gestion des déchets dans les pays tropicaux. Mais ces techniques doivent être adaptées aux problèmes spécifiques des villages congolais, notamment pour leur mise en oeuvre simultanée.

321- Dans ce but, on devrait mettre en place un centre de recherche et de formation d'artisans de village, qui regrouperait des ingénieurs chercheurs expatriés et des techniciens locaux. Il travaillerait en liaison étroite avec un certain nombre de villages pilotes, dont il analyserait les traditions techniques pour les améliorer, essentiellement avec des matériaux locaux, tout en formant sur le tas des jeunes artisans de village.

322- Un obstacle important à l'utilisation des matériaux locaux, bois et latérite, est d'ordre psychologique : la déconsidération de ces matériaux dans l'opinion générale. Beaucoup de Congolais assimilent les maisons en bois aux baraques des bidonvilles. Il leur est difficile d'admettre que la plupart des citoyens des Etats-Unis habitent des maisons en bois et qu'une maison en terre peut être plus confortable qu'une maison en brique cuite ou en parpaings de béton.

323- Il faut montrer que la terre et le bois peuvent être des matériaux aussi nobles et aussi modernes que les matériaux d'origine industrielle. La qualité de l'habitat provient essentiellement de la rationalisation de la construction, d'une bonne utilisation des matériaux locaux dans des structures et des formes architecturales modernes et de la qualité des finitions. La popularisation de ces techniques suppose qu'on puisse les présenter en grandeur nature et en service dans des villages existants, et surtout qu'on ait convaincu et formé les maçons locaux.

324- Dans le cadre de l'orientation actuelle de sa politique économique, la participation du Congo à la coopération économique au sein de la CEEAC pourrait donc être :

- l'usine de pâte d'eucalyptus, qui pourrait approvisionner toutes les papeteries de la Région,

.../...

- l'exportation de farine de manioc vers l'agglomération de Kinshasa si les prix de l'usine de Matsoumba peuvent être ramenés à un niveau compétitif,
- l'approvisionnement de la RCA et du nord du Zaïre en phosphate micronisé,
- la production de certains engrais potassiques pour toute la Région,
- et la mise en place d'un centre de formation d'artisans ruraux qui, après une première phase de mise au point des techniques avec des stagiaires congolais, pourrait élargir son recrutement et former des artisans de village pour les différents pays voisins, notamment pour la RCA et le Zaïre.

*
* *

f) Zaïre

325- Le premier plan quinquennal 1986-1990 de développement économique social du Zaïre tend à arrêter la dégradation de la situation économique constatée depuis plus de dix ans.

326- Il vise à :

- assainir et rationaliser la gestion publique : administrations et entreprises,
- réhabiliter les équipements et les adapter à l'évolution des besoins,
- et promouvoir des secteurs sociaux d'appui au développement, en vue d'atteindre un taux de croissance du PIB de 4 %/an.

.../...

327- Les politiques choisies pour y parvenir sont : le libéralisme concerté, l'intégration et la diversification économique, la décentralisation régionale, une politique monétaire, financière et fiscale adéquate et des politiques appropriées en matière de ressources humaines.

328- Le Zaïre ayant opté pour le libéralisme concerté, l'Etat est passé de la promotion directe à l'incitation en laissant, en matière de production et d'échanges, la responsabilité aux entreprises privées; dans cette perspective le programme d'investissement de l'Etat est concentré sur les projets d'infrastructure et d'encadrement.

329- Pour assurer la fonction d'orientation et d'incitation, qui reste celle de l'Etat, une cellule de planification a été créée au sein du département de l'économie nationale et de l'industrie en vue de préciser les orientations de la stratégie industrielle et de coordonner l'ensemble des organismes qui concourent à sa mise en oeuvre.

330- Compte tenu de l'objectif d'intégration industrielle et des contraintes de la balance des paiements, les secteurs prioritaires sont les industries de mise en valeur des ressources nationales, matières premières agricoles et minières et hydroélectricité d'Inga.

331- C'est dans ce cadre que doit être conçue la coopération industrielle et plus généralement économique avec les autres pays membres de la CEEAC.

332- Compte tenu des problèmes de transport, les possibilités de coopération, c'est-à-dire d'échanges, peuvent être classées en trois groupes :

- les produits industriels qui supportent le transport et pour lesquels l'ensemble de la CEEAC peut être considéré comme un marché unique,

- la coopération sous-régionale autour du réseau du fleuve c'est-à-dire entre les régions du Bas-Zaïre, de Kinshasa, du

.../...

Bandudu, de l'Equateur et du Haut-Zaïre, d'une part, et le Congo, la RCA et le sud du Gabon, d'autre part,

- la coopération sous-régionale au sein de la Communauté économique des pays des grands lacs (CEPGL), c'est-à-dire entre les régions du Kivu et du Shaba d'une part, et le Rwanda et le Burundi, d'autre part.

333- En régime de libre concurrence, ce n'est pas aux Etats de décider quels produits un pays doit exporter vers l'autre. On ne peut que chercher à identifier les courants commerciaux possibles et mettre en lumière les obstacles aux échanges, qu'il faut éliminer.

334- En dehors du Zaïre, l'essentiel des industries manufacturières de la CEEAC se trouve au Cameroun, principalement autour de Douala. C'est donc entre Douala et Kinshasa que se développera l'essentiel des échanges industriels de complémentarité à condition, évidemment, que les administrations des deux pays les facilitent.

335- Pour ce faire, elles doivent se convaincre que tout obstacle mis aux importations en provenance d'un partenaire se répercutera sur les exportations du pays, non seulement vers ce partenaire mais vers tous les autres pays membres jusqu'à bloquer toute coopération régionale. Comme les produits ainsi échangés doivent être compétitifs en qualité et prix avec ceux provenant des pays développés, ils doivent être exonérés de droits de douane, licences et autres tracasseries. Les paiements doivent passer par la Caisse de compensation communautaire et celle-ci doit fonctionner sans aucune entrave.

336- Sous ces conditions, il semble que le Zaïre devrait pouvoir exporter de la levure, des électrodes de soudage, des bouchons-couronnes, des ampoules électriques, certains matériels et équipements électriques, certains fils et câbles électriques notamment les fils et câbles nus qui, au Cameroun, sont importés d'Europe. En revanche, le Zaïre devrait faciliter l'importation de certains produits camerounais qui ne sont pas fabriqués au Zaïre; chocolat et

.../...

confiserie, parfumerie, certains matériels scolaires, certains emballages, des produits de parapharmacie etc.

337- Le développement d'un tel courant d'échanges suppose que des mécanismes fisco-douaniers soient mis en place pour le faciliter. Dans ce but, l'adoption par le Zaïre d'un système analogue à la "taxe unique" de l'UDEAC serait fort utile.

338- D'autre part, l'"Association nationale des entreprises zaïroises" (ANEZA) et le "Groupement interprofessionnel pour l'étude et la coordination des intérêts économiques au Cameroun" (GICAM), ou la Chambre de commerce du Cameroun, devraient constituer un organisme commun qui gèrerait un dépôt de produits camerounais à Kinshasa et un dépôt de produits zaïrois à Douala, et ouvrirait aux produits zaïrois le ou les dépôts analogues suggérés plus loin à Libreville pour les produits industriels camerounais.

339- A côté des industries existantes, l'élaboration du présent rapport a fait apparaître certains besoins de la Région que le Zaïre pourrait desservir.

340- Comme nous l'avons vu plus haut (cf. para 313 à 316), le Congo peut développer la production de chlorure de potasse pour l'ensemble de la Région. Toutefois, comme certaines cultures ne supportent pas l'ion chlore (Cl^-), il subsistera un besoin de sulfate de potasse. Or, dans la CEEAC, le seul producteur d'acide sulfurique est la Gécamines, au Shaba. On pourrait suggérer à la Gécamines, de s'entendre avec l'entité qui exploitera le gisement de Holle, en vue de produire à Likasi du sulfate de potasse à partir du chlorure de potasse de Holle.

341- D'autre part, les pays côtiers et insulaires de la CEEAC sont tous producteurs de cacao et donc consommateurs de "bouillie bordelaise". Ce marché n'est pas négligeable; pourquoi la Gécamines ne produirait-elle pas du sulfate de cuivre pour alimenter les cacaoyères de l'ensemble de la Région ?

.../...

342- En ce qui concerne les relations entre le Zaïre, d'une part, le Congo et la République centrafricaine, d'autre part, des courants d'échanges existent; mais une grande partie d'entre eux ne sont pas enregistrés, la contrebande montrant la voie au commerce officiel.

343- Celle-ci a plusieurs inconvénients : le premier, c'est de permettre à certains produits d'échapper aux taxes à la fois des deux côtés de la frontière; c'est le phénomène d'évasion fiscale, le second, c'est de laisser à l'écart des échanges de grands produits qui se prêtent mal à la contrebande, le troisième c'est d'écrémer les possibilités d'échanges en excluant pratiquement ceux qui nécessitent des transports longs sur le fleuve par exemple vers et en provenance de Kisangani. Ces trois inconvénients sont autant d'obstacles à une coopération industrielle régionale saine.

344- La meilleure solution serait de légaliser ces échanges, en évitant toute tracasserie de manière à les connaître et les comprendre. Pour assurer la fonction d'orientation et d'incitation qui est la sienne dans le libéralisme concerté, l'Etat zaïrois doit disposer de statistiques fiables.

345- Pour les produits industriels, le système de la taxe unique adoptée par l'UDEAC, qui pourrait être généralisé à l'ensemble de la CEEAC, permet d'attribuer la recette fiscale au pays de consommation. Toutefois il convient d'organiser une coopération efficace entre les services douaniers des pays concernés afin d'éviter que la marchandise, après avoir été régulièrement détaxée dans le pays d'exportation esquive la taxe dans le pays de consommation. Ce type de fraude se rencontre actuellement à une échelle non négligeable entre le Cameroun et la RCA.

346- En ce qui concerne les produits agricoles, ceux du cru doivent circuler librement; mais il y aurait intérêt à ce qu'ils soient enregistrés pour permettre de suivre les évolutions des échanges.

.../...

347- Quant aux courants d'échanges que l'on pourrait promouvoir, nous avons déjà vu plus haut (cf. para 286 et 287) que la République centrafricaine exportait 12 à 15 kg/an de coton-fibre sur le marché international alors que les filatures de Kisangani et de Kinshasa devaient importer du coton-fibre d'origine lointaine. En attendant une amélioration de la production zaïroise de coton-fibre, on pourrait organiser l'expédition directe du coton centrafricain de Bangui vers Kisangani et Kinshasa par le fleuve.

348- La République centrafricaine n'a pas de cimenterie : elle doit importer son ciment de Lukala (Bas-Zaïre), de Kimpese (Bas-Zaïre) ou de Loutété (Congo); la concurrence devrait amener ces trois établissements à serrer leurs coûts de production, ce qui semble possible et donc souhaitable. A terme, comme le clinker est moins sensible à l'humidité et se conserve mieux que le ciment broyé, la RCA sera probablement amenée à installer un broyage et à importer son clinker d'une de ces trois cimenteries.

349- Nous avons vu que le Zaïre importe une partie du bioxyde de manganèse consommé par l'ESB Zaïre; ce bioxyde de manganèse, qualité piles, pourrait venir de Moanda par le chemin de fer Congo-Océan.

350- En ce qui concerne le phosphate de calcium micronisé (cf. para 305 à 311) qu'elle peut produire aussi bien que le Congo, une approche réaliste serait d'ouvrir, dans un premier temps, le marché zaïrois, du Bas-Zaïre à l'Equateur, au phosphate micronisé qui va être produit à M'Boma; puis, une fois que la consommation aura commencé à se développer, on concèdera à un ou plusieurs entrepreneurs privés des gisements de phosphate du Bas-Zaïre pour qu'ils alimentent le marché national en tricalcique micronisé mais en évitant toute mesure protectionniste pour laisser jouer la concurrence, car l'objectif est de fournir aux utilisateurs cet engrais élémentaire au prix le plus bas possible.

351- La zone des grands lacs : est du Zaïre, Rwanda et Burundi, est, du fait de la géographie, la zone la plus

.../...

enclavée d'Afrique. Les avatars politiques de l'Ouganda et le médiocre fonctionnement tant du chemin de fer tanzanien que du port de Dar es-Salaam accentuent cet isolement. La voie occidentale, la voie nationale pour le Zaïre, était jusqu'à maintenant assez peu praticable. L'achèvement vers la fin de 1988, de la modernisation de la route Kisangani-Bukavu devrait la débloquent et constituer une chance pour la coopération au sein de la CEEAC si on sait l'exploiter.

352- Dans ce cadre, la coopération au sein de la zone des grands lacs devrait s'attacher à :

- libérer la voie occidentale de ses contraintes,
- organiser en commun la production et la distribution de l'énergie,
- approvisionner en bois la zone à partir des réserves abondantes du Haut-Zaïre autour de Kisangani,
- promouvoir l'intégration industrielle sous-régionale en ouvrant très largement aux industries de chacun des trois pays, le marché des deux autres. Il est, en effet, plus rationnel et plus économique d'approvisionner Bukavu à partir de Kigali ou de Bujumbura que de Kinshasa, "a fortiori" de l'étranger, réciproquement il vaut mieux approvisionner Kigali ou Bujumbura à partir de Bukavu, Bujumbura ou Kigali qu'à partir de Mombasa. L'isolement de la zone des grands lacs est un handicap suffisamment lourd pour qu'on ne l'aggrave pas par un découpage artificiel en trois morceaux,
- développer la production et l'utilisation du phosphate tricalcique micronisé à partir des gisements d'apatite de Beni-Lubero.

353- Avec la mise en service, à la fin de 1988, du dernier tronçon de la route Bukavu-Kisangani (708 km), la zone des grands lacs va être reliée au réseau du fleuve dans des conditions techniquement convenables.

.../...

354- Kisangani est ainsi appelé à devenir une charnière essentielle de la CEEAC, celle qui reliera les pays de l'UDEAC à la zone des grands lacs; mais encore faut-il que cette ouverture technique ne soit pas inhibée par des complications administratives. Dans ce but, il faudrait, d'une part, que le tronçon Lukolela-Kisangani du Zaïre devienne une voie sinon internationale, du moins communautaire, c'est-à-dire que tous les bateaux immatriculés dans un des dix pays de la CEEAC y aient libre trafic et, d'autre part, que l'on établisse à Kisangani une zone franche communautaire à laquelle tous les bateaux de la Communauté auraient libre accès et par laquelle les containers en provenance ou à destination du Rwanda et/ou du Burundi transitent sans autre formalité qu'un plombage douanier entre la zone franche et la frontière rwandaise ou burundaise.

355- La zone des grands lacs dispose d'un éventail très diversifié de sources d'énergie et la politique en ce domaine est très ouverte. En effet, la forme traditionnelle d'énergie, le bois, tel quel ou sous la forme de charbon de bois, est pratiquement épuisée au Rwanda, au Burundi et dans l'est du Kivu. On ne peut donc pas continuer comme par le passé et il faut réorganiser l'approvisionnement des populations à partir des autres ressources, qui sont connues et disponibles, mais dont l'exploitation n'est encore qu'amorcée.

356- Les problèmes d'économie d'échelle et la défense des intérêts des populations en face de ceux de certaines multinationales impose une politique commune de l'énergie. C'est le rôle de l'"Energie des grands lacs" (EGL).

357- Trois des principales ressources appartiennent en commun à deux des Etats membres :

- le gaz méthane du lac Kivu (60 km^3 soit 40 Mtep) au Zaïre et au Rwanda,

- l'énergie hydroélectrique de la Ruzizi (0,6 TWh/an dont 0,24 déjà installés et 0,36 en cours d'installation), et le gisement de pétrole Ruzizi-lac Tanganyika au Zaïre et au Burundi.

.../...

358- La tourbe est présente dans les trois pays; le plus grand marais est l'Akanyaru, frontière entre le Rwanda et le Burundi, mais son exploitation semble techniquement difficile. Toutefois, comme cette ressource intéresse surtout le Rwanda et le Burundi, nous l'examinerons plus en détail au chapitre suivant IIg Rwanda.

359- Le charbonnage de Makala est au Zaïre, mais le Rwanda et surtout le Burundi constituent pour lui des débouchés naturels.

360- L'approvisionnement de cette zone à partir de ses propres ressources énergétiques est essentiel pour son développement économique. En effet, les importations et les exportations du Rwanda et du Burundi s'équilibrent approximativement en tonnage si l'on fait abstraction des importations de produits pétroliers qui constituent la cause principale du déséquilibre des échanges de ces deux pays tant en tonnage qu'en valeur. La situation du Kivu est probablement la même, quoique nous ne disposons pas de statistiques fiables isolant les échanges extérieurs de cette région.

361- La politique énergétique commune doit définir, pour chacun des principaux usages, les formes d'énergie les mieux adaptées.

362- Pour la cuisson des aliments, le bois et le charbon de bois d'origine locale, doivent être progressivement relayés dans un premier temps au Rwanda et au Burundi par la tourbe et le coke de tourbe, et au Kivu par le bois et le charbon de bois industriel provenant du Haut-Zaïre, ces derniers pouvant également compléter les approvisionnements du Rwanda et du Burundi. A plus long terme, tous ceux-ci pourront être progressivement relayés par du GPL (butane et propane) provenant du pétrole du lac Tanganyika.

363- Pour la carburation des véhicules automobiles et des camions, le plus rationnel est l'utilisation du méthane comprimé à deux cents atmosphères (20 MPa), technique bien

.../...

maîtrisée qui demande un minimum de transformation des véhicules et un réseau de compression et de distribution des gaz comprimés, amortissable en 6 ou 7 ans. Pour les liaisons à grande distance, on peut utiliser des camions semi-remorques dont les tracteurs à gaz seraient remplacés par des tracteurs diésels à gazole à la limite de la zone d'approvisionnement en gaz comprimé. A plus long terme, quand une raffinerie aura été établie pour traiter le pétrole de la Ruzizi, on reviendra évidemment au gazole.

364- Pour les usages industriels, autres que les grands fours, l'électricité est la forme la plus pratique d'autant que la zone est très excédentaire en hydroélectricité.

365- Pour les grands fours comme ceux des cimenteries, on peut dans l'immédiat faire appel au méthane à faible distance du lac Kivu, et au charbon dans le reste de la zone. Pour les fours de petite dimension et les opérations délicates, ce sont le méthane et l'électricité qui sont en compétition. A terme, lorsque la zone des grands lacs aura sa raffinerie, celle-ci sera excédentaire en fuel lourd; celui-ci relâiera alors le méthane du Kivu et probablement aussi le charbon de Makala.

366- Ces problèmes sont bien maîtrisés par l'équipe de l'"Energie des grands lacs" (EGL) à Bujumbura, au moins pour l'évolution à court terme.

367- Par contre, la compétence sur le gisement de pétrole du Tanganyika leur échappe et les politiques des deux Etats semblent mal coordonnées. Ils ont tous deux concédé leur part de ce gisement à la même société l'"Amoco". Il y a des risques que la compagnie profite de cette dualité pour extraire le pétrole dans un pays ou dans l'autre en fonction de considérations qui n'auraient rien à voir ni avec les problèmes techniques ni avec l'intérêt de la zone.

368- Il faudrait que les deux pays s'entendent pour gérer ce gisement en commun, moitié-moitié, et qu'un organisme commun, l'EGL ou un organisme "ad hoc" exerce les droits régaliens des deux Etats.

.../...

369- Il faut, en effet, éviter que les compagnies concessionnaires exportent le brut sur le marché international pour revendre aux trois Etats des produits finis, avec tous les transports, coûts et bénéfices parasites que ceci comporte.

370- Cet organisme devrait veiller à ce que le pétrole produit soit raffiné sur place pour approvisionner non seulement le Kivu, le Rwanda et le Burundi, mais aussi le Shaba, la Tanzanie et la Zambie qui peuvent être desservis par un mini-tanker circulant sur le lac Tanganyika.

371- Cet organisme, aidé par une assistance technique appropriée, devrait veiller à ce que la compagnie prenne toutes les précautions au cours des forages pour qu'une "marée noire" ne pollue pas le lac.

372- Les plateaux d'altitude de la zone des grands lacs sont relativement pauvres en forêts et celles-ci sont très surexploitées. Du fait de la pénurie de bois, 20 à 30 % des besoins en combustible des populations sont couverts par des résidus agricoles, fanes, bouses etc, ou ménagers qui devraient normalement servir de fumure organique et dont la combustion contribue à la désertification des sols.

373- D'autre part, la rareté et la cherté des bois de construction et des bois d'oeuvre entraînent le recours à des menuiseries métalliques, d'acier ou d'aluminium, dont l'importation est coûteuse en devises.

374- Or, la région du Haut-Zaïre, plus particulièrement la zone proche de Kisangani, est riche en forêts. C'est pourquoi on a prévu la création d'un "Complexe d'industries forestières intégrées de la Communauté économique des pays des grands lacs" (CIFI-CEPGL), auquel sera accordée une grande concession proche de Kisangani.

375- Ce complexe exploitera rationnellement la forêt concédée. Les bois de grande valeur marchande sur le marché

.../...

international, qui supportent donc le transport, seront exportés sous forme de tranchages, en containers de sécurité, pour payer les amortissements des matériels importés et les dépenses courantes en devises. La plus grande partie de la production fournira du bois en grumes pour les industries du bois de la zone des grands lacs et pour trois ou quatre industries intégrées :

- une scierie,
- une usine de contreplaqué,
- une usine de panneaux lattés,
- et, éventuellement, une menuiserie produisant des huisseries préfabriquées.

376- Ces usines, orientées essentiellement vers le marché régional, desserviront le Haut-Zaïre, la zone des grands lacs et le Shaba, tout au moins sa partie nord.

377- Les déchets, houppiers, branches, etc, seront transformés en charbon de bois dans une unité industrielle qui récupérerait les sous-produits, goudrons, phénols etc, de la cokéfaction. Ce charbon de bois approvisionnera le Kivu, et, à titre complémentaire, le Rwarda et le Burundi.

378- Ce projet, qui répond à un besoin certain et qui semble bien étudié, devrait être rentable s'il est bien géré et s'il échappe à la politisation.

379- Certains ont également envisagé la production de pâte à papier. Il ne semble pas qu'une telle opération puisse être économiquement rentable. En effet, ni les techniques utilisées pour les résineux, ni celles utilisées pour les feuillus homogènes comme le bouleau, le hêtre, l'eucalyptus ou le peuplier, ne sont applicables aux bois tropicaux en mélange; le projet de ce type auquel le Gabon a consacré 125 GFCFA a abouti à un échec. Si des marchands de matériels prétendaient fournir une usine rentable utilisant des bois tropicaux tout venant, il conviendrait de vérifier avec soin leurs références.

.../...

380- La plupart des industries de la zone des grands lacs sont de petites ou moyennes industries manufacturières de substitution dont la compétitivité dépend essentiellement de la qualité de l'homme qui est à leur tête. Un accord de libre échange au sein de la Communauté économique des pays des grands lacs, mais limité dans un premier temps aux industries de la zone, permettrait de renforcer les entreprises les plus dynamiques et de leur permettre de résister à la concurrence extérieure.

381- La seule branche d'industrie lourde existant dans la zone est la cimenterie, qui est représentée, du côté zaïrois, par Ciments lacs et Cimenki et du côté Rwandais, par Cimerva (capacité 50 kt/an), à Cyangugu, et une coopérative produisant à Ruhengeri du ciment artisanal avec de la chaux et de la pouzzolane.

382- Une coopération étroite entre les trois pays s'impose. Elle a fait l'objet de nombreux rapports qui sont restés sans suite. Il me semble que la solution serait de moderniser la cimenterie de Cyangugu pour desservir la partie nord de la zone, cependant que la partie sud, nord Shaba et Burundi, serait desservie à partir de Kabinba.

383- Ceci suppose évidemment que le prix du ciment de Cyangugu devienne compétitif. Pour y parvenir, il faut non seulement que l'usine soit modernisée et rationalisée mais aussi qu'elle utilise un combustible économique donc local, c'est-à-dire, dans l'immédiat, du ciment de Makala, puis, ultérieurement du gaz du Kivu lorsque celui-ci sera exploité. Le clinker ainsi obtenu pourrait avantageusement être additionné de pouzzolane locale pour produire un ciment économique.

384- Les obstacles semblent être plus politiques que techniques. Il appartient donc aux deux Gouvernements de les surmonter. Les problèmes fiscaux peuvent être aisément résolus par une adaptation du système taxe unique UDEAC.

.../...

385- Dans un autre domaine, on sait depuis fort longtemps qu'il y a au nord Kivu, dans la zone de Beni-Lubéro, un certain nombre de gisements d'apatite (phosphate tricalcique cristallisé) qui n'ont jamais été exploités car leur distance de la mer leur ôte tout intérêt sur le marché mondial.

386- Par contre, ils seraient très précieux pour produire du phosphate tricalcique micronisé tant pour les grandes exploitations de la Région que pour les petits paysans de la zone des grands lacs.

387- Lors de ma précédente mission dans la zone des grands lacs, en mai 1976, j'avais rencontré les dirigeants de la Pharmakina à Bukavu. Le responsable des cultures de cette société m'avait fait part de son regret de devoir faire venir ses engrais d'Allemagne à grands frais.

388- Il m'avait indiqué que ses essais avec du tricalcique micronisé avaient donné des résultats au moins aussi bons sinon meilleurs qu'avec des phosphates solubilisés tant pour le quinquina que pour leurs autres cultures, café et thé. Pour compléter les fumures, il lui fallait, naturellement, outre un peu d'urée, du chlorure de potasse et de la magnésie. Il avait été très intéressé par la possibilité d'obtenir de la carnallite calcinée d'origine régionale.

389- Nous avons envisagé que la Pharmakina demande et obtienne la concession en carrière d'un gisement de la zone de Beni-Lubéro et qu'elle broie le minerai non seulement pour ses plantations et ses contrats de cultures, mais aussi pour les petits paysans de la zone : Kivu et Rwanda, essentiellement.

390- Dans cette perspective, notre rapport (juillet 1976) avait "recommandé à la Direction des mines du Zaïre d'identifier les gisements d'apatite les plus exploitables et d'en concéder l'exploitation à ceux qui le demanderont, moyennant la seule redevance réglementaire de 0,5/2 par tonne extraite".

.../...

391- La demande de la Pharmakina étant restée sans réponse, la société m'avait demandé d'intervenir auprès du Gouvernement, ce que j'avais fait sans résultat. L'opération ne s'était donc pas faite à l'époque.

392- Il y aurait lieu de reprendre contact avec la Pharmakina pour leur proposer de mettre en oeuvre ce projet aux conditions initialement envisagées.

393- Ces conditions sont les plus intéressantes possibles pour les paysans de la zone. En effet, la Pharmakina dispose sur place des techniciens nécessaires; les investissements et la main d'oeuvre seront amortis par l'avantage que la société tirera du remplacement des engrais importés par un engrais local bon marché. Le coût marginal des quantités supplémentaires qu'elle produira pour les paysans de la zone sera très faible. Elle pourra ainsi respecter le prix usine de 400 FCFA le sac de 25 kg, qui est l'objectif fixé pour le phosphate de M'Boma, au Congo (cf. para 309 et 310).

*
* *

g) Rwanda

394- Le IV^{ème} plan de développement économique, social et culturel 1987-1991 est axé sur l'objectif d'autosuffisance alimentaire.

395- Il vise à rendre l'économie rwandaise capable de :

- nourrir la population, tant en quantité qu'en qualité, tout en constituant des stocks de sécurité alimentaire pour faire face aux événements conjoncturels pouvant affecter l'agriculture rwandaise,

- améliorer progressivement le pouvoir d'achat des Rwandais par une politique de prix rémunérateurs et stables et

.../...

d'élargissement des marchés, pour soutenir les revenus des paysans, et par la création d'emplois dans la production de biens, matériels adaptés au niveau des revenus des populations, pour mettre au travail les jeunes.

396- Le recours aux importations est exclu pour les déficits alimentaires; la seule voie consiste dans :

- l'amélioration de la fertilité des sols et des rendements des productions agricoles,
- et l'augmentation de l'élevage dans les exploitations familiales.

397- Nous allons voir comment la coopération régionale au sein de la CEEAC peut aider le Rwanda à résoudre ses problèmes dans la ligne des orientations du IV^{ème} plan. Nous traiterons successivement :

- des problèmes énergétiques,
- de la fertilisation des sols,
- de la coopération industrielle au niveau de la zone des grands lacs,
- du développement des échanges avec l'ouest de la CEEAC.

398- Comme nous l'avons vu plus haut, au chapitre Ig, l'épuisement des ressources en bois nécessite, pour la cuisson des aliments, la combustion de déchets organiques, tant agricoles que ménagers, ce qui contribue à la dégradation des sols.

399- Il faut donc trouver de nouveaux combustibles ménagers. Le seul disponible sur place est la tourbe. La tourbe séchée est directement utilisable pour la cuisson des aliments dans les foyers domestiques en habitat dispersé, comme dans les campagnes rwandaises. Mais sa fumée abondante et son odeur désagréable la rendent difficilement supportable en ville où on doit la remplacer par du coke de tourbe.

.../...

400- Depuis plus de dix ans de nombreuses missions d'"experts" se sont succédées pour conseiller le Rwanda en matière d'exploitation de la tourbe sans que cette exploitation ait avancé d'un pouce.

401- Il y a deux sortes de marais tourbiers au Rwanda, ceux qui, situés dans des vallons d'altitude, sont aisément drainables et ceux qui, situés dans des bas-fonds, doivent être exploités sous l'eau.

402- Pour les premiers, généralement les plus petits, le procédé d'exploitation le plus simple consiste à les drainer et à extraire les mottes de tourbe que l'on met à sécher et que l'on utilise ensuite en l'état. Il s'agit d'une exploitation artisanale, analogue à celle pratiquée en Irlande ou en Pologne. Il faut donc faire appel à des experts de l'un de ces deux pays pour aider les communautés villageoises à mettre en exploitation les marais les plus proches de chez eux.

403- Pour les grands marais de bas-fonds où la couche de tourbe est noyée en permanence, le problème est plus complexe. Une expérience assez curieuse semble avoir été tentée au Burundi, dans le marais de l'Akanyaru : on a broyé la tourbe dans l'eau et on a pompé cette bouillie que l'on a mise à sécher sur une colline; les résultats de cette expérience n'ayant pas été très positifs -le contraire eût été étonnant- on en a conclu que les marais de l'Akanyaru étaient inexploitable.

404- Les problèmes posés par l'exploitation de ce type de marais s'apparentent à ceux du traitement de boues de stations d'épuration des eaux usées. Il faut, en effet, extraire du marais la tourbe saturée d'eau, en exprimer la plus grande partie de l'eau contenue, puis, lorsque cette tourbe a été ramenée au dessous de 25 % d'humidité, la cokéfier en récupérant les goudrons, phénols et autres sous-produits et en utilisant les gaz dégagés pour chauffer les fours. On peut produire ainsi industriellement et à un prix compétitif du coke de tourbe pour remplacer le charbon de bois dans les foyers domestiques urbains.

.../...

405- Pour mettre au point les procédés correspondants, il faut faire appel à des techniciens de l'épuration des eaux usées, qui maîtrisent parfaitement le traitement des boues d'épuration.

406- Une fois cette technique mise au point, on pourra mettre en place une exploitation industrielle en coopération avec le Burundi qui possède une partie des marais de l'Akanyaru. Mais cette coopération ne sera possible que lorsque des expériences probantes auront montré que cette exploitation est rentable. En effet, l'expérience que nous avons mentionnée ci-dessus a convaincu les autorités burundaises que ces marais étaient inexploitable.

407- La seconde ressource à mettre en exploitation est le méthane du lac Kivu. Une étude sur les techniques d'extraction et sur les usages de ce gaz a été confiée à la société Technip.

408- En ce qui concerne les techniques d'extraction, la société Technip est parfaitement qualifiée.

409- Quant aux usages possibles, le premier, et le plus évident, est le remplacement du fuel importé dans les usines du Rwanda et du Kivu, notamment, en ce qui concerne le Rwanda, dans les fours de la Cimerva à Bugarama et, probablement dans les usines de Kigali, grâce à un gazoduc de 120 km Cyangugu - Gitarama - Kigali.

410- Le second usage rentable est l'utilisation du méthane comprimé à 200 atmosphères (20 MPa) en tant que carburant, comme nous l'avons vu plus haut au chapitre II f para 363. Cette technique, développée dans le sud ouest de la France pendant la dernière guerre est bien au point; elle est parfaitement maîtrisée par Technip. Cet usage rentabiliserait le gazoduc susvisé, car ce dernier alimenterait les stations de compression de Gitarama et Kigali, la première approvisionnant les stations-service de la route de Bujumbura et la seconde celles de la route du nord.

.../...

411- D'autres usages du gaz du lac Kivu ont été envisagés. Ils sont plus problématiques. C'est le cas de la production d'urée : le prix mondial de cet engrais est actuellement très bas et le volume de ses débouchés régionaux possibles très en dessous de la capacité minimale économique d'une unité de production.

412- En effet, la difficulté principale de la fertilisation des terres au Rwanda est le très bas niveau des revenus des paysans. Il leur est pratiquement impossible d'utiliser des engrais chimiques classiques, sauf pour les cultures de rente destinées à l'exportation, thé, café, écorce de quinquina, etc, pour lesquelles les organismes collecteurs leur fournissent engrais et produits phyto-sanitaires en en retenant la valeur sur le paiement de la récolte.

413- Mais, pour les cultures vivrières, qui constituent l'essentiel de leur activité, les paysans rwandais doivent apporter aux sols : azote biologique, phosphate, potasse et magnésie, au moindre coût.

414- Pour l'azote biologique, la seule solution est l'assolement avec des légumineuses, non seulement les haricots traditionnels mais aussi les légumineuses oléagineuses : arachide et soja, pour suppléer au déficit en lipides du Rwanda. La qualité des paysans rwandais et l'encadrement dont ils bénéficient à travers le réseau des coopératives devraient leur permettre de réussir la culture du soja. Notons que le respect des assolements était explicitement prévu au III^{ème} plan (5.1.3) et que le IV^{ème} plan mettra certainement l'accent sur ce point essentiel.

415- Pour le phosphate, la seule solution économique est l'emploi de phosphate micronisé local. Nous avons vu que le Kivu voisin pourrait approvisionner les paysans rwandais dans des conditions intéressantes.

416- L'idéal serait évidemment que l'on trouve un gisement d'apatite au Rwanda : les Burundais en ont bien trouvé un à 30 km de la frontière. Mais, jusque là, le Rwanda devra s'approvisionner au Kivu ou au Burundi.

.../...

417- Quant à la potasse, nous avons vu plus haut que la production de chlorure de potasse et de carnallite calcinée (ClK, MgO) pouvait être organisée au Congo et celle de sulfate de potasse au Shaba. Des accords devraient permettre aux paysans de la CEEAC de les obtenir à un prix préférentiel.

418- Il est bien évident que le Rwanda ne peut vivre en autarcie. Il ne peut se développer qu'en symbiose étroite avec ses voisins. C'est le sens même des traités créant le CEPGL et la CEEAC.

419- Dans l'état actuel de nos connaissances, il doit ou devra importer :

- du phosphate tricalcique micronisé du Kivu et/ou du Burundi,
- des compléments de charbon de bois du Haut-Zaïre (projet CIFI-CEPGL, cf. para 377),
- du chlorure de potasse du Congo,
- du sulfate de potasse du Shaba,
- du charbon du nord Shaba,
- de l'énergie électrique des barrages de la Ruzizi,
- et, enfin, plus tard, des produits pétroliers de la raffinerie qui devrait être installée dans la même zone, au nord du lac Tanganyika.

420- Pour payer ces importations régionales, le Rwanda doit développer ses exportations, d'une part, vers ses deux partenaires de la CEPGL et, d'autre part, vers les pays de l'UDEAC.

421- A destination de la zone des grands lacs, où les productions agricoles sont très voisines, les principales exportations possibles sont des produits industriels.

.../...

422- La cimenterie de Bugarama, la CIMERWA, a des prix de revient excessifs qui, pour l'instant, excluent toute exportation. Une modernisation s'impose qui rationalisera la production et transformera les fours pour utiliser le combustible le plus économique du moment; dans l'immédiat, c'est le charbon de Makala; puis ce sera le gaz du lac Kivu dès que celui-ci sera exploité. Plus tard, dans cinq à dix ans, lorsqu'une raffinerie, installée au nord du lac Tanganyika, aura des excédents de fuel résiduaire qu'elle devra écouler à bas prix, la cimenterie aura intérêt à revenir au fuel lourd. Dans ces conditions d'adaptation permanente, la CIMERWA devrait obtenir des prix lui permettant de desservir le Kivu, voire le nord du Burundi.

423- Par ailleurs, les produits d'un certain nombre d'industries de transformation rwandaises, bien gérées, devraient pouvoir exporter vers le Burundi, le Kivu voire vers le nord Shaba : c'est le cas, en particulier, des biscuits et des confiseries de la Cookirwa-Confirwa, des confitures de la Configi de Butare, des allumettes de Butare, lorsque l'entreprise aura été réorganisée, ainsi que d'autres productions des différentes usines des groupes Sulfo-Rwanda et Amik Rwanda; cette liste n'est évidemment pas limitative.

424- Il faudra pour cela que le Burundi et le Zaïre ouvrent leurs frontières aux importations du Rwanda, ce qui implique évidemment la réciprocité. Le résultat en sera un assainissement des industries de toute la zone des grands lacs : les entreprises les mieux gérées se développeront, les autres périront. Mais il n'y a pas de raison pour que les entreprises les plus performantes de chaque pays se situent dans les mêmes branches économiques; aussi un meilleur équilibre devrait résulter de ces reclassements. La libre concurrence devrait permettre un renforcement et un accroissement de la compétitivité de l'industrie de la zone des grands lacs, la mettant mieux à même de résister à la concurrence des importations lointaines.

425- Pour les exportations plus lointaines, le Rwanda peut profiter de la différence climatique et de la qualité de ses maraichers. En effet, le climat du Rwanda lui permet de

.../...

produire, pendant toute l'année et à des prix très compétitifs, la plupart des légumes et des petits fruits des pays tempérés que divers centres urbains de la Région, importent d'Europe ou d'Afrique australe; c'est le cas notamment des centres urbains du Shaba, du Congo et du Gabon ainsi que de Kinshasa.

426- Toutefois, il faut distinguer parmi ces produits : ceux qui, comme les pommes de terre, sont relativement bon marché mais, en revanche, peuvent se conserver quelques jours même sous le climat tropical, de ceux qui comme les légumes haut de gamme et les petits fruits, notamment les fraises, ont une plus grande valeur massique mais se conservent mal.

427- Pour les pommes de terre on peut organiser leur expédition par voie de surface : vers Kinshasa, le bas-Zaïre et le Congo par containers, sur camion jusqu'à Kisangani, puis sur barge de Kisangani à Kinshasa ou Brazzaville, vers le Shaba également par containers, sur camions jusqu'à Bujumbura puis sur bateau de Bujumbura à Kalémié et enfin sur wagon, de Kalémié à Likasi.

428- Pour les légumes de haut de gamme et les fraises pour lesquels l'écart des prix de gros entre Kigali et Libreville est de 500 à 700 FCFA/kg, voire plus, on peut envisager leur expédition par avion vers le Gabon. Les légumes et fruits seraient cueillis en fin d'après-midi, acheminés vers l'aéroport de Kigali pendant la première moitié de la nuit puis transportés par avion vers le Gabon de manière à parvenir au marché de Libreville vers 6-7 h du matin parfaitement frais. Nous examinerons plus loin, au chapitre IIj, les problèmes soulevés par le transport aérien et par la distribution au Gabon.

429- Une autre filière agroindustrielle devrait être étudiée et développée au Rwanda, c'est celle de la ramie.

430- Cette fibre est tissée aux Philippines et au Brésil pour faire des vêtements, essentiellement des chemises vestes, qui ont la légèreté du coton ou du lin, mais qui ont

.../...

la tenue d'un "vêtement de dessus". On sait que les Philippins utilisent des chemises vestes en ramie comme "tenues de soirée" (casual suits), qui sont fort agréables à porter sous les climats tropicaux.

431- Les procédés de traitement de la ramie sont brevetés d'une part, par des Philippins et, d'autre part, par des Brésiliens. Les premiers ne semblent pas disposés à partager leur compétence; par contre, les Brésiliens paraissent plus coopératifs. D'autres assistances techniques bilatérales pourraient aussi aider les Rwandais dans ce domaine.

432- Cette filière serait intéressante car elle apporterait aux paysans rwandais une nouvelle ressource qui leur permettrait d'acheter les engrais dont ils ont besoin pour intensifier leur production.

433- Cette matière, mise en oeuvre sur place aux différents stades : rouissage, filature, tissage et confection, ne souffrirait pas de l'enclavement. Ce n'est qu'au dernier stade, celui du vêtement fini où la valeur massique est déjà élevée, que ce produit aurait à être exporté; et encore, une grande partie de son marché devrait être constituée par les pays de la CEEAC, vers lesquels les transports auront déjà été organisés.

*
* *

h) Burundi

434- Les trois priorités de la politique du Burundi sont :

- le développement rural avec ses quatre composantes : l'auto-suffisance alimentaire, l'amélioration de l'habitat, l'alimentation en eau potable et l'assainissement,

.../...

- le développement des petites et moyennes industries et l'exportation de produits non traditionnels,
- et l'entretien du patrimoine existant.

435- En ce qui concerne plus particulièrement l'industrie, le principe de base est la libre entreprise.

436- Pour les grandes entreprises, la seule intervention de l'Etat est le libéralisme de son "Code des investissements".

437- Pour les petites et moyennes industries, il met à leur disposition un "Fonds de garantie et de promotion économique" qui soutient, par des financements et des crédits, les entrepreneurs qui ont de bonnes idées. La Chambre de commerce leur apporte une assistance technique en matière de gestion et d'étude des marchés, notamment pour l'exportation.

438- En ce qui concerne la coopération régionale, la politique burundaise est plus orientée vers la "Zone d'échanges préférentiels pour l'Afrique orientale et australe" (ZEP), qui a été fondée en décembre 1981 à Lusaka, et à laquelle le Burundi a adhéré en 1982, que vers la CEEAC. D'ailleurs, d'après les statistiques de la CEA, ses importations en provenance de la ZEP seraient plus de douze fois plus importantes que celles en provenance de la CEEAC.

439- Ses seuls échanges avec ses partenaires de la CEEAC sont ceux qu'il entretient avec le Rwanda et l'est du Zaïre.

440- Pour lui, la coopération au sein de la CEEAC se limite:

- aux échanges agricoles et industriels au sein de la zone des grands lacs,
- à la mise en valeur des ressources énergétiques communes,

.../...

- et au développement des moyens de transport à longue distance qui sont susceptibles de le mettre en relation avec le reste de la CEEAC.

441- Un certain nombre de produits font déjà l'objet de courants commerciaux au sein de la zone des grands lacs. C'est ainsi que le Burundi exporte des articles industriels comme des bouteilles, des bouchons-couronnes, des fils, filés et tissus, des matelas de mousse etc, et des produits agricoles comme du riz ou des haricots; en revanche, il importe d'autres produits du Rwanda et de la partie orientale du Zaïre. Il semble d'ailleurs qu'aux transactions effectuées sous couvert d'"avis CEPGL" s'ajoute un volume non négligeable d'"échanges non enregistrés".

442- Tous ces échanges sont bénéfiques dans la mesure où ils permettent à des entreprises des différents pays membres d'atteindre un niveau de production rentable. Les trois pays doivent s'abstenir de fausser le système en accordant une protection, officielle ou officieuse, à une entreprise "nationale" en difficultés, contre une entreprise "étrangère" plus dynamique parce que mieux gérée. En effet, ce serait au détriment d'une entreprise "nationale" dynamique dans un autre secteur, car il faut évidemment que les échanges s'équilibrent au sein de la zone des grands lacs.

443- Le problème est plus délicat au niveau des entreprises plus importantes. En effet, quelles que soient les orientations de principe inscrites au plan et que nous avons rappelées ci-dessus, la tentation d'engager l'Etat dans des entreprises industrielles d'une certaine importance est grande.

444- C'est le cas actuellement d'un projet d'usine d'engrais composés, proposé par le British Sulfur Cy et qui est étudié par l'International Fertiliser Development Center, émanation des phosphatiers de Floride. Ces "experts" ont fait une étude du marché dans laquelle ils ont "constaté" qu'il n'y avait pas de phosphate au Kivu (cf. para 385). Ils ont, en outre, affirmé que les apatites de Matongo étaient impropres

.../...

à produire du tricalcique micronisé et qu'il fallait construire une usine de phosphate solubilisé et d'engrais composé.

445- Si l'entreprise en cause avait l'intention d'installer, à ses frais et risques, une usine d'engrais à Matongo dans le cadre du code des investissements, il n'y aurait rien à dire. Mais il est plus que probable que la British Sulfur Cy veut vendre une usine "clé en mains" et va essayer de monter une entreprise mixte avec un financement international qui alourdira d'autant la dette extérieure du Burundi. Or, cette usine ne fonctionnera pas plus que les autres "éléphants blancs" que nous avons rencontrés dans les divers pays membres de la CEEAC, comme partout dans le monde.

446- C'est une contre-vérité d'affirmer que l'on ne peut pas faire de tricalcique micronisé avec de l'apatite, parce qu'elle est mélangée de calcaire. En effet, lorsqu'un phosphate naturel comprend une proportion trop importante, par exemple 20 %, de carbonate, il est impropre à la solubilisation chimique car ce carbonate consomme une quantité inacceptable d'acide sulfurique. Par contre, pour produire du tricalcique micronisé, la présence de 20 % de carbonate n'est pas rédhibitoire; en effet, si le phosphate utilisé titre 25 % au lieu de 30 % de P_2O_5 , on devra remplacer un sac de 25 kg par un sac de 30 kg. Les 5 kg de calcaire broyé ainsi ajouté n'ont aucun inconvénient agronomique, bien au contraire. Le seul inconvénient est d'avoir à extraire, broyer, ensacher et transporter 30 kg au lieu de 25 kg, ce qui augmente le coût de l'opération d'environ 15 %.

447- Le domaine dans lequel les intérêts du Burundi sont le plus liés avec ceux de ses voisins de la zone des grands lacs est l'énergie. En effet, la plus grande partie de ses ressources tant hydroélectriques que pétrolières sont communes avec le Zaïre; le seul gisement charbonnier de la zone est celui de Makala, près de Kalémié dans le haut-Shaba, et les ressources en tourbe se retrouvent dans les trois pays. Ces dernières n'intéressent pas beaucoup le Zaïre, qui ne manque pas de bois; par contre, les mêmes problèmes se retrouvent au Rwanda et au Burundi.

.../...

448- Les problèmes hydroélectriques sont traités en commun : l'"Energie des grands lacs", (EGL), organisme spécialisé de la CEPGL, installée à Bujumbura, est chargée des études et la "Société internationale de l'électricité des grands lacs"(SINELAC) assure la réalisation et l'exploitation des équipements. Ces deux organismes ont pour mission de développer de façon coordonnée et cohérente les ressources nationales et les ressources régionales mais avec un accent particulier sur ces dernières qui sont techniquement les plus intéressantes. En fait, ceci se ramène à la poursuite de l'aménagement hydroélectrique de la Ruzizi.

449- Comme nous l'avons vu plus haut, au chapitre Ih, le potentiel déjà interconnecté est d'environ 350 à 360 GWh/an, et le potentiel existant ou en construction, qui sera interconnecté dans les cinq ans à venir, est un peu supérieur, entre 360 et 370 GWh/an, dont 340 GWh/an fournis par Ruzizi II. Ce doublement de la ressource commune, lié à un abaissement important des prix, va permettre aux sociétés distributrices d'électricité, non seulement de satisfaire complètement les besoins spécifiquement électriques (éclairage, électronique et moteurs), mais aussi d'étendre l'utilisation de l'électricité à des utilisations industrielles thermiques comme certains fours.

450- En ce qui concerne le gisement de pétrole Ruzizi-Tankanyika, la société "Amoco" a traité séparément avec le Burundi et le Zaïre. Il serait très souhaitable que les intérêts des deux pays soient regroupés en une structure commune analogue à l'EGL, afin de mieux défendre la zone sur deux plans essentiels : précautions contre toute pollution accidentelle du lac et implantation d'une raffinerie pour desservir non seulement la zone des grands lacs, mais aussi le Shaba, la Zambie et le Tanganyika.

451- En effet, si on ne les contrôle pas de près, les compagnies pétrolières ont tendance à exporter le brut à bas prix pour revendre aux pays producteurs les produits raffinés à des prix élevés.

.../...

452- Il faut donc qu'une structure régionale, indépendante de la compagnie concessionnaire, détermine les besoins en hydrocarbures de l'ensemble des régions ou pays qui peuvent être desservis économiquement à partir de Bujumbura ou d'Uvira, c'est-à-dire : le Rwanda, le Burundi, le Kivu, le Shaba, la Zambie, et l'est de la Tanzanie, et, compte tenu de la composition du brut, définisse la capacité et la structure de la raffinerie nécessaire.

453- En ce qui concerne la tourbe, l'échec de l'expérience finnoise pour exploiter les marais de l'Akanyaru a convaincu les autorités burundaises de l'impossibilité d'exploiter économiquement ces marais inondés. Toutefois, si des techniques rentables étaient mises au point au Rwanda, le Burundi serait probablement intéressé à coopérer pour les mettre en oeuvre en commun.

454- En effet, le besoin de coke de tourbe pour relayer le charbon de bois dans les villes subsiste et les ressources des tourbières drainables des hauts plateaux du sud sont limitées.

455- Enfin, pour que le Burundi puisse développer des échanges avec l'ouest de la CEEAC, il faut évidemment que des moyens de transport existent, ce qui n'est pas le cas actuellement.

456- Avec la mise en service, à la fin de 1988, du dernier tronçon de la route Bukavu-Kisangani, un bouchon sautera, et une voie multimodale constituée par cette route et le fleuve en aval de Kisangani existera matériellement. Pour qu'elle ne soit pas inhibée par les complications administratives, il serait souhaitable qu'une zone franche soit établie à Kisangani et que le fleuve en aval de Kisangani ait le statut de voie communautaire (cf. para 353 et 354).

457- Par ailleurs, le Burundi est intéressé par l'établissement d'une compagnie régionale de fret aérien. Un projet est à l'étude.

.../...

i) São Tomé et Príncipe

458- Dans le cadre de l'ajustement structurel en cours, la politique du Gouvernement São toméen s'est fixé quatre objectifs :

- créer les conditions pour une expansion vigoureuse de la production et des exportations agricoles, tant en restaurant les cacaoyères qu'en diversifiant les spéculations aussi bien vers d'autres cultures classiques de rente que vers des productions vivrières; ceci nécessite un rétablissement de l'équilibre de la balance des échanges grâce à une dévaluation du dobra et à l'adoption d'un système de changes flexibles et d'une politique commerciale mieux adaptée à la situation,

- réduire le déficit du secteur public et concentrer les ressources disponibles sur les secteurs productifs, principalement l'agriculture; ceci qui implique une augmentation des recettes courantes de l'Etat, une réduction des dépenses publiques et une réorientation des investissements publics en fonction des priorités du développement en n'acceptant des financements extérieurs qu'à des conditions très avantageuses,

- stimuler la croissance par une réforme du système promotionnel, basé sur une politique des prix et des salaires favorisant les activités rurales et le secteur privé,

- mettre en oeuvre une stratégie financière pour obtenir des crédits à long terme à très bas taux d'intérêt en vue de stabiliser les finances extérieures et de créer les conditions d'un développement équilibré.

459- En ce qui concerne les structures agricoles, la gestion de cinq des quinze grandes fermes d'Etat a été confiée à cinq firmes étrangères qualifiées. Ceci permettra de poursuivre l'expérience des grandes fermes d'Etat dans de bonnes conditions, donc avec les meilleures chances de réussite, mais avec les limites inhérentes à ce type d'exploitation.

.../...

460- En effet, l'expérience de Mesquito, ferme de production de 100 ha lancée, il y a six ans, par les "Volontaires du progrès" et la Coopération française, pour alimenter en produits frais les marchés urbains de l'île, a montré les difficultés de ce genre d'entreprise. Les vols de récolte y sont très importants, risquant à la limite de mettre en cause la rentabilité de la ferme; jusqu'à maintenant, en dépit de ceux-ci, le compte d'exploitation est équilibré et les recettes permettent de faire face aux dépenses, mais non de dégager un bénéfice normal.

461- Il semble que, pour les autres fermes d'Etat qui restent à réorganiser, il y aurait intérêt à faire appel à une autre méthode qui rapprocherait plus le paysan de sa terre. Cette nouvelle approche serait de constituer des groupes d'une cinquantaine de petites exploitations familiales d'environ 5 ha regroupées en coopératives.

462- On pourrait commencer par les zones où des ouvriers agricoles ont déjà commencé à travailler des terres qu'ils ont "squatterisées". On régulariserait leur situation en délimitant les propriétés qui leur seraient officiellement concédées, par exemple à viager pour éviter les reventes. On attribuerait à d'autres paysans des terres vacantes dans les environs de manière à constituer des ensembles de l'importance requise. On ferait appel dans chaque cas à une ONG ayant les compétences requises (comme Frères des hommes ou certaines organisations religieuses) pour conseiller techniquement les paysans et les aider à constituer des coopératives qui reprendraient les fonctions et les locaux des anciennes "Roças" ou "Dependancias", dont dépendaient les terres de la nouvelle coopérative.

463- Quant aux spéculations à développer, il faut naturellement remettre en état et exploiter normalement les plantations de cacao, de café, de palmier à huile et de cocotier. Mais pour le cacao, il n'est pas question de revenir aux 36 kt/an de 1920; 10 à 12 kt/an serait déjà bien beau. Le marché des "denrées tropicales" est durablement déprimé et il ne serait pas rentable d'investir massivement dans ce domaine. Les conditions économiques sont différentes de celles qui prévalaient il y a cinquante ans et il faut en tenir compte.

.../...

464- São Tomé dispose de terres et d'un climat d'une qualité exceptionnelle. Il peut donc et doit d'abord produire toutes les denrées alimentaires de base, à commencer par le riz, culture pour laquelle la coopération technique chinoise est très efficace si on demande son aide.

465- Mais, en outre, il peut produire dans ses hautes terres tous les fruits et légumes des pays tempérés que les pays de la côte importent à grands frais d'Europe ou d'Afrique du sud. Par exemple, la pomme de terre se vend (au 1er décembre 1987) en gros à Libreville (prix d'achat des grands hôtels) à 0,84 \$/kg au moment où le cacao est coté à 1,9 \$/kg et le café à 2,15 \$/kg. Or, les récoltes de pommes de terre se chiffrent en dizaines de tonnes à l'hectare (20 t/ha dans le Shaba) et celles de cacao et de café en centaines de kilos à l'hectare. Certes, la pomme de terre rencontre des problèmes phytosanitaires, mais ils sont solubles. D'autre part, le marché est limité; mais il y a beaucoup d'autres légumes que l'on peut produire dans les hautes terres de São Tomé et qui peuvent trouver des débouchés dans les pays de la côte et dans les hôtels de São Tomé lorsque le tourisme s'y développera.

466- La petite taille (100 000 habitants) de São Tomé et Príncipe et son isolement rendent impossible un processus de développement autonome. São Tomé et Príncipe ne peut se développer et s'épanouir qu'en s'intégrant dans un ensemble plus vaste et complémentaire qui ne peut être constitué que par les Etats voisins de la côte, du Cameroun à l'Angola, c'est-à-dire l'UDEAC et la CEEAC.

467- Il n'est pas question de distendre les liens historiques entre l'Angola et São Tomé et Príncipe; mais les problèmes de l'Angola sont plus graves et plus compliqués que ceux de São Tomé et Príncipe où la petite taille du pays facilite les solutions. L'Angola est signataire du traité de la CEEAC et se rapproche de l'UDEAC. Une intégration de São Tomé et Príncipe dans l'UDEAC pourrait donc constituer un banc d'essai pour l'intégration de l'Angola d'abord dans la CEEAC, puis, éventuellement, dans l'UDEAC.

.../...

468- Les productions agricoles vivrières et le développement des industries existantes ou à créer nécessitent que les unes et les autres puissent exporter vers des marchés voisins et solvables, c'est-à-dire le Gabon et, plus généralement, l'ensemble de l'UDEAC. Or, ceci suppose que São Tomé et Príncipe devienne membre de cette organisation, car alors ses produits agricoles entreraient en franchise dans les pays de l'Union et ses produits industriels y seraient soumis au régime de la taxe unique, c'est-à-dire fiscalement assimilés aux produits du pays de consommation.

469- Il m'a été objecté que l'entrée dans l'UDEAC impliquerait le paiement d'une cotisation astronomique. Il est bien évident que l'entrée de São Tomé et Príncipe dans l'UDEAC sera le résultat d'une négociation qui devrait ramener la cotisation à un niveau fonction de l'importance de son économie et compatible avec ses facultés contributives réelles voire, au moins pour les premières années et compte tenu de sa situation financière actuelle, à un niveau symbolique. Une grande partie des dépenses de l'UDEAC est couverte par des aides extérieures, FED et FAC notamment; aussi je ne pense pas que le problème de la cotisation puisse constituer un obstacle réel à l'entrée de São Tomé et Príncipe dans l'Union.

470- L'adhésion à l'UDEAC implique pratiquement le rattachement à l'UMOA, c'est-à-dire au système du franc CFA. Or, le scénario monétaire prévu par le programme d'ajustement structurel élaboré par l'AID ne prend pas en compte cet objectif; il doit donc être adapté à cette perspective. Le programme susvisé prévoyait une dévaluation initiale, qui a été effectivement réalisée en mai 1987, puis l'adoption d'un taux de change plus flexible et une politique commerciale adaptée, qu'il précisait plus loin en préconisant la mise aux enchères des devises attribuées pour les biens non essentiels. Ce système est théoriquement bon, mais il pose des problèmes administratifs non négligeables pour sa mise en application; en outre il prend insuffisamment en compte le cadre régional.

471- L'objectif de l'intégration de São Tomé et Príncipe dans le système de l'UMOA amène à préconiser une variante

.../...

qui a l'avantage de constituer un butoir solide contre l'affaiblissement continu de la monnaie. Elle consiste à vendre les devises, pour les biens non essentiels, non aux enchères mais à un taux fixe : 1 FCFA = 1 D, taux plus élevé que le marché noir au 1er décembre 1987 et qui constituerait un frein considérable aux importations non essentielles, mais, en les rendant légalement possibles, il arrêterait la contrebande dont il ramènerait les bénéfices dans les caisses de la Banque centrale. Par cette légalisation, il rendrait aux biens non essentiels leur fonction d'incitation au travail.

472- Quant aux exportations, elles seraient stimulées sans dépenses pour le Trésor en laissant aux exportateurs une fraction de leurs recettes en devises pour payer leurs importations : par exemple 20 % pour les exportations de produits agricoles, 35 % pour les hôtels et autres entreprises de tourisme et 50 % pour les industriels important des matières premières. Ces chiffres, indicatifs, devraient être discutés avec les responsables des trois secteurs en cause. Ce troisième régime serait évidemment exclusif d'attribution de devises au taux officiel. Les entreprises de tourisme qui bénéficient actuellement d'un régime de concession seraient ramenées progressivement au régime de droit commun.

473- Ce système permettrait une adaptation progressive de l'économie à une intégration dans l'UMOA à la fin d'une période transitoire, qui devrait être précisée dans le traité d'adhésion à l'UDEAC.

474- Il constitue une variante du dispositif proposé par l'AID; mais il devrait être accepté par cet organisme et le FMI car il aboutit aux mêmes résultats sans la complication de la mise aux enchères des licences, qui semble peu réaliste dans le cadre de São Tomé et Príncipe.

475- São Tomé et Príncipe étant deux îles, les transports maritimes sont vitaux pour le pays. C'est pourquoi, la Communauté européenne l'a aidé à acheter et à mettre en service le "Pagué", petit caboteur de 200 t.

.../...

476- Toutefois, le problème du cabotage dans la Région intéresse tout autant les six autres pays côtiers de la CEEAC. C'est pourquoi, on envisage de constituer une compagnie régionale de cabotage avec des participations d'investisseurs privés ou publics des sept pays. Les pays membres et les armateurs privés qui en ressortissent apporteraient des moyens dont ils disposent. Par exemple, STP apporterait le Pagué cependant que les personnes physiques et morales des pays membres investiraient en espèces. L'étude de ce projet a été prise en charge par le "Fonds européen de développement" (FED).

477- Le problème de la pêche est assez voisin. Comme nous l'avons vu au chapitre II ci-dessus (cf. para 203) la solution semble être que les petits bateaux d'EMPESCA soient repris par des artisans pêcheurs pour approvisionner São Tomé et Príncipe et que les deux plus gros bateaux soient repris par une société privée gabono-são toméenne, qui pêcherait dans les eaux des deux pays et desservirait indifféremment les marchés de São Tomé, Port-Gentil et Libreville en fonction de la demande.

478- Quant à la politique industrielle, elle résulte directement du cadre régional ci-dessus envisagé. La prospérité des entreprises nécessite en effet une expansion continue que le marché intérieur ne peut leur offrir. Dans la situation actuelle, trois entreprises industrielles peuvent exporter vers les pays voisins, notamment vers le Gabon : Frutuosa, Agua grande et Rosema à condition, surtout pour cette dernière, qu'elles fassent les efforts nécessaires. Mais, dès l'entrée de São Tomé et Príncipe dans l'UDEAC, et si le programme ci-dessus est appliqué, on peut espérer que le décalage de niveau des salaires attirera quelques nouveaux établissements.

479- Déjà quelques projets sont en gestation : une unité de fabrication d'articles en polychlorure de vinyle, extrusion et moulage, une unité de carreaux en ciment, et une unité artisanale de papier à partir de papier de récupération, de feuilles de bananier et de bagasse.

.../...

480- Une distillerie de rhum agricole, c'est-à-dire travaillant directement à partir de jus de canne, est prévue; elle a obtenu d'un organisme agricole belge un crédit à long terme dans des conditions très avantageuses : prêt sans intérêt sur cinquante ans avec dix ans, de différé d'amortissement. Les exportations de rhum vers la Belgique couvriront largement les annuités d'amortissement de ce prêt.

481- Ce prêt devrait faire précédent pour la renégociation de la dette extérieure du pays. Il est, en effet, bien évident que São tomé et Principe ne peut payer ni les intérêts ni même un amortissement normal de sa dette, car la plupart des équipements qui ont été financés par les crédits correspondants ne sont pas rentables.

482- Une remise en cause pour dol de certains de ces prêts serait désagréable pour les créanciers. Une remise pure et simple de la dette n'est pas toujours souhaitable car elle handicape tout nouveau crédit pour le futur. Par contre, un rééchelonnement sans intérêt avec un différé d'amortissement de 10 ans et un amortissement à 2,5 %/an de 1999 à 2038 serait très supportable pour São Tomé et Principe et préférable, pour les créanciers, à une annulation pure et simple, puisque le reliquat de la créance resterait à l'actif des bilans des créanciers.

*
* *

j) Gabon

483- La crise économique mondiale se répercute sur l'économie gabonaise de deux manières : par une baisse limitée de la production des quatre activités motrices, mais surtout par l'effondrement des prix du marché du pétrole brut, sur lesquels la baisse des prix nominaux exprimés en dollars se cumule avec la baisse du dollar par rapport aux autres monnaies dont le franc CFA.

.../...

484- Or, au Gabon, le rôle moteur des activités exportatrices sur l'économie ne s'exerce pas tant par les "relations inter-industrielles" de ces activités avec le reste de l'économie que par la "rente pétrolière" que le Gouvernement utilisait, non seulement pour les grands investissements de base et le fonctionnement des services publics, mais aussi pour créer et soutenir des activités économiques diverses, pas toujours très efficaces.

485- La baisse mondiale des prix des matières premières amène les entreprises exportatrices à réduire leurs coûts de production; mais ceci se répercute relativement peu sur l'économie gabonaise car la plus grande partie des facteurs de production sont importés. Au contraire, la recherche d'économies devrait, en principe, amener ces entreprises à essayer d'obtenir sur le marché local les facteurs de production qu'elles pourraient y obtenir à moindre coût.

486- Par contre, l'effondrement de la "rente pétrolière" impose au Gouvernement de revoir drastiquement ses dépenses.

487- Dans un premier temps, il a fait appel au FMI; mais, la crise s'avérant durable, celui-ci lui a demandé d'élaborer et de mettre en oeuvre un programme d'ajustement structurel destiné à ajuster ses dépenses à ses recettes prévisibles.

488- Ce programme vise à mettre le Gabon en mesure de libérer ses importations, ses marges de commercialisation et ses prix afin de réduire ses prix intérieurs et de rétablir la compétitivité de son économie.

489- Dans ce but, à côté d'une révision des dépenses des administrations centrales, il a entrepris une analyse complète des entreprises publiques et semi-publiques afin de déterminer si elles peuvent devenir rentables.

490- A l'issu de cet examen qui devrait être terminé en mars 1988, et dont je n'ai évidemment pas pu tenir compte, toutes les entreprises publiques et parapubliques devraient être classées en trois catégories :

.../...

- entreprises à privatiser,
- entreprises à réorganiser et à restructurer,
- et entreprises à fermer,

de manière à libérer le budget de toutes les subventions de fonctionnement aux entreprises du secteur concurrentiel.

491- Le présent rapport a pour objet de proposer au Gabon, comme aux neuf autres pays membres de la CEEAC, des solutions pour faire des économies en réorientant, au moins partiellement, son commerce extérieur vers ses partenaires de la Communauté.

492- Le Gouvernement gabonais est certainement un de ceux qui souhaitent le plus cette intégration régionale puisque c'est lui qui a lancé et qui soutient financièrement la CEEAC depuis sa création.

493- Paradoxalement, si l'on en croyait les statistiques du commerce extérieur de la CEA, le Gabon n'importerait pratiquement rien de ses partenaires de la CEEAC; il ne recevrait des pays africains que 1,5 % de ses achats extérieurs et à peine 1,3 % de ses achats en Afrique proviendraient des pays de la CEEAC; ces chiffres, dont il résulterait que le Gabon importerait de ses partenaires moins de 2/10 000^e de ses achats extérieurs, mériteraient d'être vérifiés sur les statistiques douanières gabonaises.

494- De toute façon les "importations non enregistrées" ne sont pas négligeables; mais leur caractère semi-clandestin accroît leurs prix et contribue au niveau excessif du coût de la vie au Gabon.

495- Les opérations de coopération régionale qui pourraient améliorer la situation économique du Gabon et de ses partenaires de la CEEAC peuvent être classées en trois groupes techniquement distincts mais que les problèmes de transport rendent interdépendants :

.../...

- la coopération industrielle entre le Gabon et le Cameroun,
- l'approvisionnement du Gabon en produits agricoles frais à partir de certains partenaires de la Communauté,
- l'exploitation et le broyage de la barytine et du phosphate tricalcique gabonais et leur exportation vers certains pays membres de la CEEAC.

496- Depuis la création de l'UDEAC, on entend des Camerounais se plaindre que l'administration gabonaise freine les importations de produits camerounais et les Gabonais déplorer les difficultés rencontrées avec l'administration camerounaise, le dernier incident en date étant un envoi de charcuterie gabonaise qui a été bloqué par les douanes de Douala jusqu'à ce qu'il soit avarié.

497- Qui a commencé ? Où est la vérité ? Au fond, peu importe que ces obstacles soient réels ou imaginaires. En matière commerciale, la confiance est essentielle. Elle a disparu et on constate qu'il n'y a pratiquement plus aucun commerce officiel entre les deux pays.

498- Or, actuellement, la baisse du marché intérieur impose aux industries camerounaises d'exporter vers les autres pays de la CEEAC sous peine de voir s'effondrer le centre industriel de Douala qui est le seul centre d'industries de transformation un peu diversifié de la Communauté.

499- De leur côté, certaines industries gabonaises comme la fabrique de clinker de N'Toum et la charcuterie de la société alimentaire de la Nomba ne peuvent devenir rentables, donc subsister dans le cadre de l'ajustement structurel en cours, que si elles atteignent un taux de charge suffisant qui ne peut être obtenu que par des exportations vers les pays partenaires voisins, et, en premier lieu, vers le Cameroun.

500- Pour faciliter les échanges industriels avec le Cameroun, il conviendrait qu'un ou deux dépôts hors douane

.../...

de produits camerounais non périssables, approvisionnés de Douala par grands containers, soient installés près de l'aéroport de Libreville, soit par des groupements d'industriels, soit par la Chambre de commerce du Cameroun. Ces dépôts assureraient directement les exportations par avion vers les pays membres de la CEEAC non directement reliés à l'aéroport de Douala et, après dédouanement, les livraisons sur le marché de Libreville et les expéditions, notamment par avion, vers les autres centres gabonais de consommation (Port-Gentil, Franceville...). Tout litige dans l'application des règles UDEAC devrait être résolu dans la journée par l'arbitrage conjoint de la direction générale du commerce du Gabon, et de la direction du commerce de la CEEAC.

501- En revanche, la Chambre de commerce du Cameroun veillerait, sous sa responsabilité, sur le dédouanement immédiat tant à Douala qu'à Yaoundé des exportations gabonaises, en intervenant sans délai au niveau nécessaire grâce au dispositif suggéré ci-dessus pour régler les litiges entre l'administration et les industriels camerounais.

502- Pour le clinker, la cimenterie de N'Toum a une capacité de 350 kt/an et ne produit actuellement que 120 à 130 kt/an. Elle pourrait donc en exporter vers la cimenterie de Douala 200 kt/an à la seule condition de pouvoir le faire à un prix concurrentiel. Or, les prix aberrants du clinker gabonais sont dûs à deux phénomènes : le faible taux de charge des installations et le prix élevé du fuel consommé.

503- Une industrie ne peut exporter que si elle obtient les facteurs de production correspondant à ces exportations au prix international. Pour les 200 kt/an qu'ils exporteraient, les "Ciments du Gabon" devraient obtenir le fuel utilisé (30 kt/an) au prix international, c'est-à-dire au prix FOB auquel la SOGARA exporte ses excédents vers l'Europe. C'est sur cette base que les "Ciments du Gabon" devraient calculer le prix des 200 kt/an qu'ils exporteraient vers le Cameroun, les frais fixes de la cimenterie étant évidemment imputés au ciment écoulé sur le marché national. Dans ces conditions, le clinker gabonais, rendu Douala, serait concurrentiel

.../...

avec le clinker égyptien que la cimenterie de Douala utilise actuellement.

504- Un des principaux handicaps de l'économie gabonaise, peut-être le plus grave, est le prix excessif des produits agricoles frais dans les principales villes. Du fait de l'exode rural et de la régression de l'agriculture traditionnelle, Libreville et les autres grands centres du Gabon sont mal approvisionnés en produits frais. Cette situation a deux conséquences graves : d'une part, une partie de la consommation se reporte sur les produits des régions tempérées, qui sont importés à grands frais d'Europe et d'Afrique du sud, d'autre part, un courant important de contrebande en provenance de la Guinée équatoriale et du Cameroun s'est développé pour les produits frais traditionnels, manioc, tarot, igname, plantain, bananes douces, etc.

505- Les produits agricoles frais des zones tempérées sont déjà coûteux dans leur pays d'origine; le transport aérien sur 5 000 km alourdit encore leurs prix. Ces produits sont donc chers et défraîchis à Libreville. Toutefois, les principaux grossistes de la place, qui sont liés à des groupements d'achats en Europe et en Afrique du sud, et dont les marges commerciales sont proportionnelles aux prix d'importation, ne sont pas intéressés à modifier ces circuits.

506- Pour ces légumes et les petits fruits (fraises et framboises), je suggère d'organiser leur importation du Rwanda. Les paysans rwandais sont, en effet, d'excellents maraîchers et leur climat leur permet de produire en toute saison dans d'excellentes conditions tous les légumes et fruits : haricots verts fins, petits pois, choux de toutes sortes, salades variées, asperges, céleriac, fraises etc. Les prix de revient y sont bien inférieurs à ceux de l'Europe, et un système efficace de coopératives permet d'organiser la production et de répondre à la demande.

507- En ce qui concerne le transport, la distance Kigali-Libreville est environ moitié de celle qui sépare Libreville

.../...

de l'Europe ou de l'Afrique du sud : 2 300 km au lieu de 4 à 5 000 km; mais les quantités à transporter sont plus faibles. De toute façon, l'opération n'est réalisable que si on peut obtenir un fret Kigali-Libreville compris entre 300 et 400 FCFA/kg. Les prix de revient d'Air Gabon sont tels qu'il paraît impossible de descendre à ce niveau. Par contre, on pourrait faire appel à l'aviation militaire gabonaise dont les contraintes budgétaires limitent les possibilités d'entraînement en vol. Un avion de transport militaire pourrait effectuer une rotation hebdomadaire sur Kigali, l'aller de jour et le retour de nuit pour ramener les légumes frais. Cette opération permettrait d'entraîner les équipages, à la fois de jour et de nuit à travers l'Afrique, sans charge pour le budget car un fret de 300 000 FCFA/t couvrirait largement les frais d'essence, d'entretien et de pièces de rechange ainsi que tous les frais annexes correspondants à ces vols.

508- L'écart entre le prix FOB Kigali et les prix de gros que paient les grands hôtels de Libreville varie de 500 à 800 FCFA/kg atteignant même 1 000 FCFA la pièce pour certaines salades comme la chicorée frisée.

509- La difficulté principale sera de trouver un négociant bien implanté sur le marché gabonais qui soit indépendant des centrales d'achats de fruits et légumes d'Europe et d'Afrique du sud pour organiser et diriger l'opération. On pourrait suggérer ce projet à des sociétés à capitaux essentiellement gabonais actuellement spécialisées dans l'importation de viande.

510- Cette liaison aérienne pourrait, dans l'autre sens, être utilisée pour les exportations vers le Rwanda de produits industriels camerounais et de poissons gabonais.

511- Pour les produits frais traditionnels qui viennent de Guinée équatoriale dans des conditions plus ou moins régulières, il conviendrait d'en organiser l'importation officiellement dans le cadre de la libre circulation des produits du cru. Dans ce but, comme nous l'avons vu plus haut en IIa (cf. para 225 à 228), il conviendrait d'accorder

.../...

à des commerçants de Bata et/ou de Libreville la concession d'exploitation d'un bac entre Acalayong et Cocobeach et d'autoriser la circulation directe de camions bâchés et plombés entre Bata et Libreville.

512- Quant aux "pommes de terre nouvelles", elles pourraient être produites dans des stations d'altitude de São Tomé ou de Bioko. Mais la production reste à organiser et le transport ne peut être que maritime dans le cadre de la Compagnie de cabotage à mettre en place.

513- Deux minerais, disponibles au Gabon et utilisables par simple broyage, ont un marché régional important, ce sont la barytine et le phosphate tricalcique.

514- La barytine (sulfate de baryum naturel) est utilisée dans les forages pétroliers. En dehors du Cameroun qui a une usine de broyage utilisant du minerai importé, le marché de la Région est d'environ 35 à 40 kt/an (7 à 8 kt au Gabon, 2 kt au Congo, 25 kt en Angola et 2 kt au Zaïre), ce qui justifierait une usine de broyage et ensachage sur le carreau de la mine. L'obstacle actuel à sa mise en exploitation est que le port de Mayumba n'est pas accessible aux grands bateaux.

515- Si on mettait en service un caboteur de 500 à 1 000 t qui pourrait aborder à Mayumba avec un minimum d'aménagements, la barytine pourrait constituer un fret de base, la barytine étant stockée à Mayumba et, à chaque passage dans le sens nord-sud, le bateau compléterait sa cargaison en barytine qu'il déchargerait dans les ports suivants : Pointe-Noire, Cabinda, Matadi en fonction du fret qu'il aurait à prendre dans chacun de ceux-ci et il finirait de la décharger à Luanda; au retour, il prendrait de la barytine à Mayumba pour Port-Gentil, où il la déchargerait pour prendre du phosphate tricalcique micronisé pour Libreville, Bata, Douala et éventuellement Malabo et São Tomé. Il cesserait de décharger de la barytine ou du phosphate dans un port lorsque le stock à quai y atteindrait 3 mois de consommation.

.../...

516- La barytine et le phosphate micronisé constitueraient un fret très souple qui assurerait un taux de charge très élevé au caboteur et lui permettrait donc d'être rentable même en accordant à ces deux produits de base des tarifs de fret préférentiels.

517- Pour le phosphate tricalcique dont nous avons vu l'intérêt pour l'agriculture de la Région en IIe et IIg ci-dessus, les gisements de l'Ogoué maritime pourraient desservir non seulement le Gabon mais aussi la Guinée équatoriale, le Cameroun et São Tomé. En effet, les géologues que j'ai consultés sont sceptiques sur la possibilité de trouver de l'apatite dans la chafne du Mont Cameroun (Mont Cameroun, Bioko, São Tomé, Principe et Annobon).

518- L'étude de la Compagnie régionale de cabotage qui va être effectuée sous l'égide, et avec un financement du "Fonds européen de développement", devrait tenir compte de cette liaison entre l'exploitation des gisements gabonais de barytine et de phosphate et la rentabilité du cabotage régional.

*
* *

.../...

III

Synthèse et propositions par secteur

a) Obstacles aux échanges, phénomène de réseau

519- Le premier obstacle aux échanges entre les pays d'Afrique centrale est qu'ils se connaissent mal entre eux. Un des bénéfices attendus du présent rapport est que les responsables de chaque pays soient informés sur la situation, les problèmes, les politiques et les perspectives réelles des neuf autres Etats membres. En outre, il devrait les aider à résoudre leurs propres difficultés et problèmes en les replaçant dans un cadre plus vaste et en profitant de l'expérience de leurs partenaires.

520- L'objectif du présent rapport est de préparer et d'amorcer un développement industriel intégré de la Région. Mais cette industrialisation ne peut pas être envisagée comme une partie de "Monopoly" : une liste d'industries théoriquement possibles que les partenaires se partagent au cours d'un grand marchandage.

521- La création de "grandes industries" a été la première approche de l'industrialisation dans la Région au cours des vingt dernières années. Dans ce cadre, les Etats de la Région ont été la proie de margoulins, privés ou publics, qui leur ont vendu un certain nombre d'"usines clefs en main" totalement inutilisables, soit qu'elles aient été constituées de vieux matériels vendus pour neufs, soit que, tout en étant techniquement convenables, elles soient situées en un lieu où elles n'ont ni approvisionnements, ni débouchés à leur échelle. Une usine ne peut fonctionner rentablement que dans un certain environnement industriel; les techniques de l'industrialisation visent justement à mettre en place le réseau des échanges intersectoriels qui constitue cet environnement industriel.

.../...

522- Nous avons vu, dans les chapitres précédents, que quatre pays de la Région, au moins, se débattaient encore avec ces "éléphants blancs". On m'avait demandé de visiter ces usines pour examiner ce que l'on pourrait en faire dans le cadre de la coopération régionale; j'ai dû constater qu'elles étaient toutes inutilisables. Deux autres Etats membres ont, dans le passé, été confrontés avec ce problème. Ils se sont débarrassés de ces "boulets" en passant par "pertes et profits" les investissements et les déficits de fonctionnement correspondants et en vendant à la ferraille les matériels inutilisables.

523- Malheureusement, les crédits qui ont servi à payer ces "éléphants blancs" constituent une part non négligeable de la dette extérieure des pays de la Région. On peut se demander si, dans la mesure où l'organisme prêteur et le constructeur, incompétent ou indélicat, sont liés, les dettes en cause ne pourraient pas sinon être annulées pour faute, voire pour dol, du moins être "renégociées" à des conditions très favorables pour les pays débiteurs.

524- Quoiqu'il en soit, tous les Etats membres en ont tiré les conséquences, au moins verbalement, dans la rédaction de leurs plans de développement. Ils ont choisi de désengager l'Etat de l'aventure industrielle et d'opter pour l'industrie privée et la promotion des petites et moyennes entreprises.

525- Dans ce cadre, la politique de développement industriel intégré doit viser en priorité à conforter les industries existantes de la Région en leur facilitant les exportations vers les pays partenaires. Cette action est d'autant plus urgente que la crise réduit les marchés intérieurs de chaque pays membre et que la "grande exportation" est pratiquement exclue pour ces industries de substitution.

526- De ce fait, la plupart des entreprises industrielles existantes sont en difficulté. Seule l'ouverture du marché régional peut les sauver en leur permettant de développer des complémentarités à l'échelle de la CEEAC. Nous allons analyser les difficultés qu'elles rencontrent et esquisser

.../...

les mesures à prendre pour les résoudre. Ces difficultés peuvent être classées en deux groupes : les difficultés internes à chaque centre industriel, que nous avons évoquées dans les chapitres par pays ci-dessus, et celles liées au commerce intra-régional que nous allons analyser maintenant.

527- Beaucoup d'acheteurs ont tendance à importer d'Europe, et surtout d'Extrême-Orient, des produits qu'ils pourraient trouver dans la Région à qualité égale et, apparemment, à un prix moindre. Ce phénomène, assez fréquent, a des origines discutées : on parle souvent d'habitudes acquises, ou du "nationalisme" de certains expatriés; c'est peut-être vrai dans quelques cas marginaux.

528- Mais, le plus souvent, cet argument est avancé pour masquer la raison profonde de ces comportements apparemment aberrants. Les marchés à prix élevés conclus avec des exportateurs, quelquefois européens, mais le plus souvent asiatiques, comportent une commission occulte en devises fortes qui est versée à un compte personnel de l'acheteur, en Suisse, ou dans un autre havre fiscal. Non seulement cette pratique détourne du commerce intra-régional un certain nombre d'échanges commerciaux, mais elle peut faire abandonner certaines productions nationales.

529- C'est ainsi qu'un bonnetier installé au Zaïre expliquait, au cours d'un "bavardage d'avion" pourquoi il avait renoncé à produire au Zaïre. Il préfère acheter en Extrême-Orient car 20 % de la facture lui est alors ristournée en devises sur son compte en Suisse. Cette pratique explique la quasi disparition de ce secteur au Zaïre. Elle n'est évidemment pas limitée à ce pays et elle n'est pas le fait de Zaïrois.

530- Le second obstacle aux échanges est le coût excessif des transports de marchandises. Le problème sera analysé plus loin au chapitre IIIe. D'ailleurs, l'étude approfondie des transports de surface a été prise en charge par le FED.

.../...

531- Le troisième obstacle est constitué par les complications administratives, souvent extra-légales, que les exportateurs régionaux rencontrent dans plusieurs pays de la Région. J'ai proposé, dans les chapitres précédents, que, dans les principaux centres ou noeuds de communication de la Région, Douala, Kinshasa, Kisangani, Libreville, Ngaoundéré notamment, un ou plusieurs entrepôts hors douane reçoivent les containers de tous les pays de la Région et que la Chambre de commerce ou l'Association des entrepreneurs du pays (la plus efficace dans le pays en cause) veille à faciliter les dédouanements des expéditions des pays partenaires afin de lutter contre le protectionnisme à courte vue des administrations nationales et surtout d'éviter les "abus" de certains douaniers.

532- Le quatrième obstacle est constitué par les difficultés de paiement rencontrées par les exportations communautaires vers certains pays membres à monnaie flottante. La Chambre de compensation est là pour résoudre les problèmes de l'espèce; mais j'ai eu des échos discordants sur son efficacité. Certains, au Cameroun, se sont plaints d'avoir attendu plus d'un an pour être crédités; d'autres, par contre, m'ont affirmé que cet organisme fonctionnait bien et rapidement. Les deux affirmations sont probablement exactes, mais décalées dans le temps, car il semble que des progrès aient été constatés récemment dans le fonctionnement de cet organisme.

533- D'autres problèmes analogues ne sont pas imputables à la Chambre de compensation, mais aux agissements de fonctionnaires qui bloquent abusivement certains dossiers; c'est ainsi qu'une usine de Kinshasa qui recevait normalement de Douala ses approvisionnements en demi-produits a été mise au chômage plusieurs mois car une signature manquante bloquait abusivement ses licences d'importation. L'entreprise en cause a vendu son usine et s'est retirée du pays.

534- Tous ces problèmes doivent être résolus un à un pour qu'un réseau d'échanges se développe au sein de la CEEAC. Ce n'est que lorsque ce réseau fonctionnera et que les exportations, dans tous les sens, auront relancé l'économie

.../...

des pays membres et crédibilisé la Communauté, que des industries nouvelles viables, à marché communautaire, pourront se développer.

535- Les propositions du présent rapport visent à promouvoir un certain nombre de flux commerciaux bilatéraux, apparemment indépendants les uns des autres, mais dont l'ensemble constituera ce réseau communautaire d'échanges qui est la base indispensable de tout développement industriel intégré.

536- Toutefois, comme nous l'avons déjà signalé, l'implantation d'une industrie nécessite l'existence sur place d'un environnement adapté. Ce peut être un ensemble d'activités préexistantes comme à Douala, à Kinshasa et au Shaba. A défaut, la technique des filières, qui consiste à développer un certain nombre d'activités parallèles sur une même matière première, permet à ces activités voisines de bénéficier d'activités communes, ce que les anglo-saxons appellent les "external economies". Nous avons esquissé ci-dessus, à titre d'exemple, au chapitre IIb, ce que pourrait être une filière bois dans le cas du Cameroun.

*
* *

b) Produits agricoles

537- Pour beaucoup, les produits agricoles africains sont les cultures de rente, les "denrées tropicales" des marchés mondiaux, dont les cours se dégradent d'année en année.

538- En réalité, l'essentiel de l'agriculture africaine est constituée par les "jardins potagers" des villages où sont cultivées les plantes vivrières : tubercules, maïs, plantains, haricots, bananes douces, et légumes verts pour la consommation familiale.

.../...

539- Les revenus monétaires des paysans étaient traditionnellement les produits des cultures de rente, exportés, et les excédents des cultures vivrières, qui approvisionnaient les villes.

540- Avec la dégradation des routes secondaires, la zone de ramassage des villes s'est restreinte, cependant que la population de celles-ci croissait démesurément.

541- De ce fait, les produits vivriers traditionnels ont manqué dans les villes où ils ont été progressivement remplacés par du blé et du soja importés. Ce mouvement a été amplifié par l'action des puissants cartels de producteurs de ces deux denrées qui font pression sur leurs Gouvernements pour qu'ils financent ces exportations au titre du soutien des prix agricoles intérieurs ou de la "lutte contre la faim dans le monde". Il est, d'ailleurs, significatif qu'un opuscule décrivant la préparation des bouillies de sevrage, édité par un organisme africain, s'appuie essentiellement sur des denrées importées : le blé et le soja.

542- Les Gouvernements africains font porter leur effort politique sur le soutien des cours des denrées tropicales, alors que la baisse des prix que l'on constate est liée à des excédents structurels et que ce combat d'arrière-garde est sans espoir.

543- Une politique plus réaliste consisterait à prendre en compte l'évolution du monde, notamment celle des techniques de transport et en tirer les conséquences qui s'imposent, c'est-à-dire : d'une part, développer les cultures vivrières traditionnelles pour nourrir les villes africaines et donc faire régresser les importations de blé et de soja, et d'autre part, promouvoir de nouvelles spéculations adaptées à la demande du marché mondial et aux possibilités climatiques des divers pays africains.

544- La coopération économique et le développement des échanges au sein de la CEEAC peuvent apporter une

.../...

contribution décisive à la réalisation de ces deux objectifs. Les mesures correspondantes ont été présentées, pays par pays, dans les dix chapitres de la seconde partie ci-dessus. Nous allons maintenant en faire ressortir la cohérence.

545- En ce qui concerne les cultures de rente traditionnelles, les organismes, publics ou privés, de collecte et les services agricoles, assurent l'assistance technique et l'approvisionnement en intrants : produits phytosanitaires, engrais et matériel végétatif. Les produits phytosanitaires et les engrais sont actuellement tous importés; nous préciserons plus loin, au chapitre IIIe ceux qu'il est économiquement possible de produire dans la Région.

546- Mais le problème pour lequel le besoin d'une coopération régionale est le plus ressenti est la production de graines et, plus généralement, de matériel végétatif. En effet, certains centres de recherche ont été désorganisés et ne sont plus reliés au réseau mondial de recherche; ils ne remplissent donc plus leur office. Un organisme commun dans ce domaine serait utile, à condition qu'il ne soit pas constitué par une structure administrative permanente de plus, mais que l'on organise des réunions tournantes des responsables techniques des centres de recherche et de multiplication de matériel végétatif, pour permettre à chacun d'eux de bénéficier des progrès de tous les autres.

547- De nouvelles cultures de rente pourraient être développées : nous avons mentionné le karité au chapitre IIc. D'autres sont possibles, comme le murier à soie, sur lequel des expérimentations avaient été entreprises en République centrafricaine pendant la décennie 1960, mais ont été abandonnées après 1968.

548- Les cultures vivrières villageoises, qui sont bien plus importantes, posent trois groupes de problèmes : l'équilibre de l'alimentation des populations rurales, la fumure des terres et la commercialisation des excédents.

.../...

549- En effet, la plupart des cultures villageoises : tubercules, plantain et maïs, sont des farineux qui n'apportent à l'organisme presque que des glucides. De ce fait, l'alimentation villageoise est souvent très pauvre en protéines et en lipides.

550- Ce phénomène est particulièrement grave pour les enfants entre la fin de l'allaitement maternel et l'âge de sept ou huit ans, à partir duquel ils commencent à chasser eux-mêmes, notamment des petits animaux et de gros insectes. On pense évidemment au kwashiorkor qui tue beaucoup d'enfants. Mais, le plus grave, peut-être, est le retard intellectuel irréversible que les carences en protéines entraînent pour les enfants, même lorsque leur état général semble supporter celles-ci sans dommage.

551- Il faut donc amener les villageoises, puisque ce sont elles, en général, qui cultivent les "jardins potagers", à introduire une proportion plus importante de plantes protéagineuses comme les haricots, l'arachide et le soja, soit dans leurs assolements, soit dans leurs mélanges dans les zones où se pratique ce type de culture.

552- Certes, le soja présente beaucoup de qualités et peut, en principe, pousser presque partout dans la Région, sauf dans le nord où il est remplacé par l'arachide. Mais sa culture est relativement compliquée et il se passera au moins une génération, sinon deux, avant que le soja ne se généralise dans les cultures villageoises.

553- En attendant, les seules légumineuses protéagineuses dont la culture est bien connue et peut donc être généralisée rapidement sont les haricots locaux, notamment le niébé dont les graines sont très riches (30 %) en protéines assimilables. Dans ce but, il faut mettre en place dans les villages des semences sélectionnées correspondant aux variétés que l'on veut propager et convaincre les paysannes de les employer en les informant de l'influence sur le développement intellectuel de leurs enfants de la consommation de ces légumineuses protéagineuses. La multiplication et la mise en place des semences pourraient

.../...

être financées par des organisations caritatives de "lutte contre la faim dans le monde" et réalisées par des ONG bien implantées sur le terrain, notamment les différentes églises.

554- A côté de leurs aspects nutritionnels, les haricots et les autres légumineuses ont un rôle de fumure azotée : une culture de haricots laisse dans le sol, après récolte, environ 60 kg/ha d'azote biologique. Nous reviendrons sur ce point au chapitre IIIe ci-après.

555- En effet, la fumure des "jardins potagers" des villages est essentielle car elle seule peut engendrer les excédents de production de produits vivriers qui sont nécessaires pour alimenter les villes. Mais cette fumure doit se faire à très bas prix et sans dépenses en devises, ce qui semble la quadrature du cercle. Nous verrons, au chapitre IIIe comment la coopération régionale au sein de la CEZAC peut aider les Etats membres à résoudre ce problème.

556- Mais les villageois ne seront incités à accroître leur production que si on facilite l'écoulement de leurs excédents sur des marchés urbains solvables. Cette commercialisation peut se faire, soit en l'état jusqu'au consommateur, soit sous une forme préparée à travers une structure industrielle. Les deux voies doivent être promues parallèlement; elles sont complémentaires.

557- Dans les pays où le réseau routier est praticable et les structures commerciales privées efficaces, l'approvisionnement des villes en produits frais est satisfaisant.

558- Dans d'autres cas, des obstacles politiques ou administratifs y font obstacle. C'est le cas, par exemple, lorsque le marché urbain et les zones productrices sont séparées par une frontière; la coopération régionale peut alors aplanir les difficultés; c'est ce que nous avons proposé concrètement ci-dessus aux paragraphes 225 à 228 et 511.

.../...

559- Mais le recours au pain et à la farine de froment ne s'explique pas seulement par la pénurie des produits traditionnels dans les villes ou par le snobisme. Elle répond à une plus grande facilité d'emploi de ces produits. Si certains légumes, patates douces, makabo et plantain, sont aisés à mettre en oeuvre, et de toute façon, doivent être utilisés frais, le mil, le manioc et le maïs s'utilisent peu en l'état. De plus en plus, dans les villes, les femmes ne les emploient que si elles peuvent les trouver sous forme de farine. On ne pile pas le mil en ville.

560- La reconquête du marché des villes africaines par le mil, le maïs et le manioc, ne sera possible que si ceux-ci sont présentés sous forme de farine préemballée en sacs de 500 g et 1 kg.

561- Nous avons vu que, au Zaïre, la Gécamines avait réussi à promouvoir la culture du maïs pour 50 % des besoins de sa région et à le fournir, à son personnel et au reste de la population de sa zone de travail, sous la forme de farine de maïs à un prix concurrentiel.

562- Au Tchad, le blé de la "lutte contre la faim" a déplacé le mil local. Compte tenu des habitudes ainsi prises, le mil ne reconquerra le marché de N'djaména que sous forme industrialisée. C'est pourquoi, nous avons préconisé une usine de pâtes alimentaires avec une minoterie de mil intégrée; celle-ci devra évidemment commercialiser progressivement une partie de sa production sous forme de farine de mil préemballée.

563- Au Congo, nous avons vu qu'une usine produisait une excellente farine de manioc préemballée. Celle-ci pourrait trouver un marché sur Kinshasa, une fois certains problèmes de gestion et de prix réglés.

564- Au Rwanda, une minoterie privée produit une farine mixte ternaire très appréciée.

.../...

565- Notons, en outre, que, si le mil et le maïs peuvent se stocker et se transporter indifféremment en grains ou en farine, le manioc se conserve mal après l'arrachage et peut difficilement être expédié loin de son lieu de production. La farine, par contre, se conserve bien et coûte dix à douze fois moins cher à transporter et à stocker que le tubercule, puisqu'il faut onze kilos et demi de tubercules pour faire un kilo de farine.

566- L'industrie de préparation des farines locales pour le marché des villes africaines est donc un secteur d'avenir dans la Région.

567- Pour l'exportation, les problèmes sont différents. Si le marché mondial des "denrées tropicales" est saturé, il n'en va pas de même pour celui des fruits et légumes frais, soit spécifiquement tropicaux comme les mangues et les avocats, soit poussant normalement dans les pays tempérés mais pendant des saisons trop étroites, alors que ces derniers peuvent être produits toute l'année dans certains pays de la Région.

568- Ces marchés, actuellement fort lucratifs, sont occupés essentiellement par l'Etat d'Israël, la République d'Afrique du sud, et, à un moindre degré, par le Brésil. Les pays de la Région pourraient y prendre une place non négligeable.

569- Pour les mangues, le principal obstacle à leur implantation sur le marché européen est la brièveté de leur saison de production dans chaque pays. Une solution serait qu'un certain nombre de négociants de la Région se groupent pour organiser la promotion de la "mangue d'Afrique centrale" sur les marchés européens en commençant par celui de la République fédérale d'Allemagne. L'échelonnement des saisons de production dans les différents pays de la Région, qui sont situés de part et d'autre de l'Equateur, permettrait à la "mangue d'Afrique centrale" d'être présente sur le marché une grande partie de l'année, en tout cas suffisamment longtemps pour que les consommateurs y prennent goût. Cette opération intéresserait tous les pays de l'ouest de la Région y compris les deux Etats insulaires.

.../...

570- Quant aux avocats, ils pourraient venir non seulement des Etats de l'ouest mais aussi du Rwanda et du Burundi, à condition, pour ces derniers, de bénéficier de taux de fret assez bas vers l'Europe.

571- Mais ce qui peut être le plus lucratif, car le marché existe, et il est large, c'est l'exportation de fruits et légumes de type européen hors saison. Ceci intéresse surtout le Rwanda et le Burundi où les prix des légumes et des fraises sont très compétitifs. Là aussi, l'intérêt des Allemands pour leurs anciennes colonies devrait les inciter à organiser le transport aérien et la promotion de ces produits sur leur propre marché en hiver.

572- Il serait intéressant d'amorcer ce mouvement en rôdant les systèmes de production et de collecte sur une opération intra-régionale. C'est pourquoi le présent rapport propose l'organisation d'un flux d'exportations de ces produits du Rwanda vers le Gabon.

*
* *

c) Transports

573- La Communauté européenne (Fonds européen de développement, FED) a accepté en principe de prendre en charge l'étude des transports de surface dans la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale.

574- Compte tenu de ce fait, le présent rapport a, dans ce domaine, pour objet d'apporter aux experts du FED qui vont définir les termes de référence de cette étude, puis à ceux qui seront commis par cette agence pour l'exécuter :

- une analyse de la situation économique de chaque pays et des perspectives de la coopération et des échanges au sein de la Région,

.../...

- et une première liste des problèmes qu'ils auront à approfondir.

575- Les deux premières parties de ce rapport répondent à la première question, cependant que le présent chapitre a pour but de répondre à la seconde.

576- Les transports de surface en Afrique centrale sont articulés en un certain nombre de réseaux distincts plus ou moins bien connectés entre eux.

577- Le réseau de base, celui du Congo-Zaïre et de ses affluents, qui est séparé naturellement de la mer par les chutes d'Inga, a été relié au monde extérieur dès la période coloniale par les chemins de fer Matadi-Kinshasa et Congo-Océan.

578- En amont, à cette époque, les rapides avaient été court-circuités par des tronçons de voie ferrée. Beaucoup de ces derniers ont été abandonnés; de ce fait, les conditions de transport entre le réseau du fleuve et la zone des grands lacs s'étaient fortement détériorées. Mais la situation devrait bientôt s'améliorer, (cf. para 353 et 354).

579- Par contre, dans le sud du Zaïre, le réseau ferré est resté bien entretenu. Il a même été partiellement électrifié et on est en train d'achever sa liaison avec Kinshasa et la mer par l'ouest du pays.

580- Au nord de la Région, depuis l'indépendance, le réseau ferré du Cameroun a été modernisé et surtout étendu jusqu'à Ngaoundéré. En effet, le Gouvernement a pris le parti d'un réseau ferré de base avec des prolongements routiers. Ce réseau multimodal a progressivement capté le trafic du Tchad et de la République centrafricaine, qui ont pratiquement abandonné la "Voie transéquatoriale" (cf. chapitres Ic et Id), qui était l'axe de l'AEF au temps de la colonisation.

.../...

581- Quant au Gabon, il s'est doté d'un réseau ferré moderne, à voie normale, totalement autonome. Sa seule liaison avec les autres réseaux terrestres de la Région est le téléphérique qui relie Moanda à la gare de Bakoumba sur le Congo-Océan. Ce téléphérique a été conçu pour évacuer le minerai de manganèse de Moanda par le Congo-Océan et le port de Pointe-Noire. Dès que ce minerai sera évacué par le Transgabonais et le port minéralier d'Owendo, ce téléphérique va devenir disponible; on peut se demander s'il ne serait pas intéressant de le réutiliser en le transformant pour transférer les containers, ou, au moins, certains d'entre eux, du Transgabonais vers le Congo-Océan et vice versa, afin de relier le Gabon au réseau du fleuve.

582- Mais, pour six pays de la Région (sept avec l'Angola), le réseau de transport le plus important est l'Océan. Or, les compagnies internationales qui desservent la côte ouest de l'Afrique sont peu intéressées par les transports intra-régionaux. De ce fait, elles appliquent au trafic entre les ports de la Région des taux de fret du même ordre que ceux appliqués au trafic entre ces mêmes ports et l'Europe.

583- Elles justifient cette pratique par le fait que leurs matériels, conçus pour le transport intercontinental, sont mal adaptés au trafic régional. Quoiqu'il en soit, la seule réponse possible est la création d'une Compagnie régionale de cabotage qui relierait les douze principaux ports de la Région (quinze avec ceux de l'Angola). Cette compagnie assurerait le transport des containers et des produits frais palettisés.

584- Toutefois, ce trafic de "marchandises générales" ne suffira pas à remplir et à rentabiliser les deux ou trois petits cargos qui sont nécessaires pour avoir une fréquence suffisante sur les différentes liaisons. Mais nous avons vu, au chapitre IIj para 514 à 518, que la baritine du Nyanga, le phosphate tricalcique micronisé de Mandji et le clinker de N'Toum pourraient fournir un volume important de fret, 250 à 300 kt/an, très souple, qui permettrait de compléter la cargaison des bateaux.

.../...

585- De même, le cabotage sur le lac Tanganyika relie le Burundi et, à travers lui, le Rwanda au sud du Zaïre, au Tanganyika et à la Zambie.

586- Avec l'aménagement des liaisons entre ces différents réseaux, la Région disposera d'un ensemble cohérent multimodal de transport, qui permettra le développement des échanges et une certaine intégration économique.

587- Le caractère multimodal de ce réseau implique la conteneurisation de la plus grande partie du fret. Or, le problème le plus grave des transports de surface en Afrique centrale est la multiplication des vols en cours de route (pilferage): les caisses et les containers arrivent souvent à destination vidés des éléments les plus précieux de leur contenu. Le plan quinquennal 1986-1990 du Zaïre classe d'ailleurs, en son paragraphe 4.3.3., ce problème parmi les principales difficultés de l'industrie.

588- En effet, du fait de ces vols, les assurances pour les transports de surface atteignent souvent des taux prohibitifs, dépassant même, dans certains cas, l'ensemble "fret + assurance" des transports aériens. Il faut absolument trouver un moyen pour faire cesser ces vols qui bloquent tout développement industriel intégré voire tout développement économique.

589- Les containers classiques ne sont pas construits pour faire face à ce problème. Ils sont conçus pour être faciles à emplir et à vider (empoter et dépoter, en termes techniques); de ce fait, en Afrique, ils arrivent le plus souvent partiellement ou totalement vidés. De plus, ils sont souvent trop importants pour les transports à effectuer.

590- Il convient donc, pour l'Afrique de modifier les containers standards, de manière à rendre pratiquement impossible d'accéder à leur contenu en cours de transport. Ils devraient néanmoins rester extérieurement conformes aux normes internationales pour pouvoir être manipulés comme des containers standards.

.../...

591- Dans ce but, les containers africains devraient ne comporter qu'une porte et que cette porte soit située "de tranche". Ces containers seraient, pour le transport, accouplés de manière que les deux portes, plaquées l'une contre l'autre, se bloquent réciproquement. Pendant le transport, il serait ainsi pratiquement impossible d'accéder au contenu des containers sauf à désaccoupler les containers et à déplacer l'un d'entre eux, qui pèserait au moins quatre ou cinq tonnes.

592- La porte unique ne devrait pas se contenter des classiques plombages; elle devrait être traitée en fermeture de sécurité, chaque verrou étant contrôlé par deux serrures à cylindre. Un cylindre accompagnerait l'expédition de bout en bout, seuls l'expéditeur et le destinataire en possédant la clef; le second cylindre serait contrôlé par la douane du pays de transit et remplacerait les plombs de douane.

593- Au départ, après vérification éventuelle du contenu, les deux cylindres seraient mis en place. A chaque passage de douane, les deux douaniers intéressés enlèveraient les cylindres du pays de sortie pour les remplacer par ceux du pays où le container pénétrerait, mais sans pouvoir accéder au contenu de la boîte. A l'arrivée, le container ne pourrait être ouvert que conjointement par le destinataire et le douanier qui aurait alors tout loisir d'en vérifier le contenu en présence de son propriétaire.

594- Les grands containers, ceux de 20' (6,05m) et 30' (9,12m) pourraient être munis de ce type de porte; mais ils n'auraient pas l'avantage, du point de vue de la sécurité, de voyager accouplés.

595- Mais il est rare en Afrique d'avoir à expédier une vingtaine de tonnes au même destinataire. Très souvent, les containers de 10' (3m), volume utile (VU) 14m³ et charge utile maximale (CU max) 13 t, et ceux de 6,5' (2m) VU 9 m³ et CU max 6,2 t suffiraient. Ils voyageraient accouplés à 2 pour le 10' et à 3 pour le 6,5'. Ce seraient eux les véritables "containers africains".

.../...

596- L'étude "transports communautaires" du FED devrait étudier la faisabilité du projet, mettre au point la face "porte de sécurité", la breveter au nom de la CEEAC et proposer à la Communauté, un protocole définissant les conditions de son emploi.

597- Une fois que les Etats membres de la CEEAC auraient signé ce protocole, le secrétariat général pourrait négocier avec les compagnies ferroviaires européennes et les douanes des pays de la Communauté européenne la mise en oeuvre de ce système pour les relations entre l'Europe et l'Afrique centrale. Les services spécialisés de la Direction générale du développement de la Commission des Communautés européennes (VIII-A- 3 et 4) seraient certainement d'un grand secours dans cette négociation.

598- Une seconde question technique d'intérêt général se pose, c'est celle des alternatives aux routes goudronnées : routes pavées ou pistes en latérite améliorée, notamment pour les voies de desserte comme nous l'avons vu au chapitre IIb para 248 et 249.

599- En dehors de ces deux questions techniques à mettre au point, l'étude transport du FED pourrait approfondir utilement :

- le projet de Compagnie communautaire de cabotage, cf. para 582 à 584,

- la liaison entre le réseau du Transcamerounais et celui du fleuve; cf. para 289,

- la liaison éventuelle entre le Transgabonais et le Congo-Océan, cf. para 581,

- la navigation sur le lac Tanganyika,

- et le projet de régularisation du débit de l'Oubangui par la surélévation du projet du barrage hydroélectrique de Mobaye; cf. para 290 et 291.

.../...

600- Les transports aériens n'entrent pas dans le champ de l'étude prise en charge par le FED. Toutefois les échanges entre l'est et l'ouest de la Région peuvent difficilement se développer par voie de surface.

601- Nous avons vu aux chapitres IIg et IIj que les exportations de légumes et de petits fruits du Rwanda vers le Gabon nécessiteraient l'organisation d'une desserte spécifique; cf. para 507.

602- Enfin, un projet "Africargo" de compagnie régionale de fret aérien est en cours d'étude par un promoteur privé; cf. para 457.

*
* *

d) Energie

603- En Afrique, la politique de l'énergie doit faire face à deux groupes de besoins très distincts, entre lesquels les interférences sont encore limitées :

- d'une part, celui des combustibles ménagers utilisés pour la cuisson des aliments,

- et, d'autre part, celui des formes dites modernes de l'énergie : principalement les produits pétroliers et l'électricité et, accessoirement, dans certaines zones, le méthane et le charbon.

604- Dans les campagnes, les ménagères cuisent au bois : soit du bois mort ramassé, soit du bois de taillis qu'elles coupent. Lorsque le bois se fait rare, elles utilisent des déchets, fanes de légumes, paille, voire bouse de vache, qui, normalement, devraient être enfouis pour maintenir la fertilité des sols.

.../...

605- Dans les villes, le combustible est soit du bois de taillis en fagot, acheté sur les marchés, soit du charbon de bois. Ce charbon de bois est, le plus souvent, préparé dans les bois par la vieille technique des meules, qui consomme beaucoup trop de bois.

606- Dans certaines villes où le niveau de vie est déjà relativement élevé et où les produits pétroliers sont assez bon marché, une partie de la population cuisine aux GPL (butane et propane). Mais ceci n'est possible que dans les pays qui produisent du pétrole et le raffinent sur place.

607- Dans les pays où le bois est encore abondant, le charbon de bois n'est pas une mauvaise solution pour les villes; il faut toutefois que ce charbon de bois soit produit non en meules traditionnelles mais dans des fours dont le rendement est bien meilleur et qui permettent de récupérer certains sous-produits, notamment les phénols et les goudrons. Cette production peut être utilement associée à des exploitations forestières dont elle utilise les petits bois, notamment les branches et les houppiers. Il s'agit en principe d'une activité locale qui ne met pas en jeu la coopération régionale.

608- Néanmoins, à la limite des zones forestières, il peut être intéressant de transporter du charbon de bois pour alimenter une zone très déboisée. C'est ce qui est envisagé dans le cadre du "Complexe d'industries forestières intégrées de la CEPGL", (cf. para 377)

609- Toutefois, à terme, dans ces zones déboisées la meilleure solution est de passer aux gaz pétroliers liquéfiés (GPL) si l'on trouve un gisement de pétrole à proximité, qui permette d'avoir une raffinerie locale. Nous avons vu que cela semble le cas à N'djaména et dans la zone des grands lacs. (cf. para 267 à 270)

610- Une autre solution, dans les pays d'altitude, est l'utilisation de la tourbe, simplement séchée, dans les campagnes et du coke de tourbe (analogue au charbon de bois)

.../...

dans les villes. Nous avons vu aux chapitres IIg et IIh les problèmes que posent l'extraction et l'emploi de la tourbe.

611- Dans le secteur pétrolier, quatre pays de la Région produisent du pétrole brut dans des gisements côtiers situés, partie sur le plateau continental (off shore), partie à terre.

612- La plus grande partie de ce pétrole est exportée. Trois pays en raffinent une partie pour couvrir leurs besoins; le quatrième, le Zaïre a également construit une raffinerie, mais celle-ci, payée fort cher, n'est pas adaptée au brut local, et son fonctionnement avec du brut léger importé revient plus cher que l'importation de produits raffinés du marché mondial. L'étude des modifications à apporter à cette raffinerie pour lui permettre de traiter du brut local est en cours.

613- D'autres gisements ont été découverts à l'intérieur : au Tchad et dans le sillon africain, au coeur de la zone des grands lacs.

614- Au Tchad, celui de Sédigui, dans le Kanem, est connu depuis la décennie 1960. Toutefois sa capacité est limitée et l'exportation de brut ne serait pas rentable : aussi la société concessionnaire, la "Conono", ne s'y est pas intéressée et a gelé le gisement. Or, celui-ci permettrait l'alimentation d'une raffinerie de 300 kt/an à N'djaména qui serait fort utile pour desservir le Tchad, voire l'extrême nord du Cameroun. Il y aurait donc lieu de se demander si le fait d'avoir abandonné ce gisement pendant plus de vingt ans ne justifierait pas le retrait de la concession et sa reprise par une société qui construirait et exploiterait une raffinerie à N'djaména.

615- Un autre gisement est en cours d'exploration par la même société dans le Mayo-Kebbi à 300 km au sud de N'djaména.

.../...

616- Dans la zone des grands lacs, un gisement apparemment important s'étend dans la basse vallée de la Ruzizi et sous la partie nord du lac Tanganyika.

617- La société "Amoco" qui a commercé à l'explorer dans le cadre d'une concession du Gouvernement burundais s'est aperçue que le gisement était à cheval sur la frontière. Elle a donc demandé et obtenu une concession du Gouvernement zaïrois. L'exploration continue actuellement dans le cadre de deux concessions distinctes, sans apparemment de coordination efficace entre les deux pays concédants.

618- Ce type de situation est évidemment préférable à celui qui a, dans le passé, engendré la guerre du Chaco. Toutefois, il n'est pas satisfaisant pour les pays concédants, car il affaiblit leur position dans le dialogue avec la société concessionnaire.

619- Pour éviter cet inconvénient, les deux pays devraient, dans le cadre de la CEPGL, constituer un organisme commun auquel ils transfèreraient leurs droits sur le gisement en vue de contrôler la société. Comme il est impossible de mesurer exactement les parts respectives de chaque pays dans le gisement, la seule solution est que le protocole créant l'organisme de contrôle décide que le gisement appartient par moitié à chacun des deux partenaires. Sinon, la société, qui dispose des forages et qui est seule en mesure de les interpréter, aurait beau jeu d'opposer les deux pays en prétendant que le gisement s'étend plus à l'est ou plus à l'ouest de la frontière en fonction de ses seuls intérêts.

620- L'organisme commun devrait non seulement défendre les intérêts financiers des concédants mais aussi veiller à ce que le concessionnaire prenne, au cours des forages, toutes les précautions nécessaires pour éviter la pollution du lac.

621- Par ailleurs, il devrait avoir pour objectif d'obtenir la construction, entre Uvira et Bujumbura, d'une raffinerie suffisamment importante pour desservir non seulement le Burundi, le Kivu et le Rwanda, mais aussi le Shaba, l'est de

.../...

la Tanzanie et la Zambie. Cette raffinerie devrait approvisionner en butane et propane les villes de la zone des grands lacs à un prix raisonnable, de l'ordre d'un dollar des Etats-Unis le kilo.

622- A moyen terme, c'est à dire, d'ici cinq à six ans au mieux, ces deux raffineries devraient résoudre les problèmes des pays enclavés.

623- En attendant, dans l'immédiat et compte tenu des équipements existants, la situation des pays membres de la CEEAC non producteurs de pétrole pourrait être améliorée par des mesures de coopération économique régionale relativement simples.

624- Les dispositifs ci-après proposés sont rendus possibles par le fait que :

- d'une part, les pays producteurs de brut de la Région exportent la plus grande partie de leur production au prix mondial; ils peuvent donc vendre du brut à ce prix à des entreprises de la Région,

- et, d'autre part, les raffineries de la Région, qui alimentent chacune son marché national, ne travaillent pas à pleine charge; elles ont des capacités disponibles pour du traitement à façon dont le coût marginal est très faible. Elles devraient donc être prêtes à raffiner à façon pour des entreprises des autres pays de la Région au prix mondial, c'est-à-dire au tarif des raffineries de l'Etang de Berre.

625- Actuellement, les entreprises de distribution de produits pétroliers des pays non producteurs et du Zaïre achètent leurs produits raffinés sur le marché mondial au prix "spot".

626- Ce que nous suggérons, c'est qu'elles opèrent en "fabricants", au sens lyonnais du terme : elles achèteraient du brut aux producteurs de la Région au prix "spot"; elles le feraient raffiner à façon dans les raffineries de la

.../...

Région, au tarif de l'Etang de Berre; enfin, elles commercialiseraient sur leur marché national les produits raffinés et réexporteraient les excédents de naphta et de fuel lourd sur le marché mondial.

627- Par exemple, le Tchad importe actuellement ses produits raffinés soit, plus ou moins régulièrement, du Nigéria, soit, officiellement, du Cameroun mais au prix intérieur de celui-ci, sauf la taxe unique UDEAC. La solution proposée serait que les distributeurs tchadiens achètent à la "Société nationale des hydrocarbures" (SNH) du brut camerounais au prix "spot", le fassent raffiner à façon à la raffinerie du "Cap Limboh" au tarif "Etang de Berre" et acheminent les produits raffinés par trains complets jusqu'à Ngaoundéré, où ils disposeraient d'un entrepôt sous douane. C'est à partir de cet entrepôt qu'ils approvisionneraient leurs différents dépôts dans le nord et le sud du Tchad. Les excédents de naphta et de fuel seraient exportés directement de "Cap Limboh" en coopération avec la Sonara.

628- Les distributeurs centrafricains achètent actuellement les produits raffinés sur le marché mondial et les importent via le Bas-Zaïre et le réseau du fleuve. Ils pourraient utiliser le même dispositif que celui préconisé pour le Tchad soit en partageant l'entrepôt de Ngaoundéré soit en ayant leur propre entrepôt à Ngaou Ndal. Une autre solution serait de mettre au point un dispositif analogue avec les Congolais.

629- Quant aux distributeurs des deux pays insulaires, ils pourraient mettre en concurrence les trois pays dont les raffineries traitent des bruts locaux. En effet, le choix du brut entraîne celui de la raffinerie car les quantités en cause sont trop faibles pour que l'on puisse demander à une raffinerie de modifier ses réglages. Elle ne peut pratiquement traiter à façon que son brut habituel.

630- Le potentiel hydroélectrique du continent africain et plus particulièrement de l'Afrique centrale est énorme. En effet, la plaque tectonique qui constitue l'essentiel de l'Afrique a été surélevée de plusieurs centaines de mètres

.../...

au dessus du niveau de l'Océan. De ce fait, après avoir coulé paisiblement sur le plateau pendant des centaines, voire des milliers de kilomètres, les fleuves tombent sur la plaine côtière par des chutes impressionnantes souvent faciles à aménager pour alimenter des centrales hydroélectriques.

631- C'est le cas au Cameroun du Nkam, de la Sanaga, du Nyong, du So, et de la Lobé. Mais c'est surtout le cas du Congo-Zaïre avec le complexe d'Inga.

632- A l'ouest, le mouvement tectonique qui a créé la faille centrale de l'Afrique en soulevant les lèvres a créé d'autres sites hydroélectriques. C'est ainsi que le massif volcanique des Virunga, en séparant les bassins du Nil et celui du Congo-Zaïre a constitué à 1 500 m d'altitude un château d'eau, le lac Kivu, qui se déverse régulièrement dans un autre lac, le lac Tanganyika, situé à plus de 700 m plus bas; par une série de chutes faciles à aménager, celles de la Ruzizi.

633- Ces différents sites permettent d'obtenir des prix très bas pour l'énergie électrique. Le principal obstacle au développement de la production est l'absence de débouchés. Il est paradoxal que la Région ne comporte qu'une industrie électrométallurgique importante, l'usine d'aluminium d'Edéa au Cameroun. Certes la conjoncture internationale n'est pas très propice aux investissements importants dans l'industrie lourde, mais cela n'explique pas tout.

634- Dans l'ouest, l'"Energie des grands lacs" coordonne la mise en valeur des chutes de la Ruzizi. Elle s'efforce de faire baisser les prix de vente de l'énergie électrique pour que celle-ci déplace les produits pétroliers importés dans la consommation des industries notamment pour le chauffage de certains fours. Cette politique est rationnelle, tout au moins pour les prochaines années, car elle permet d'attendre l'exploitation du gisement de pétrole situé sous le site hydroélectrique.

.../...

635- Mais pour le reste de la Région, notamment pour le site d'Inga, le problème reste entier. Il ne servirait à rien de faire des études sophistiquées pour déterminer quelles productions électrométallurgiques ou électrochimiques sont possibles sur le site d'Inga; toutes le sont ou presque.

636- En l'absence de nouvelles industries lourdes, les livraisons d'Inga déplacent progressivement la production des centrales thermiques du Shaba. La coopération régionale devrait apporter quelques débouchés par la fourniture d'énergie électrique bon marché au Congo et au sud du Gabon.

637- Deux autres formes d'énergie sont disponibles dans la Région : le méthane sous-lacustre et le charbon.

638- Pour le méthane sous-lacustre du lac Kivu, nous avons vu (cf. para 407 à 411) que son utilisation locale comme gaz industriel et comme gaz carburant serait fort intéressante pour attendre l'exploitation du gisement de pétrole Ruzizi-Tanganyika.

639- Mais ce phénomène géologique n'est pas unique dans la Région ni dans le monde (île de Clipperton). Une catastrophe récente au Cameroun a montré le danger de laisser s'amasser une grande masse de gaz combustible, rendu toxique par la présence d'une petite proportion de gaz sulfhydrique (SH^2). Il y aurait donc intérêt, dans tous les lacs qui présentent ces caractéristiques, à organiser une exploitation qui couvrirait des besoins locaux et réduirait le risque d'explosion, au cas où un phénomène volcanique augmenterait la température du fond du lac.

640- Quant au charbon, qui a joué un grand rôle dans le développement du Shaba, nous avons vu que son usage dans les centrales thermoélectriques du Shaba était en régression. D'autre part, si on exploite le gisement de pétrole Ruzizi-Tanganyika et qu'on raffine sur place tout ou partie de sa production le fuel résiduaire obtenu déplacera le charbon pour le chauffage des grands fours.

.../...

e) Produits phytosanitaires et engrais

641- Actuellement, seules les cultures de rente, produits d'exportation ou cultures vivrières industrialisées, utilisent des produits phytosanitaires et des engrais. Les cultures vivrières paysannes n'en bénéficient que dans le cas de contrats de culture ou d'opérations spécifiques comme celles que nous avons vues au Shaba (cf. para 101 à 103).

642- Au Cameroun, les engrais importés sont subventionnés, ce qui n'empêche pas que seules les cultures de rente les emploient. En outre, les procédures administratives réduisent l'avantage de cette mesure pour les agriculteurs. Aussi, on peut se demander si son coût budgétaire ne dépasse pas son intérêt réel pour l'économie.

643- La consommation régionale d'engrais est très faible : de l'ordre de 30 à 35 kt/an d'azote (N) contenu et 15 à 20 kt/an de potasse (P^{205}) contenue pour l'ensemble des onze pays de la Région, y compris l'Angola. Plus des deux tiers de ce total sont consommés par le Cameroun.

644- Une étude récente (Projet ONUDI RAF/82/055), effectuée pour l'UDEAC, mais prenant en compte le marché de l'ensemble de la CEEAC, a montré que la production d'engrais composés dans la Région n'était pas rentable. La seule proposition de l'expert est un atelier de mélange au Cameroun. Celui-ci aurait probablement un marché national, mais ses possibilités d'exportations régionales seraient limitées; il entre dans le cadre des petites et moyennes entreprises possibles dans la zone de Douala.

645- Il est indiscutable que le marché des cultures d'exportation et des autres cultures industrielles ne justifie pas l'existence d'une industrie classique des engrais de type européen en Afrique centrale.

646- C'est pourquoi le présent rapport aborde le problème des produits phytosanitaires et des engrais sous un autre angle.

.../...

647- En ce qui concerne les produits phytosanitaires, il s'agit de profiter de deux "occasions" que j'ai découvertes sur le terrain, en rapprochant les besoins des uns des possibilités des autres, au cours de mon analyse des problèmes des pays membres.

648- La première occasion m'est apparue en Guinée équatoriale. Les Autorités du pays m'ont signalé leurs difficultés d'approvisionnement en "bouillie bordelaise". Ce fongicide, constitué par un mélange de sulfate de cuivre et de chaux vive, est utilisé, en viticulture, pour combattre le mildiou, *plasmopara viticola*. Dans la Région, la "bouillie bordelaise" est employée contre le *trachysphaera fructigena*, champignon qui attaque les bananes, les cerises de caféiers et les cabosses de cacao.

649- A elles seules, les surfaces des cacaoyères atteignent, dans la Région, près de 200 000 ha. Il y a donc place pour une production de sulfate de cuivre.

650- Comme la Gécamines a, dans le Shaba, deux unités importantes d'acide sulfurique et qu'elle dispose de carbonate de cuivre naturel, elle pourrait produire du sulfate de cuivre à un prix très concurrentiel même dans une petite unité à l'échelle des besoins de la Région. L'addition de chaux pourrait être effectuée à l'origine et la "bouillie bordelaise" livrée préemballée en sacs de polyéthylène scellés dans les différents Etats membres, à un prix très inférieur aux prix actuels d'importation.

651- La seconde occasion dans le secteur phytosanitaire intéresse le Tchad et nous l'avons signalée au paragraphe 278.

652- En effet, le reboisement de la zone sahélienne dans ce pays se fait essentiellement à base de neem (*azactica indica*), arbre dont les feuilles, les fruits et l'écorce contiennent un complexe terpénique à propriétés pesticides non seulement contre certains insectes mais aussi contre les nématodes.

.../...

653- Nous avons proposé d'étudier s'il est possible d'extraire la base correspondante essentiellement pour la grande exportation qui, seule, peut offrir des débouchés suffisants pour rentabiliser les recherches et équipements nécessaires. Le marché mondial est, en effet, très demandeur d'insecticides naturels et ceux-ci peuvent être rentables. Certes, ceci ne dure qu'un temps : jusqu'à ce que l'on réussisse à en synthétiser économiquement les composants, comme l'a montré l'exemple du pyrètre. Mais une telle opération peut être suivie d'autres.

654- Si on parvient à mettre au point cette base pesticide, elle aura des débouchés dans les différentes unités de conditionnement d'insecticides existant dans la Région.

655- Le principal problème reste la fertilisation des cultures vivrières d'autoconsommation des "jardins potagers" des villages.

656- Celle-ci ne peut pas être obtenue par un apport massif d'engrais et de pesticides importés. L'expérience a été conduite sur une grande échelle aux Philippines avec la prétendue "révolution verte", grâce aux liens étroits entre les grands cartels de producteurs d'engrais et de pesticides et le Gouvernement philippin de l'époque. Le résultat a été catastrophique. Les fournisseurs d'engrais et de pesticides ont fait d'excellentes affaires, mais les paysans sont endettés maintenant jusqu'au cou en monnaie locale et le Gouvernement l'est en devises. L'équilibre biologique a été rompu : il n'y a plus de poissons dans les rizières, la malaria et les nématodes du riz se développent de plus belle...

657- La fertilisation des terres paysannes doit être menée prudemment et surtout économiquement. Il n'y a pas de raison d'utiliser des engrais composés ou complexes, toujours coûteux. Il faut apporter aux terres, au moindre coût, le phosphate, l'azote biologique, la potasse et la magnésie dont elles ont besoin. Nous allons voir que ceci est possible avec des ressources régionales qui peuvent être

.../...

exploitées dans des conditions très simples, voire sommaires.

658- En ce qui concerne le phosphate, comme nous l'avons vu plus haut aux paragraphes 306 et suivants, tous les agronomes tropicaux "de terrain" savent que les phosphates tricalciques finement moulus donnent, dès la première culture, des résultats du même ordre que les phosphates solubilisés chimiquement, mais que, alors que ces derniers sont presque entièrement lessivés après la première pluie abondante, l'action des tricalciques micronisés se prolonge pendant deux ou trois ans.

659- Un des "experts internationaux" que j'ai rencontrés m'ayant affirmé qu'il fallait cinq à six fois plus de tricalcique que de superphosphate pour obtenir le même résultat, je lui ai demandé d'où il tirait cette information. Il m'a indiqué qu'il l'avait lue dans une publication américaine qui, d'après ce que j'ai compris, émanait de l'Institut de recherche des phosphatiers de Floride. Je lui ai recommandé de s'informer auprès des agronomes travaillant en Afrique, notamment dans son propre pays.

660- Un avis plus sérieux est celui de M. Oscar Ndbikingiye, directeur général de l'"Institut des sciences agronomiques du Burundi" (ISABU) avec lequel j'ai discuté ce problème. D'après ses expériences, les tricalciques micronisés ne commencent à produire leur effet que trois à quatre mois après avoir été enfouis et celui-ci se prolonge pendant deux ou trois ans. Ceci est un inconvénient pour certaines expériences dont on attend des résultats immédiats, mais non pour l'entretien de la fertilité d'un champ.

661- En fait, on peut remplacer un apport annuel de phosphates solubilisés par un apport un peu supérieur, une fois et demi par exemple, de tricalcique micronisé mais seulement tous les deux ans. Il ne s'agit évidemment là que d'ordres de grandeur pour l'aspect macroéconomique du problème; les doses et les périodicités optimales devront

.../...

être précisées pour chaque terroir et pour chaque culture par l'expérimentation locale.

662- L'avantage est non seulement cette moindre périodicité mais aussi et surtout le fait qu'un certain nombre de pays de la Région disposent de petits gisements d'où le phosphate tricalcique peut être extrait, broyé et ensaché à un coût très faible.

663- Dans le présent rapport, nous avons cité trois de ces gisements, celui de M'boma, au Congo, celui de Béni-Lubéro au nord Kivu et celui de Mandji au Gabon, à partir desquels on pourrait desservir la plus grande partie de la Région. Cette liste n'est évidemment pas limitative, il y a d'autres gisements qui pourront être exploités.

664- Mais je pense qu'il vaudrait mieux commencer par ces trois sites, les équiper et organiser la commercialisation en fonction des voies de transport existantes, comme nous l'avons développé dans la deuxième partie. Ultérieurement, en fonction de l'expérience ainsi acquise et du marché qui aura été ouvert, d'autres sites pourront être mis en exploitation. Ceci réduira d'autant la zone de diffusion des premiers gisements. Mais comme, entre temps, la consommation aura augmenté, la production des premiers gisements pourra rester stable.

665- Toutefois pour que l'opération soit utile à l'agriculture, il faut la réaliser au moindre coût. Il ne faut évidemment pas créer un "complexe industriel" autour d'un broyeur. On doit installer un broyeur et une ensacheuse sous un simple hangar, à proximité immédiate du gisement, lui-même choisi aussi proche que possible d'une voie de communication.

666- Dans ces conditions, si l'on ensache le tricalcique micronisé en sacs de polyéthylène de 25 kg, on doit pouvoir produire cet engrais entre 400 et 500 FCFA le sac, départ usine, et donc à 1 000 FCFA le sac vendu dans les villages.

.../...

667- Pourquoi des sacs de 25 kg ? C'est qu'une dose convenable est 75 kg P^{20}_5 /ha; comme le tricalcique a normalement une teneur de 30 % de P^{20}_5 , il faut un apport de 250 kg/ha de tricalcique. Or, les "jardins potagers" des ménagères font en général entre 600 et 1 000 m². Un apport de 25 kg de micronisé tous les deux ans, sur un "jardin potager", est donc largement suffisant pour établir et maintenir la fertilité d'un potager, tout au moins en ce qui concerne les besoins en phosphate. Si les ménagères ont des débouchés pour leurs excédents de légumes, elles n'hésiteront pas à engager 1 000 FCFA tous les deux ans pour accroître leur production.

668- Dans cette perspective, on pourra probablement trouver des organisations de "lutte contre la faim" pour aider à l'équipement de certains de ces gisements de phosphate.

669- En ce qui concerne la fumure azotée, nous avons vu que la voie chimique était sans issue. La solution de remplacement est le système de l'assolement, c'est-à-dire l'alternance des cultures glucidiques traditionnelles (racines et céréales) ou celles de rente (coton) avec des légumineuses (niébés notamment). Dans les zones où les ménagères mélangent dans les mêmes champs leurs différentes spéculations, l'assolement classique peut être remplacé par l'introduction dans le mélange d'une proportion importante, si possible au moins la moitié, de légumineuses (niébés, arachides, soja).

670- On sait, en effet, que les légumineuses ont la particularité de vivre en symbiose avec des bactéries, les "rhizobiums", qui fixent l'azote atmosphérique. Ces bactéries provoquent sur les racines des légumineuses la formation de nodules dans lesquels elle pullulent. Pendant la vie de la plante, ces nodules l'alimentent en azote biologique; puis, après sa mort, les nodules se décomposent constituant autant de grains d'engrais azoté. On considère qu'une culture de haricot laisse dans le terrain 60 kg/ha d'azote biologique.

.../...

671- Il conviendrait donc de promouvoir la culture des niébés et des autres légumineuses tropicales qui auraient le double avantage d'assurer une fumure suffisante en azote des "jardins potagers" et, comme nous l'avons vu plus haut, au paragraphe.... de mieux équilibrer l'alimentation des paysans et surtout celle de leurs enfants.

672- Le troisième élément fertilisant, essentiel pour la fructification, est la potasse. Contrairement à ce que le cartel de la potasse tend à faire croire aux Africains, l'Afrique, plus particulièrement la CEEAC, dispose d'un des plus grands gisements de potasse du monde, qui part du sud du Port-Gentil (Fernan Vas) jusqu'au Bas-Zaïre à travers le Congo et l'enclave de Cabinda; son extension éventuelle dans le reste de l'Angola reste à déterminer.

673- Comme nous l'avons vu plus haut au paragraphe 314, sa prospection et sa mise en exploitation ont connu des péripéties variées et souvent mal expliquées. En fait, il semble que le cartel de la potasse, qui groupe des entreprises d'URSS, de RDA, de la Communauté européenne, des Etats-Unis, du Canada et d'Israël, ne tienne pas outre mesure à un développement de la production africaine de potasse.

674- Néanmoins, nous préconisons que l'on reprenne l'exploitation du gisement de Holle, au Congo, probablement par le procédé de dissolution.

675- La production serait destinée, pour la plus grande partie, à l'exportation, afin de couvrir l'amortissement des équipements et les frais d'exploitation en devises. Une petite partie serait conservée pour la consommation régionale; elle serait traitée dans la Région.

676- On produirait au Congo du chlorure de potasse marchand ainsi que, pour les cultures qui ont besoin de magnésie, de la carnallite calcinée (ClK, MgO). Cette opération est simple : elle nécessite une simple calcination qui serait économique si le fuel lourd nécessaire était obtenu au prix auquel la raffinerie de Port-Gentil l'exporte.

.../...

677- Mais un certain nombre de cultures, notamment les niébés, supportent mal l'ion chlore (Cl^-). Pour celles-ci, le sulfate de potasse est indispensable. Il devrait être produit à partir de chlorure de potasse du Congo par la Gécamines au Shaba où cette société a deux importantes unités d'acide sulfurique.

678- Dans ces conditions et avec des investissements très limités, la Région peut être approvisionnée à bas prix en engrais d'origine locale. Il est d'ailleurs probable que ces engrais économiques déplaceront la plupart des engrais complexes ou composés d'origine extérieure, même pour les cultures de rente qui n'auront plus à importer que l'urée.

679- Encore, pour celle-ci, lorsque la conjoncture se retournera et que sa production deviendra rentable, il n'est pas exclu qu'un des pays côtiers, qui disposent de très grandes réserves de gaz naturel, en produise, essentiellement pour l'exportation, puisque c'est une des manières, probablement la plus rationnelle, d'exporter le gaz naturel.

*
* *

f) Autres industries

680- Tous les pays de la Région, échaudés par les résultats de leurs entreprises d'Etat ou d'économie mixte, ont fait officiellement le choix de se désengager du secteur industriel; ils laissent celui-ci à l'initiative privée.

681- Pour les grandes entreprises, des codes d'investissement assez libéraux leur ouvrent largement les portes. Quant aux petites et moyennes entreprises, généralement d'origine locale, un certain nombre de mesures de soutien ont été prises : crédits à taux

.../...

préférentiels et conseils de comptabilité et de gestion notamment.

682- A l'échelle de la Région, la politique de développement industriel intégré doit évidemment être cohérente avec la politique des Etats membres.

683- Actuellement, les industries manufacturières de chaque Etat membre de la CEEAC vivent en vase clos. Sauf quelques exceptions, la plupart des frontières sont fermées en fait sinon en droit. Si l'on en croit les statistiques de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la part, dans les achats extérieurs de chaque Etat membre, des importations en provenance des autres pays de la CEEAC serait infime : à part les exceptionnels 15 % de la Guinée équatoriale, les chiffres varieraient de 1 à 2,5 % pour la plupart des autres pays membres pour tomber à 6/10 000 et 2/10 000 respectivement pour le Zaïre et le Gabon.

684- Certes, il ne s'agit là que des chiffres du commerce enregistré et la contrebande tempère largement ces conclusions : mais un développement industriel intégré ne peut pas se baser sur la contrebande.

685- Il ne peut se réaliser que dans le cadre d'un marché régional sans entraves légales ni administratives. On doit écarter le mythe des "économies complémentaires", c'est-à-dire d'une répartition autoritaire des activités entre les pays, dans laquelle chaque entreprise bénéficierait d'un secteur monopolistique.

686- L'expérience européenne, que j'ai vécue aux premières loges, a montré que l'ouverture des marchés profite à tous les partenaires, même et surtout, lorsqu'elle contraint nombre de "canards boiteux" à laisser la place aux entreprises les plus performantes.

687- Nous avons vu, aux paragraphes 526 à 532, les différents obstacles aux échanges intra-régionaux contre lesquels il faut lutter.

.../...

688- Rien ne sera possible avant que les dix Gouvernements et, surtout leurs administrations, aient pris conscience que le libre accès sur leur propre marché des produits industriels des autres pays de la CEEAC était la condition incontournable pour que leurs propres industries exportent sur les autres marchés de la Région.

689- Mais la décision politique, d'ailleurs indispensable, du "Conseil des chefs d'Etat" ne suffit pas. Il faut qu'elle soit appliquée, c'est-à-dire que les ministres veillent à ce que les fonctionnaires n'entravent pas abusivement ces échanges notamment en vue d'obtenir des avantages indus.

690- Dans la pratique, il faut que, dans chaque pays, un organisme, écouté du Gouvernement, intervienne, souvent au plus haut niveau, pour débloquer les importations régionales abusivement arrêtées par un fonctionnaire ou une administration. Les seuls organismes qui ont, dans leur propre pays, le poids suffisant et qui sont susceptibles de s'impliquer dans une telle action sont : la Chambre de commerce et d'industrie et l'Association nationale des entrepreneurs ; les poids respectifs de l'une et de l'autre varient selon les pays.

691- Il serait donc souhaitable qu'un organisme consultatif régional regroupe les industriels les plus représentatifs des dix Etats membres, notamment les animateurs des chambres de commerce et des associations nationales d'entrepreneurs. Ce "Forum économique régional" conseillerait le "Conseil des chefs d'Etat" sur le développement industriel intégré de la Région. Il serait d'ailleurs intéressant qu'il discute et critique le présent rapport.

692- La première action devrait être de promouvoir, dans chaque grand centre de consommation, Kinshasa, Libreville, Douala etc, ainsi qu'aux principaux noeuds du réseau multimodal régional de transports, notamment Ngaoundéré, Kisangani, Matadi..., la création d'entrepôts hors douane où les marchandises régionales entreraient en franchise et sans formalités.

.../...

693- Pour la mise à la consommation, les marchandises devraient subir les contrôles douaniers normaux. Mais, l'organisme représentatif local, chambre de commerce ou association nationale des entrepreneurs, gestionnaire de l'entrepôt, maintiendrait sur place un agent qualifié qui interviendrait sans délai en cas de différent avec les administrations douanière, fiscale ou autre et aurait la possibilité d'alerter un niveau suffisant de décision, généralement le ministre, à travers le président de l'organisme gestionnaire.

694- Une fois ce dispositif mis en place, il appartiendrait au "Forum économique régional" d'en surveiller le fonctionnement et de faire les recommandations nécessaires pour régler les problèmes qui se poseraient. D'autre part, les professionnels qualifiés, qui le composeraient, découvrirait certainement d'autres mesures nécessaires qu'ils leur appartiendrait de proposer au "Conseil des chefs d'Etat".

695- Mais le principal avantage que la Région retirerait de l'existence de ce Forum serait la connaissance que chacun des opérateurs économiques, ainsi regroupés, acquerrait de l'ensemble de ses partenaires de la Région. Ensemble, ils constitueraient l'amorce d'une Communauté régionale des affaires.

696- A côté de ces mesures de promotion des échanges industriels, qui s'appliquent à toutes les activités mais sont principalement adaptées aux industries manufacturières de substitution, il est nécessaire que les autorités des Etats membres et de la Communauté prennent conscience des problèmes réels que posent les industries lourdes dans la Région, au moins pour ne pas être victimes des "marchands de rêves".

697- Nous avons déjà passé en revue, dans les deux chapitres précédents, les problèmes des raffineries de pétrole, des industries phytosanitaires et de la production d'engrais.

.../...

698- Nous allons maintenant examiner successivement la sidérurgie, la cimenterie et l'industrie pharmaceutique.

699- La sidérurgie bénéficie d'une auréole mythique car elle a été au coeur du développement industriel au siècle dernier. Mais les conditions techniques ont évolué et on sait, depuis 1952 (rapport Palley), que le développement des industries utilisatrices d'acier est totalement indifférent à la proximité de la sidérurgie. Pour l'industrie de transformation de l'acier, la solution la plus économique est d'importer les demi-produits en acier du marché mondial.

700- Une industrie sidérurgique moderne n'est rentable que si elle traite plusieurs millions de tonnes d'acier par an. Les grands hauts fourneaux modernes ont des capacités de plus de 1 Mt/an de fonte chacun. En aval, les coulées continues alimentent des laminoirs qui fournissent les grands demi-produits et qui ont eux-mêmes des capacités de plusieurs millions de tonnes par an. De ce fait, chaque grand établissement ne produit qu'une gamme limitée de produits. Les utilisateurs s'approvisionnent à travers le marché auprès de plusieurs établissements sidérurgiques, ceux qui produisent les produits particuliers dont ils ont besoin. Tous les établissements sidérurgiques modernes sont situés au bord de mer pour pouvoir recevoir leurs approvisionnements de minerai de fer et de charbon à coke directement des minéraliers dans l'usine et pour exporter une partie de leur production.

701- Lorsqu' un "vendeur d'usines" prétend fournir une "sidérurgie" à un pays africain, il le trompe. Si on installe en pleine nature un morceau de sidérurgie, il ne peut pas plus vivre qu'un estomac, un bras ou une jambe séparé du corps.

702- Quant à l'industrie du ciment, elle est bien implantée dans la Région. Les capacités de production sont globalement excédentaires pour couvrir les besoins. Le problème est de rationaliser la production pour réduire les prix et diminuer les importations, notamment celles de clinker.

.../...

703- La production de ciment comporte deux phases : la cuisson du "clinker" et la production du ciment proprement dite, qui est obtenue par le broyage de ce clinker avec du gypse (4 à 5 %) et d'autres additifs qui varient selon les disponibilités locales : pouzzolane dans les zones volcaniques, ou "laitier" dans les régions métallurgiques. En Europe on utilise le "laitier" des aciéries, dans le sud du Zaïre, on emploie les "laitiers" de cuivre et de cobalt.

704- Dans les pays industrialisés où la densité de la consommation est importante, ces deux phases sont intégrées dans la même usine. Dans les pays tropicaux, par contre, il y a souvent intérêt à les séparer.

705- La production de clinker se fait dans de grands fours rotatifs où on cuit un mélange de 4/5 de calcaire et 1/5 d'argile, trois tonnes de matières premières donnant un peu moins de deux tonnes de clinker. L'opération consomme 90 à 150 kg de fuel par tonne de clinker obtenu, selon que l'on utilise le procédé dit par voie sèche ou celui dit par voie humide. Le produit obtenu est une espèce de gravier gris qui peut être transporté en vrac et qui est peu sensible à l'humidité.

706- La production de clinker est une opération de masse dont le prix de revient est très sensible aux économies d'échelle. On a donc intérêt à regrouper dans la même unité la production de clinker pour une grande zone à condition que les transports n'y soient pas trop coûteux.

707- Les cimenteries proprement dites ne comportent qu'une batterie de silos, un broyage et un ensachage. Moins sensibles aux économies d'échelle, ils doivent être proches de leur marché de consommation car que le ciment broyé est très sensible à l'humidité.

708- La politique préconisée ci-dessus dans les chapitres par pays découle logiquement de ces données techniques.

.../...

709- Dans la zone maritime, je suggère que l'usine de clinker de N'Toum, au Gabon, après les réformes de gestion qui s'imposent, alimente non plus seulement les deux cimenteries du Gabon, mais aussi celle de Douala.

710- Dans la zone du fleuve où il y a déjà trois cimenteries complètes, dont les capacités de production sont très excédentaires, le seul marché ouvert est la République centrafricaine qui peut faire jouer la concurrence entre les trois cimenteries, du Congo et du Bas-Zaïre. Toutefois, la longueur du transport fluvial et son caractère saisonnier peuvent poser des problèmes pour la conservation du ciment. Il sera probablement opportun de créer un broyage près de Bangui; mais il serait absurde d'y produire le clinker qu'il sera beaucoup plus économique d'importer d'une des trois cimenteries susmentionnées.

711- Dans le sud du Shaba, la structure gérée par la Gécamines est évidemment la plus rationnelle.

712- Dans la zone des grands lacs, deux usines à clinker celle de Cyangugu (50 kt/an) et celle de Kabinba (25 à 30 kt/an) suffisent. Un regroupement des deux entreprises sur une usine commune à Cyangugu serait même techniquement souhaitable. Est-ce politiquement possible ?

713- Quant au nord du Cameroun et au Tchad, ils sont trop loin pour être approvisionnés en clinker depuis la côte, notamment depuis N'Toum. Il est évidemment plus économique d'importer de la côte le fuel lourd que le clinker puisque la quantité à transporter est 7 à 11 fois moindre. Par contre, il serait absurde d'avoir deux cimenteries, côte à côte de part et d'autre de la frontière. C'est pourquoi le présent rapport suggère de faire de la cimenterie de Figuil une entreprise binationale selon des modalités qui ont été développées ci-dessus dans les paragraphes 260 à 263.

714- Dans ces conditions, la Région pourrait être approvisionnée au moindre coût en ciment avec des investissements très limités :

.../...

- rationalisation de la gestion de l'usine de clinker de N'Toum,
- modernisation et rationalisation de la cimenterie de Cyangugu, avec transformation en entreprise bi ou tri-nationale (CEPGL),
- extension de la cimenterie de Figuil, avec transformation en entreprise binationale,
- ultérieurement, création à Bangui d'un broyage s'approvisionnant en clinker auprès d'une des trois cimenteries du Congo et du Bas-Zaïre.

715- Pour l'industrie pharmaceutique, il y a lieu d'analyser les problèmes techniques, car il semble que certaines confusions se soient introduites dans les esprits.

716- La fabrication des produits pharmaceutiques comporte deux phases nettement distinctes : la production de bases actives et le conditionnement des produits que, dans cette branche, on appelle la "formulation". La "formulation" consiste à mélanger une ou plusieurs bases actives, dosées avec précision, avec des "excipients" et à les présenter sous les formes galéniques sous lesquelles on les emploie : pastilles, gélules, ampoules injectables ou buvables, sirops, suppositoires etc.

717- Les bases actives proviennent de trois origines : des molécules obtenues par synthèse chimique, des produits obtenus par fermentation contrôlée, notamment la plupart des antibiotiques, des bases d'origine naturelle, généralement végétale, extraites des différentes "plantes médicinales".

718- La production des deux premiers types de bases pharmaceutiques nécessite un niveau technique et des volumes de production qui ne sont pas envisageables dans la Région, à un terme prévisible. Ces bases ne peuvent pas être produites en Afrique et doivent de toute façon être importées.

.../...

719- Par contre, dans la Région, il est possible d'extraire de plantes ou d'arbres, qui poussent en Afrique centrale, des bases actives tant pour l'exportation vers le reste du monde que pour l'approvisionnement des ateliers de "formulation" existants ou à créer dans la Communauté.

720- Déjà, à Bukavu, une excellente usine extrait, des écorces de quinquina, la quinine qu'elle exporte sur le marché mondial.

721- Des recherches sur les plantes médicinales d'Afrique centrale sont menées depuis fort longtemps au Cameroun et en République centrafricaine.

722- C'est pourquoi j'avais fait lancer par l'OMS en 1971-1972 une étude de synthèse des travaux existants dans ce domaine en vue de promouvoir une industrie de ce type en République centrafricaine. Cette étude a disparu des archives de l'UDEAC. Il faudra la retrouver; j'espère qu'il en existe des copies dans les archives de l'OMS. De toute façon, l'Université de Yaoundé travaille beaucoup dans ce domaine, et à très juste titre.

723- Le projet d'extraction du complexe terpenique du néem, préconisé ci-dessus au paragraphe 278, est envisagé d'abord pour la phytopharmacie. Mais il conviendra de tester sa toxicité pour l'homme; en effet, on connaît les méfaits des nématodes en pathologie humaine : ces petits vers ont la mauvaise habitude d'aller se coincer dans les endroits les plus invraisemblables où il sont particulièrement gênants.

724- En conclusion de ceci, on peut affirmer que la recherche-développement dans le domaine de l'extraction des bases pharmaceutiques et phytopharmaceutiques d'origine végétale est une des voies d'avenir du développement industriel de la Région.

725- La seconde branche de l'industrie pharmaceutique est la "formulation" dont les problèmes sont très différents.

.../...

726- On sait que, dans les pays industrialisés, la pharmacopée comprend des centaines de milliers de produits dont l'efficacité et l'utilité ne sont pas toujours évidentes. L'industrie pharmaceutique mondiale tire ses bénéfices de cette prolifération; en effet, souvent une petite addition sans intérêt thérapeutique justifie une nouvelle dénomination et une augmentation du prix. C'est ainsi que l'on trouve sur le marché des dizaines de formes d'aspirine : au sucre, à la vitamine C, tamponnée, effervescente etc, qui n'apportent rien d'autre que 0,5 g d'acide salicylique.

727- Cette profusion est peut-être utile dans les pays industrialisés car elle fait tourner l'industrie et comble les frustrations des "malades imaginaires" qui ressemblent aujourd'hui encore à ceux de Molière.

728- Mais elle nuit à la santé publique dans les pays pauvres car elle leur fait gaspiller en médicaments inutilement coûteux, les faibles ressources qu'ils peuvent consacrer à la santé de leurs citoyens.

729- C'est pourquoi l'"Organisation mondiale de la santé" (OMS) a établi une liste des cent médicaments utiles dans les pays en voie de développement. En matière de santé, l'objectif des pays d'Afrique centrale devrait être de mettre à la disposition de leurs citoyens ces cent médicaments sous la forme la plus économique, les "médicaments génériques".

730- En effet, les médicaments que l'on trouve dans les pharmacies sont le plus souvent des "spécialités" c'est-à-dire des médicaments de marque dont le prix doit couvrir non seulement le prix de revient du médicament, souvent très faible, mais aussi un conditionnement luxueux et surtout des frais de publicité qui représentent plus du tiers du prix total.

731- Le "médicament générique" contient la même base active. Il est "formulé" avec le même soin; mais il est présenté sous un emballage économique et sans publicité.

.../...

732- Les bases actives de la plupart des "cent médicaments" de l'OMS sont produites en grande quantité et se trouvent à des prix relativement bas sur le marché mondial. En effet ils font l'objet d'une concurrence assez vive : certains pays de l'est européen ont installé des unités de production dépassant leurs besoins et ils bradent leurs excédents sur le marché mondial et les entreprises des pays à économies de marché sont obligés de s'aligner sur ces prix.

733- En matière de produits pharmaceutiques, l'activité qui doit être promue dans les pays tropicaux, est la "formulation" des cent médicaments de l'OMS sous la forme "générique". Ces entreprises de "formulation", qui achèteraient leurs bases actives sur le marché mondial devraient être spécialisées non par produit mais par forme galénique : ampoule buvable ou injectable, sirop, pastilles, gélules etc, ce qui permettrait d'atteindre un niveau de production rentable et de fournir des produits de qualité.

734- Il n'y a évidemment aucune protection, douanière ou contingentaïre, à prévoir, car les prix des produits de ces ateliers de "formulation" devraient être très inférieurs à ceux des spécialités importées.

735- Notons que les grandes firmes ne dédaignent pas toujours la production de "médicaments génériques". En France, la Sanofi, filiale pharmaceutique d'Elf France, avait lancé toute une gamme de produits génériques; mais elle a dû y renoncer devant le boycott des pharmaciens.

736- En conclusion, les pays de la Région doivent se garder, comme de la peste, des grandes firmes pharmaceutiques qui leur proposent d'établir chez eux un "atelier de formulation", sous réserve d'obtenir un quasi monopole pour leurs produits. C'est un marché de dupes pour le pays qui l'accepte car il doit ensuite payer tous ses médicaments au prix fort, c'est-à-dire deux à trois fois leur valeur réelle.

*
* *

.../...

IV

Programme de travail

a) Objectifs

737- Dès leur indépendance, les Etats membres de la CEEAC ont marqué leur volonté politique de s'associer pour promouvoir le développement intégré de leurs économies.

738- Ce furent d'abord la République centrafricaine, la République populaire du Congo, la République gabonaise et la République du Tchad qui constituèrent l'Union douanière et économique d'Afrique centrale (UDEAC), à laquelle la République unie du Cameroun se joignit peu après.

739- Puis, en juin 1975, la République du Burundi, la République rwandaise et la République du Zaïre se groupèrent au sein de la "Communauté économique des pays des grands lacs" (CEPGL) pour promouvoir le développement de la zone des grands lacs.

740- Enfin, le 18 octobre 1983, les Etats membres de l'UDEAC, à laquelle la République de la Guinée équatoriale avait adhéré entre temps, les Etats membres de la CEPGL et São Tomé et Príncipe instituèrent, par le Traité de Libreville, la "Communauté économique des Etats d'Afrique centrale" (CEEAC). La République populaire d'Angola, qui avait participé aux travaux préparatoires, n'a pas encore formalisé son adhésion.

741- Les dix Etats membres ont donc maintenu l'option politique de la coopération économique régionale sans défaillance depuis leur indépendance, comblant même les fossés psychologiques qui s'étaient creusés entre eux pendant la période coloniale.

.../...

742- Ces textes sont excellents sur le plan juridique. Leur application aurait dû créer ce grand marché commun de l'Afrique centrale que visaient leurs signataires. Mais, dans la pratique, ils ne sont pas appliqués : les échanges enregistrés entre les pays membres sont très faibles et les économies des dix pays s'étiolent.

743- Les industries existantes étouffent dans leurs frontières, d'autant que la crise économique rétrécit le marché intérieur de chaque pays. Beaucoup d'entre elles sont en danger de mort. Elle ne pourront survivre qu'en exportant sur le marché régional. C'est pourquoi le présent rapport s'est efforcé, en priorité, de mettre en lumière les obstacles réels aux échanges et de proposer des mesures concrètes pour les aplanir.

744- Il ne s'agit pas, le plus souvent, de prendre des textes nouveaux qui ne seraient pas plus appliqués que les précédents. Il faut appliquer les textes existants en bousculant les "mauvaises habitudes" à tous les niveaux. C'est l'objet du "Programme de travail" que le présent rapport propose à la CEEAC : Etats membres et Secrétariat général.

745- Celui-ci comporte deux éléments :

- d'abord, ce qu'il y a à faire : éliminer les obstacles aux échanges et organiser la coopération régionale dans certains secteurs industriels,

- ensuite, qui va le faire : c'est-à-dire les rôles respectifs des différents organismes sous-régionaux existants, du "Centre de développement industriel" et du "Forum économique d'Afrique centrale".

*
* *

.../...

b) Voies et méthodes

746- Le premier obstacle aux échanges est que, dans chaque pays de la Région, les principaux opérateurs économiques et politiques connaissent très mal la situation des autres pays. C'est pourquoi, dans ses deux premières parties, le présent rapport informe les autorités des différents Etats membres sur la situation, les problèmes, les politiques et les perspectives de leurs neuf partenaires. Ce faisant, il devrait les aider à replacer leurs propres problèmes dans un cadre plus large et à profiter de l'expérience de ceux qui ont été confrontés aux mêmes problèmes.

747- A la suite des déboires des Sociétés d'Etat et d'économie mixte, chacun des dix Etats membres a choisi de se désengager de l'activité industrielle. Leur politique industrielle consiste à laisser ce secteur à l'initiative privée dans le cadre de codes des investissements très libéraux et de programmes de soutien aux petites et moyennes entreprises.

748- Il est bien évident que la politique de la Communauté doit être cohérente avec celle de ses Etats membres.

749- Pour la plupart des industries manufacturières de substitution, l'objectif de la Communauté doit donc être l'ouverture du marché régional à toutes les industries de la Région dans le cadre de la libre concurrence car elle seule permet d'abaisser les prix payés par les consommateurs.

750- Pour certaines industries lourdes ou spécifiques, une politique commune est inévitable car la situation de monopole est dans la nature des choses. Mais cette politique doit avoir pour objet de fournir aux populations les biens essentiels au moindre prix et non de réserver un monopole lucratif à une entreprise publique ou privée. Elle doit également permettre aux Etats de la Région de former un front commun en face d'intérêts extérieurs puissants.

.../...

751- Pour l'ouverture du marché régional aux industries des pays membres, les procédures prévues dans le cadre de l'UDEAC, celles développées dans l'"Accord portant organisation du commerce frontalier et de la coopération économique entre les trois Etats membres de la CEPGL" et le chapitre IV du Traité de Libreville sont bien conçus. Tous les dispositifs nécessaires pour les améliorer sont prévus. Le seul problème est de les appliquer.

752- Les obstacles sont de deux ordres, les problèmes des transports et les difficultés administratives et douanières dans le pays de destination.

753- L'étude et la solution des problèmes de transport dans la Région ont été confiées par la CEEAC à la Communauté européenne (FED) qui a bien voulu les prendre en charge. Le présent rapport, en son chapitre IIIc ci-dessus, s'est donc limité à poser les problèmes que les experts commis par le FED auront à résoudre. Ledit chapitre est donc conçu comme une charnière entre les deux études. Il appartiendra évidemment au Secrétariat général de la CEEAC de communiquer le présent rapport au FED.

754- Dans la plupart des pays membres, les importations en provenance des autres pays de la CEEAC et le dédouanement des marchandises correspondantes rencontrent des obstacles extra-légaux que les exportateurs sont mal armés pour résoudre à distance.

755- La solution préconisée est que les intérêts des industriels des autres pays membres soient défendus dans chaque pays par la Chambre de commerce et/ou l'Association nationale des entrepreneurs du pays importateur. En effet, ces derniers sont parfaitement conscients du fait qu'il n'y a pas de commerce unilatéral et, donc, que la condition évidente pour que leurs propres exportations entrent librement sur les autres marchés de la Région est que les produits des industries partenaires entrent librement sur leur propre marché. Cette compréhension sera d'ailleurs améliorée par l'action d'une organisation régionale des entrepreneurs, le "Forum économique d'Afrique centrale" dont nous traiterons au chapitre suivant (cf. para 794 à 799).

.../...

756- Pratiquement, dans chaque grand centre de consommation, Kinshasa, Libreville, Douala etc, et à chaque point de transit entre les réseaux de transport, Kisangani, Ngaoundéré etc, on devra établir une zone franche communautaire, gérée par la Chambre de commerce ou l'Association nationale des entrepreneurs du pays hôte.

757- Dans cette zone, les industriels ou groupes d'industriels des autres pays de la Région auront leurs dépôts, à partir desquels ils dédouaneront leurs produits pour la consommation dans le pays hôte. Si des difficultés surviennent avec les administrations locales, notamment avec les douanes, l'organisme gestionnaire de la zone devra les aplanir très rapidement en intervenant, en tant que de besoin, à un niveau élevé de l'Administration voire du Gouvernement.

758- En effet, la libre circulation des produits industriels est une condition première du développement industriel intégré de la Région. Pour la plupart des produits industriels, c'est dans le cadre de la libre concurrence, tempérée par une certaine concertation entre les industriels sans intervention des Pouvoirs publics nationaux ou régionaux, que le développement industriel sera le plus rapide.

759- Par contre, dans certains secteurs, comme le pétrole, les engrais, le ciment et les produits pharmaceutiques, le marché mondial est très cartellisé et le libre jeu des forces du marché y est bloqué depuis longtemps. Une politique sectorielle régionale est nécessaire pour éviter aux pays membres de la CEEAC d'être mis en coupe réglée par les cartels correspondants.

760- L'analyse des problèmes de ces secteurs a été approfondie aux chapitres IIIId, IIIe et IIIf. Nous ne reprendrons donc ci-après que les conclusions, renvoyant le lecteur aux paragraphes correspondants de la troisième partie pour leurs justifications.

.../...

761- Pour le pétrole, le problème principal est l'approvisionnement des pays enclavés, d'autant plus que, ces pays étant déboisés, on doit prévoir à terme plus ou moins rapproché le remplacement du bois et du charbon de bois par les gaz pétroliers liquéfiés, butane et propane (GPL), pour la cuisson des aliments.

762- Dans un premier temps, le présent rapport recommande que les sociétés distributrices de pétrole du Tchad, de la République centrafricaine, de la Guinée équatoriale et de São Tomé et Príncipe s'approvisionnent en brut au prix "spot" auprès des compagnies pétrolières des pays côtiers et le fassent raffiner à façon, au tarif "Etang de Berre", dans les raffineries côtières. Elles obtiendront ainsi leurs produits raffinés aux prix "spot", quoiqu' en provenance des gisements et raffineries de la Région (cf. para 625 à 629).

763- Dans un second temps, on devra construire une raffinerie de 300 kt/an à N'djaména, qui traitera le brut de Sédigui, et une autre raffinerie, de 0,5 à 1 Mt, entre Bujumbura et Uvira, pour traiter le brut du gisement Ruzizi-Tanganyika. La première desservira le Tchad et le nord Cameroun, la seconde le Burundi, le Kivu, le Rwanda, le Shaba, l'est de la Tanzanie et le nord de la Zambie (cf. para 614 à 621).

764- Dans cette perspective, le Zaïre et le Burundi devraient créer un organisme commun pour gérer leurs intérêts face à la Société concédante du gisement Ruzizi-Tanganyika, l'"amoco" (cf. para 616 à 621).

765- Pour les produits phytosanitaires : en ce qui concerne les fongicides, il y a place dans la Région pour une production de sulfate de cuivre, utilisé pour combattre le principal champignon parasite des bananes, du café et du cacao. Compte tenu des conditions exceptionnelles de production qui sont les siennes, la Gécamines pourrait fournir la Région en "bouillie bordelaise" (SO_4Cu , CaO) à un prix très modéré (cf. para 648 à 650).

.../...

766- A moyen terme, pour la lutte contre certains insectes et contre les nématodes, on pourra extraire une base polyterpénique des feuilles de neem, arbre utilisé largement au Tchad pour le reboisement de la zone sahélienne (cf. para 278 et 651 à 654).

767- En ce qui concerne les engrais complexes et composés pour les cultures de rente, le marché de la Région est insuffisant pour justifier une usine. Si on en construisait une, elle aurait des prix de revient élevés et constituerait, au profit de quelques uns, un impôt indirect sur l'ensemble de l'agriculture de la Région (cf. para 641 à 645).

768- Le problème est la fertilisation des "jardins potagers villageois". On doit leur apporter les éléments fertilisants aux prix les plus bas et sans aucune importation extrarégionale.

769- Pour le phosphate, nous avons préconisé, aux paragraphes 658 à 668, la production de phosphate tricalcique micronisé en sacs de 25 kg. Cette production pourrait commencer sur trois sites : Béni-Lubéro au nord Kivu, M'boma au Congo et Mandji au Gabon. Puis, au fur et à mesure que la consommation se développera et dépassera les capacités de ces trois installations, d'autres sites devront être équipés pour réduire la zone de desserte de chaque site et, donc, les frais de transport.

770- Pour l'azote, la solution la plus économique, la seule à la portée des paysans autoconsommateurs, est le développement des assolements avec des légumineuses (cf. para 669 à 671). Ces dernières ont, en plus, l'avantage d'apporter des protéines à l'alimentation des villageois, notamment à celle des jeunes enfants (cf. para 549 à 554).

771- Pour la potasse et la magnésie, la seule solution est la remise en exploitation du gisement de Holle au Congo, non seulement pour l'exportation, en vue de couvrir les

.../...

investissements et les frais d'exploitation en devises, mais aussi pour l'approvisionnement de la Région. Pour celui-ci, le traitement du minerai peut n'être qu'une simple calcination qui fournira du chlorure de potasse anhydre, et de la carnallite calcinée (ClK, MgO) pour les cultures qui ne sont pas réfractaires au chlore. Pour les autres, le sulfate de potasse sera produit, à partir de chlorure de potasse de Holle, par la Gécamines dans le Shaba où elle dispose de deux grandes unités d'acide sulfurique (cf. para 672 à 677).

772- Dans ces conditions et avec des investissements très limités, la Région pourra être approvisionnée à bas prix en engrais d'origine locale. Il est probable d'ailleurs que, même pour les cultures de rente, ces engrais économiques déplaceront une partie des engrais importés.

773- Pour le ciment, une grande partie des équipements est sous-employée cependant que la Région importe de grandes quantités de clinker de l'extérieur et que plusieurs projets d'investissements nouveaux sont envisagés qui accroîtraient la sous-utilisation des équipements existants. Mais le ciment étant très pondéreux, la politique de ce secteur doit être conçue par zones de transport.

774- La première opération est l'approvisionnement au moins partiel (200 kt/an) en clinker de la cimenterie de Douala à partir de l'usine de clinker de N'Toum au Gabon, dans les conditions qui sont explicitées, ci-dessus, au paragraphe 503.

775- La seconde opération est la transformation en entreprise binationale Tchad-Cameroun de la cimenterie de Figuil (cf. para 260 à 263).

776- Pour la zone du fleuve où les capacités de production de clinker sont très largement excédentaires, la nouvelle cimenterie de Bangui devrait être limitée au broyage, le clinker provenant d'une des trois usines du Congo et du Bas-Zaïre (cf. para 703 à 710), en faisant jouer la concurrence.

.../...

777- Pour la zone des grands lacs, où deux usines de clinker existent déjà : transformation de la cimenterie de Cyangugu, dûment modernisée et réorganisée, en entreprise multinationale pour desservir, au moins pour le clinker, la zone des grands lacs; le broyage du clinker avec de la pouzzolane peut être plus dispersé.

778- En ce qui concerne l'industrie pharmaceutique, la politique à long terme doit être de pousser les recherches et expérimentations en vue de créer une ou plusieurs unités d'extraction de bases actives à partir des végétaux de la Région.

779- Quant à la production de médicaments, sous la forme ou ils sont administrés aux malades, il convient de développer des "ateliers de formulation", spécialisés par forme galénique (ampoules injectables ou buvables, pastilles, gélules etc) et utilisant des bases actives importées, en vue de mettre les cent médicaments de base sélectionnés par l'OMS à la disposition des populations au prix le plus bas possible (cf. para 725 à 736).

*
* *

c) Moyens

780- La promotion de la coopération économique régionale en Afrique centrale est théoriquement le principal objectif de six organismes à vocation générale, sans compter les organismes spécialisés opérant dans des secteurs déterminés comme les postes et télécommunications, le bétail et la viande, l'énergie électrique (EGL) etc.

781- Ces six organismes à vocation générale, le Secrétariat général de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale, le Secrétariat général de l'Union douanière et

.../...

économique d'Afrique centrale, le Secrétariat exécutif de la Communauté économique des pays des grands lacs, les deux Centres multinationaux de programmation et d'exécution des projets, de Yaoundé et de Gisenyi, et l'Institut sous-régional multisectoriel de technologie appliquée, de planification et d'évaluation de projets ont chacun leur secrétaire général ou exécutif, leurs secrétaires généraux ou exécutifs adjoints et leurs directeurs.

782- Leurs fonctionnaires et les "experts internationaux" qui les "conseillent" travaillent un peu en vase clos et rédigent des rapports qui s'entassent. Ils ont peu de contacts avec les administrations nationales qui ne lisent pas toujours leurs rapports : il semble même que ces rapports ne circulent pas d'un organisme à l'autre. Pour en prendre connaissance, il faut faire le tour de la Région, alors que la moindre des choses serait que chacun de ces organismes dispose des rapports des cinq autres.

783- En ce qui concerne les questions industrielles, beaucoup des fonctionnaires ou "experts internationaux d'appui institutionnel" qui en traitent n'ont ni la formation de base pour les appréhender ni la modestie d'apprendre. Il est difficile de comprendre un phénomène d'économie industrielle si l'on ne comprend pas d'abord les procédés en cause; un économiste industriel doit, à la base, avoir une formation d'ingénieur.

784- Il y a bien, dispersés dans les six organismes en cause, une dizaine d'ingénieurs compétents originaires des pays membres. Mais, isolés dans des structures administratives, ils sont réduits à l'impuissance et ils en sont très frustrés.

785- Or, justement, l'article 9 du "Protocole du Traité de Livreville, relatif à la coopération dans le domaine du développement industriel entre les Etats membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale" prévoit la création d'un "Centre de développement industriel" pour :

- promouvoir la coopération en matière de développement industriel entre les Etats membres,

.../...

- contribuer à la promotion des investissements industriels pour les projets communautaires et l'acquisition d'une technologie appropriée,
- entreprendre des études d'identification, de préfaisabilité et de faisabilité pour les projets communautaires,
- fournir aux Etats membres l'assistance technique et les services conseils en matière d'industrialisation commune,
- contribuer à la formation et au perfectionnement des différentes catégories d'agents industriels, y compris les cadres et le personnel de commercialisation,
- créer une banque de données et assurer la mise à jour, le traitement et la diffusion des informations industrielles au profit des Etats membres.

786- Ce centre pourrait être constitué en réunissant en une seule équipe tous les ingénieurs des pays membres qui sont actuellement dispersés dans les six organismes susvisés. Leur directeur devrait être le plus compétent d'entre eux, indépendamment de sa nationalité.

787- La création de ce centre, le CDI, devrait dessaisir les six organismes à vocation générale susvisés de leurs compétences en matière industrielle. En effet, il serait placé sous l'autorité du Comité de l'industrie comme le prévoit l'article 10 du protocole susvisé. Ce comité est lui-même contrôlé et orienté par le "Conseil des ministres" de la CEEAC.

788- Cette situation administrative devrait exclure tout conflit de compétence entre l'UDEAC, la CEPGL et la CEEAC, puisque le Conseil des ministres de la CEEAC est lui-même composé des ministres de l'UDEAC plus ceux de la CEPGL plus celui de São Tomé et Príncipe.

789- Au point de vue assistance technique, ce "Centre de développement industriel" bénéficiera non seulement du

.../...

soutien de l'ONUDI, mais aussi de celui du "Centre de développement industriel" de la Communauté européenne. Ce dernier lui sera particulièrement utile pour les trois derniers points de sa mission, et, notamment pour l'établissement et la gestion de la banque de données qui pourra s'appuyer sur celle du CDI de Bruxelles.

790- Le "Centre" pourra également faire appel à des missions "court terme" d'experts de haut niveau qui lui seront fournis par le système des Nations Unies ou par des assistances bilatérales.

791- Par contre, il ne semble pas souhaitable de faire appel à des missions d'appui de longue durée car les "experts internationaux" qui en sont chargés ne sont souvent pas plus compétents que les fonctionnaires qu'ils sont censés conseiller. Il faut que les fonctionnaires régionaux se forment sur le tas et prennent en charge les problèmes du développement de leur Région.

792- En ce qui concerne ses relations avec les administrations nationales, la position du "Centre", sous l'autorité directe du Comité de l'industrie de la CEEAC, ouvrira à ses ingénieurs les portes des services du plan et de l'industrie des pays membres. Mais, leur audience dépendra évidemment de la qualité de leur travail.

793- Toutefois, en matière de développement industriel l'action des administrations est limitée. Dans un cadre de libre entreprise, ce sont les opérateurs économiques, les industriels eux-mêmes qui prennent les décisions, créent et font prospérer ou périr les entreprises. Le CDI ne jouera son rôle que s'il travaille avec eux et s'il leur est utile.

794- Or, jusqu'à présent, ces opérateurs économiques sont restés assez extérieurs aux problèmes régionaux : ils sont axés sur leurs marchés nationaux respectifs. Mais leurs entreprises ne peuvent maintenant se développer voire survivre qu'en exportant sur le marché régional. Il leur

.../...

faut donc découvrir les neuf autres pays de la Région, leurs problèmes, leurs possibilités et leurs perspectives; souvent, ils n'en ont aucune idée.

795- Ils doivent également prendre conscience de l'entité que constitue la Région et des possibilités qu'elle offre à leur activité. J'ai été frappé de ne trouver de carte de la Région dans aucun des bureaux où j'ai rencontré les responsables économiques ou politiques des dix Etats membres. L'entretien s'est toujours déroulé sur la base des deux modestes cartes Michelin au 1/4 000 000^{ème} que je sortais de ma serviette. Pour mes interlocuteurs, les problèmes régionaux étaient abstraits; ils ne les situaient pas dans l'espace.

796- Pour que la coopération économique régionale démarre en Afrique centrale, il faut que les opérateurs économiques de la Région, notamment les dirigeants de toutes les grandes entreprises, les responsables des Chambres de commerce et d'industrie et ceux des Associations nationales d'entrepreneurs, se rencontrent périodiquement et travaillent ensemble.

797- C'est pourquoi le présent rapport préconise la création d'un "Forum économique d'Afrique centrale", réunion périodique à l'occasion de laquelle les opérateurs économiques de la Région se rencontreraient, noueraient des relations commerciales et industrielles et s'informerait mutuellement des difficultés qu'ils rencontrent dans leurs affaires. Mais ils devraient aussi prendre de la hauteur pour traiter des problèmes économiques généraux de la Région et faire à la "Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement" des recommandations quant à la politique de la CEEAC. Je suggère que, lors de leur première rencontre, ils discutent et critiquent le présent rapport.

798- Il ne s'agirait en aucune façon de créer une nouvelle administration régionale mais d'organiser des réunions qui se tiendraient à tour de rôle dans les différents centres économiques de la Région. L'organisme hôte assurerait bien évidemment l'organisation matérielle de la réunion.

.../...

799- Quant au secrétariat technique de ce "Forum" il devra être assuré par le "Centre de développement industriel" qui lui apportera la compétence technique de ses ingénieurs et auquel cette fonction ouvrira les portes des entreprises de la Région.

800- Dans ces conditions, le "développement industriel intégré" de la Région sera pris en charge par le "Forum économique d'Afrique centrale" dont les prolongements dans chaque pays membre seront la Chambre de commerce nationale et l'Association nationale des entrepreneurs du pays (qui prend des noms divers suivant les pays).

801- De son côté, le "Centre de développement industriel" constituera le bureau d'études du "Forum" et, plus généralement, celui de l'ensemble de l'industrie de la Région. En outre, il assurera les liaisons du secteur privé avec les Secrétariats généraux ou exécutifs des diverses organisations sous-régionales.

802- Il sera donc en mesure d'aider les Gouvernements et surtout les industriels des six pays membres à mettre en oeuvre un programme de développement industriel intégré dont le présent rapport n'est qu'une esquisse.

*
* *